Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis
juridiques

114e année
13 février 1982
No 7

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

114e année
13 février 1982
No 7

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

AVIS AUX ANNONCEURS

La Gazette officielle du Québec est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales :
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements :

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de **45 $** par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LES VÊTEMENTS DE SPORT TRIBAL INC. 1191-2185	70 02 16	4

17219-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AGENCE DE VOYAGES LUCIE LONGPRÉ INC. 1854-0625	82 01 15	Laval
ALIMENTATION M. LACHANCE INC. 1854-2191	82 01 19	Québec
ALIMENTS MINCEUR NORA DE NEVERY INC. 1854-2563	82 01 21	Laval
LES AMÉLIADES INC. 1854-0781	82 01 18	Montréal
ART BRICOLE (CANADA) INC. 1853-6292	81 12 23	Montréal
ASSURANCES LANTHIER ET DEROME LTÉE 1854-0575	82 01 14	Hull
ATELIER DU BOIS DES ÎLES INC. 1854-2084	82 01 19	Gaspé
AUBERGE-MOTEL STE-ANNE (1982) INC. 1854-0906	82 01 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
EDWIN AUCOIN INC. 1854-2076	82 01 19	Gaspé
AUTOMATION M. B. INC. 1854-2092	82 01, 19	Québec
LE BISTRO L'AVENUE DU PARC INC. 1854-2266	82 01 20	Montréal
JEAN-MARIE BOUCHARD & FILS (MISTASSINI) INC. 1854-0872	82 01 18	Roberval
BOUTIQUE À L'INCROYABLE INC. *AT THE INCREDIBLE BOUTIQUE INC.* 1854-0286	82 01 13	Montréal
BROMONT AUTO ÉLECTRIQUE INC. 1854-0047	82 01 12	Bedford
GÉRARD BRUNEAU ET FILS INC. 1853-7548	81 12 30	Saint-Hyacinthe
BUFFET CRISTINA INC. 1854-0567	82 01 14	Montréal
CARROSSERIE A. MARCHAND INC. 1853-2622	81 12 14	Montréal
CASSE-CROÛTE 2055 CENTRE PEEL INC. 1854-2035	82 01 19	Montréal
CENTRE D'AUDIO-PSYCHO-PHONOLOGIE DE QUÉBEC INC. 1854-0393	82 01 13	Québec
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE OPTIMUM INC. 1854-2233	82 02 01	Québec
CENTRE DU CAMION DEPAULT INC. 1854-0807	82 01 18	Longueuil
CLINIQUE MÉDICALE HOCHE-FRONT INC. 1853-8348	82 01 05	Montréal
COMPTAPIGE INC. 1854-0856	82 01 15	Montréal
CONCOURS PROVINCIAL MLLE QUÉBEC INC. 1854-0971	82 01 18	Montréal
CONSTRUCTION CIBESCO INC. 1854-0278	82 01 12	Longueuil
CONSTRUCTIONS SYLVAIN LANDRY INC. 1854-2225	82 01 19	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES CONSULTANTS BLOUIN INC. 1854-0328	82 01 13	Bedford
LES CONSULTANTS E.D.G. INC. 1854-0732	82 01 15	Québec
RENÉ CORRIVEAU & FILS INC. 1854-1326	82 01 15	Montmagny
LA CRÉMIÈRE DELOU INC. 1853-9825	82 01 11	Montréal
DÉPANNEUR BASQUE INC. 1853-7241	81 12 29	Terrebonne
DÉPANNEUR ST-GABRIEL INC. 1853-7571	81 12 30	Montréal
DES ÎLOTS INC. 1854-0773	82 01 18	Richelieu
LES ÉCRANS CATHODIQUES M.R.L. INC. 1853-9254	82 01 06	Laval
LES ÉDITIONS BOISDORÉ INC. 1854-0914	82 01 19	Montréal
ENTREPRISE DE TRANSPORT TRANSIT INC. 1854-0740	82 01 15	Montréal
LES ENTREPRISES DE MAÇONNERIE A.M.S. INC. 1854-2308	82 01 20	Joliette
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES GUY ST-PIERRE INC. 1854-2209	82 01 09	Roberval
LES ENTREPRISES M. M. Y. VINCENT INC. 1854-0310	82 01 13	Beauharnois
LES ENTREPRISES PROVOST-DESJARDINS INC. 1854-0468	82 01 14	Beauharnois
LES ENTREPRISES RICHARD HAMEL ET FILS INC. 1853-4545	81 12 16	Terrebonne
LES ENTREPRISES RIGO DE MATANE INC. 1854-0716	82 01 15	Rimouski
LES ENTREPRISES RINGUETTE & ROUSSY LTÉE 1854-0799	82 01 18	Mingan
ÉPICERIE BOUCHERIE MONTHABOR INC. 1853-7043	81 12 29	Québec
FERNAND FAVRON INC. 1852-4637	81 11 17	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME PLESSIS INC. 1851-2541	81 10 09	Frontenac
FERME STE-MARIE DE BEAUCE INC. 1854-0757	82 01 15	Beauce
LES FERMES G.R.C. BOYER INC. 1854-0492	82 01 14	Longueuil
LES FIBRES ENCHANTÉES DE RIMOUSKI INC. 1854-0369	82 01 13	Rimouski
MARC FILION & ASSOCIÉS INC. 1854-0633	82 01 15	Joliette
FINANCIÈRE MARIAVAL INC. 1854-0963	82 01 18	Montréal
G.R.E.B.E. (GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES EN BIOSTATISTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT) INC. 1854-0823	82 01 15	Longueuil
GARAGE A. CORMIER INC. 1854-0138	82 01 12	Trois-Rivières
LE GARAGE YVON FAUBERT INC. 1853-8413	82 01 05	Beauharnois
GESPRO INFORMATIQUE INC. 1854-0765	82 01 18	Québec
GESTION C.H. FERLAND INC. 1854-2027	82 01 19	Québec
GESTION CODEFOR INC. 1854-0302	82 01 13	Québec
GESTION DANANTAL INC. 1854-0815	82 01 18	Iberville
GESTION J.P. LALANDE INC. 1854-0245	82 01 13	Terrebonne
GESTION KENNEBEC INC. 1854-0898	82 01 18	Québec
GESTION MILAUJEAN INC. 1854-0690	82 01 15	Québec
GESTION MONGIL INC. 1854-2340	82 01 20	Richelieu
GESTION MURAM INC. 1854-2381	82 01 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES GESTIONS JEAN GARIÉPY INC. 1854-2332	82 01 20	Longueuil
LES GESTIONS 31139 INC. 1853-9379	82 01 07	Saint-Hyacinthe
GESTRIX 2000 INC. 1854-0252	82 01 13	Roberval
IMPRESSION L.M. QUÉBEC INC. 1853-7936	81 12 30	Québec
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES RAINVILLE INC. 1854-0542	82 01 14	Beauce
LES INVESTISSEMENTS G.M. BRISSON INC. 1854-0724	82 01 15	Québec
INVESTISSEMENTS L'ÉLAN INC. 1854-0682	82 01 15	Joliette
LA JARDINIÈRE E. M. R. QUEVILLON INC. 1854-0583	82 01 14	Beauharnois
JEFFREY RADIO INC. 1854-0518	82 01 14	Kamouraska
JYS SANTÉ INC. 1854-2324	82 01 20	Joliette
LACOMBE BEAUCHAMP INC. 1854-0476	82 01 14	Montréal
A. G. LAMBERT INC. 1854-0922	82 01 19	Montréal
ARMAND LAROCHELLE INC. 1854-2373	82 01 20	Beauce
LOCATION D'AUTOBUS F.B. LTÉE 1854-0336	82 01 13	Beauce
MARLAU INC. 1854-2357	82 01 20	Montréal
MASSÉ ET STE-MARIE INC. 1854-0989	82 01 19	Iberville
1853-9312 QUÉBEC INC. 1853-9312	82 01 07	Laval
1853-9999 QUÉBEC INC. 1853-9999	82 01 12	Drummond
1854-0005 QUÉBEC INC. 1854-0005	82 01 12	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1854-0013 QUÉBEC INC. 1854-0013	82 01 12	Drummond
1854-0021 QUÉBEC INC. 1854-0021	82 01 12	Drummond
1854-0039 QUÉBEC INC. 1854-0039	82 01 12	Drummond
1854-0062 QUÉBEC INC. 1854-0062	82 01 12	Drummond
1854-0070 QUÉBEC INC. 1854-0070	82 01 12	Drummond
1854-0088 QUÉBEC INC. 1854-0088	82 01 12	Drummond
1854-0096 QUÉBEC INC. 1854-0096	82 01 12	Drummond
1854-0104 QUÉBEC INC. 1854-0104	82 01 12	Drummond
1854-0179 QUÉBEC INC. 1854-0179	82 01 12	Québec
1854-0260 QUÉBEC INC. 1854-0260	82 01 11	Montréal
1854-0385 QUÉBEC INC. 1854-0385	82 01 13	Québec
1854-0534 QUÉBEC INC. 1854-0534	82 01 14	Longueuil
1854-0658 QUÉBEC INC. 1854-0658	82 01 15	Chicoutimi
1854-0864 QUÉBEC INC. 1854-0864	82 01 18	Abitibi
1854-0930 QUÉBEC INC. 1854-0930	82 01 19	Terrebonne
1854-2100 QUÉBEC INC. 1854-2100	82 01 19	Montréal
1854-2134 QUÉBEC INC. 1854-2134	82 01 19	Rouyn-Noranda
1854-2258 QUÉBEC INC. 1854-2258	82 01 20	Joliette
1854-2472 QUÉBEC INC. 1854-2472	82 01 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1854-2548 QUÉBEC INC. 1854-2548	82 01 21	Beauharnois
1854-2555 QUÉBEC INC. 1854-2555	82 01 21	Saint-Hyacinthe
LE MOT VIVANT INC. 1853-7514	81 12 30	Québec
MULTI-CONTRÔLES INC. 1853-8595	82 01 06	Saint-François
NÉROPEX INC. 1854-0831	82 01 15	Montréal
JACQUELINE OUELLET INC. 1854-0617	82 01 14	Kamouraska
PLACEMENTS ANNE MORANVILLE INC. 1854-0666	82 01 15	Terrebonne
LES PLACEMENTS TREMBLAY & LAROUCHE INC. 1854-0294	82 01 13	Chicoutimi
POLYCHIFFRE INC. 1854-0708	82 01 15	Beauce
RÉGINALD POULIN & FILS PEINTRE INC. 1854-2001	82 01 19	Beauce
PRESSEAU, LEBEL & ROULEAU ASSURANCES INC. 1854-0419	82 01 14	Saint-François
LES PRODUCTIONS AMÉRITEX LTÉE 1853-9403	82 01 07	Québec
PROJETS-PLUS INC. 1853-7217	81 12 29	Montréal
PROVISIONS DE SANTÉ 2000 INC. 1854-0997	82 01 19	Québec
PUBLICITÉ NOVELCO INC. 1853-7902	81 12 30	Laval
RESTAURANT G.G. OTTERBURN INC. 1853-6854	82 01 06	Saint-Hyacinthe
RESTAURANT K ET R INC. 1853-9023	82 01 15	Beauharnois
RESTAURANT LE PIÉTONIER INC. 1854-0120	82 01 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
RESTAURANT NARRIAQ INC. *NARRIAQ RESTAURANT INC.* 1853-9882	82 01 11	Mingan
LES REVÊTEMENTS QUÉBÉCOIS INC. 1854-2043	82 01 19	Saint-Hyacinthe
ROUBI INC. 1854-0849	82 01 15	Saint-Hyacinthe
LA SCIERIE ROUYN-NORANDA INC. 1854-2282	82 01 20	Rouyn-Noranda
LES SCIERIES LA TUQUE (1982) LTÉE 1853-8439	82 01 15	Saint-Maurice
SERRURIER DUVERNAY INC. 1854-0955	82 01 15	Laval
SERVICE DE RECHERCHE — ACTION EN ÉDUCATION M.B. INC. 1854-2530	82 01 21	Trois-Rivières
LES SERVICES ADMINISTRATIFS ANDRÉ BRISSON LTÉE 1853-6474	81 12 29	Québec
SERVICES D'INFORMATIQUES IMMOBILIERS ET FINANCIERS P.L.A. INC. 1854-2316	82 01 20	Chicoutimi
SERVICES TECHNIQUES N.D. (1982) INC. 1854-2126	82 01 19	Chicoutimi
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MERLIN INC. 1854-2241	82 01 19	Québec
SOMASAND INC. 1854-2365	82 01 20	Joliette
SOURCES DE LOGICIEL S.D.L. LTÉE 1853-8389	82 01 05	Montréal
TAPIS PRINCE RUPERT INC. 1853-8306	82 01 05	Montréal
LES TERRASSEMENTS GER-RO INC. 1854-0674	82 01 15	Montréal
LES TERRASSES DU MONT SOLEIL INC. 1854-0401	82 01 13	Terrebonne
LA TERRE DE L'EAU VIVE DE ST-GABRIEL LTÉE 1854-2118	82 01 19	Rimouski
TRANSPORT J.M.H. DE NORMANDIN INC. 1853-5682	81 12 22	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
TRIMETA INC. 1854-0500	82 01 14	Longueuil
LE TROU DU PÊCHEUR INC. 1854-2480	82 01 20	Québec
FRANÇOIS TRUCHON PHOTOGRAPHE INC. 1854-0641	82 01 15	Montréal
VERCO-VOILE YACHTING INC. 1854-0880	82 01 18	Québec

17219-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
AARON GREEN INC. 1228-0152	66 03 29	82 01 19	
ADCOLITHO INC. 1229-5903	64 11 12	82 01 08	
ALIMENTS CABANE CANADIENNE INC. . 1347-0562	73 11 23	82 01 07	
AMEUBLEMENT PHILIPPE OUELLET INC. 1134-2730	67 11 22	82 01 05	
AUBERGE-MOTEL STE-ANNE INC. 1631-1953	78 11 10	82 01 18	
AUCLAIR & LANDRY INC. 1213-5133	71 09 21	81 12 30	
AUTOMOBILES PELEMO INC. 1470-9422	76 10 19	82 01 05	
BARBECUE ÉLÉGANT INC. 1478-6867	77 06 15	81 11 17	
BIJOUTERIE M. BÉLANGER INC. 1477-5589	77 05 12	82 01 12	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
BOUCHERIE STE-HÉLÈNE INC. 1508-9774	77 11 24	81 12 30	
GÉRARD BOURQUE INC. 1188-2396	65 04 30	82 01 13	
BOUTIQUE EUPHORIE INC. 1636-6080	79 05 29	82 01 07	
BOUTIQUE VEGAS INC. 1638-7888	79 09 21	82 01 07	
BRYSSAMCO INC. 1337-4673	72 12 18	82 01 13	
BUFFET ST-CHARLES INC. 1120-1399	68 07 04	82 01 14	SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION MAROCHAR INC.
BUREAU TOURISTIQUE ET DE VOYAGE EXPRESS OLYMPIA INC. 1336-2025	73 01 10	82 01 06	BUREAU TOURISTIQUE OLYMPIA INC. *OLYMPIA TOURS INC.*
CAHILL LINGERIE LTD. 1115-1594	58 04 22	81 12 29	LINGERIE CAHILL LTÉE *CAHILL LINGERIE LTD.*
CANADIAN METAL FASHIONS INC. 1116-8002	61 12 28	82 01 18	COMPAGNIE CANADIENNE DE MÉTAL FORGÉ INC.
CASSE-CROUTE PETIT AMI INC. 1625-9319	78 04 28	82 01 11	
CENTRE DE PNEUS DE L'EST INC. 1105-8567	67 11 21	82 01 11	
CENTRE DE SERVICE VÉZINA INC. 1473-1517	77 01 14	81 12 30	
LE CENTRE MÉDICO-DENTAIRE DE BEAUPORT INC. 1466-3645	76 04 14	82 01 15	
CENTRE PROFESSIONNEL DE TRACY INC. 1286-4344	63 05 24	82 01 11	
JULES CHABOT INC. 1187-4559	66 12 09	82 01 05	
CHAREST, BROCHIER ET ASSOCIÉS INC. 1626-6322	78 05 18	82 01 08	
LES CHARPENTES BOISCHATEL INC. 1505-9686	77 08 09	82 01 07	
LA CHAUSSURE BROWN'S INC. 1125-4208	40 04 27	82 01 08	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
CHIC MASCULIN LTÉE 1164-3640	66 12 22	82 01 07	
LA CIE SPORAMA LTÉE 1165-2583	61 04 25	82 01 13	
CLAUDE, NETTOYEUR (1978) INC. 1623-8925	78 02 27	82 01 05	
CLUB DE PÊCHE DE LA HAUTE MOISIE INC. 1506-6863	77 09 07	82 01 08	
J. COMEAU LTÉE 1268-1003	64 06 02	81 12 21	
COMPACTEURS D. & L. INC. 1211-2181	71 05 18	82 01 21	
LA COMPAGNIE CORMIER & GAUDET LIMITÉE 1188-2370	59 04 30	82 01 12	
LES CONSTRUCTEURS KIGIAK INC. 1635-2924	79 04 06	81 12 30	
CONSTRUCTION COMEAU & PÉPIN LTÉE 1628-5637	78 07 25	82 01 05	CONSTRUCTION ROLLAND PEPIN LTÉE
CONSTRUCTION ET DÉMOLITION UNIVERSELLE INC. 1337-8872	73 08 17	82 01 05	
CONSTRUCTION MAGRI INC. 1510-2163	78 01 17	82 01 14	
LES CONSTRUCTIONS DE QUALITÉ TITAN INC. 1339-4986	73 05 03	82 01 05	
STANLEY COSGROVE INC. 1479-2253	77 07 07	82 01 05	
S. DESORMEAUX INC. 1132-2955	66 05 25	82 01 20	
DISTRIBUTIONS J.W.A. INC. 1476-8592	77 04 22	81 12 30	SERVICES D'HÔTELLERIE J.W.A. INC.
B. DUPONT AUTO INC. 1172-0000	63 09 24	82 01 06	
DYNABEC LTÉE 1255-3392	69 12 05	81 12 30	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ÉCOLE DE LANGUES DE MONTRÉAL INC. 1264-1940	68 09 03	82 01 11	
ÉCURIES GALOP INC. 1366-9395	75 09 15	82 01 19	
ÉDITION MULTIPLICATA INC. 1630-9932	78 10 31	82 01 07	
ELECTRO-MÉCANIK INC. 1275-0980	62 05 09	82 01 08	
LES ENTREPRISES BELSAM INC. 1365-8885	75 06 18	82 01 15	
LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION DUHAMEL INC. 1624-8213	78 03 28	82 01 21	
LES ENTREPRISES DIMCO LTÉE 1253-0671	71 11 02	81 12 29	
LES ENTREPRISES E.T.M.W. LIMITÉE 1161-3221	58 02 07	81 12 29	
LES ENTREPRISES FILION INC. 1144-0823	69 08 06	82 01 07	
LES ENTREPRISES H.A.B.I.L. INC. 1357-2656	74 06 17	82 01 11	LES HALLES DE PERCÉ (1982) INC.
LES ENTREPRISES O. PRÉFONTAINE LTÉE 1331-9033	73 06 18	82 01 05	
ÉQUIPEMENT DE BUREAU PIERRE MANSEAU INC. 1465-9353	76 03 03	82 01 11	
ERL ÉTUDE ET RECHERCHE INC. 1470-4738	76 09 28	82 01 14	
FARMAVAL INC. 1365-1419	75 04 24	82 01 20	
LA FERME RAYMOND BÉGIN INC. 1462-8200	75 10 29	82 01 08	
FILION & COMEAU LTÉE 1333-0667	72 12 19	81 12 29	
FROMAGERIE BELLE-RIVIÈRE INC. 1146-2082	64 10 20	81 12 29	
BERNARD GAGNON INC. 1337-5977	73 07 18	82 01 20	TAPIS GAGNON INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
GARAGE PAUL-E. BÉLANGER INC. 1204-2735	71 01 27	81 12 29	
GESTION G.G. INC. 1262-8426	68 03 15	81 12 29	
GESTION M. LACROIX INC. 1462-2187	75 09 26	81 12 22	
GESTIONS ARBI LTÉE 1368-3107	74 05 17	81 12 29	
R. GIRARD & FILS LTÉE 1472-9842	77 01 07	81 12 29	
GOUGEON, GORE, DEVAULT & ASSOCIÉS INC. 1263-7898	62 08 31	82 01 05	J. MICHEL GOUGEON & ASSOCIÉS INC.
LE GROUPE MULTINOR LTÉE 1624-0111	78 03 02	81 12 30	
GROUPE PRÊT ET REVENU 1276-5095	55 02 22	81 12 30	
LE GROUPE RIOUX INC. 1269-2976	69 08 25	81 12 29	
LES HALLES DE PERCÉ INC. 1222-4044	72 04 06	82 01 11	PLACEMENTS DÉMÉCO INC.
HÔTEL ROYAL DE SOREL LTÉE 1131-2204	66 06 21	81 12 07	
LES IMMEUBLES B. DUPONT LTÉE 1362-1172	75 02 27	82 01 06	
IMMEUBLES B.M.G. INC. 1463-2020	75 11 21	82 01 07	
LES IMMEUBLES DESCALAFOR INC. 1362-5785	75 03 24	82 01 15	
LES IMMEUBLES NICOLA INC. 1277-6290	65 08 13	81 12 18	
LES IMMEUBLES SPORTS LTÉE 1284-9436	67 06 13	82 01 13	
IMPRIMERIE IDÉALE INC. 1196-0242	70 04 21	82 01 06	
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PHARAND INC. 1354-3269	74 03 04	82 01 05	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES INVESTISSEMENTS DUNDEE INC. 1255-0919	70 12 23	82 01 18	
ISOLATION G.I. INC. 1463-5213	75 12 08	82 01 15	
JEVLAM INC. 1640-8247	79 12 28	81 12 29	
KÉBECSPEC INC. 1269-6779	71 07 26	82 01 19	
LABORATOIRE D'ANALYSE BOURLAMAQUE LTÉE 1361-0787	75 01 06	82 01 08	
LABORATOIRE RIVA INC. 1219-9345	71 03 23	82 01 05	
LABORATOIRES CHOISY LTÉE 1341-9411	49 04 21	82 01 14	
C.E. LAVIGNE (1961) LTÉE 1244-2695	61 08 29	82 01 11	
GIL LEBEL INC..... 1168-7118	67 05 17	81 12 30	
J. LORTIE ASSURANCE INC. 1268-6887	72 03 30	81 12 29	
MANOIR DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS INC. 1218-2564	71 10 18	82 01 05	
MARCHÉ GÉANT THÉRIEN INC. 1262-2874	68 09 25	82 01 08	GESTION PHILIPPE LAPLANTE INC.
MARCHÉ ST-CHARLES MARKET INC. 1100-8521	55 07 11	82 01 14	ENTREPRISES MAROCHAR INC.
MARKETING IMPULSION INC. 1364-0883	75 06 09	82 01 06	
MEUBLES GÉLINAS INC. 1181-2096	65 03 23	81 12 30	
MEUNERIE ALAIN TREMBLAY INC. 1357-7176	74 07 10	82 01 11	
MIC-MAC CONSTRUCTION LTD. 1275-6995	60 11 29	82 01 12	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MIC MAC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES MINES D'AMIANTE BELL, LTÉE 1167-7523	36 11 20	82 01 05	
MOJAN LTÉE 1125-0396	63 12 02	82 01 06	CONSTRUCTIONS AMMB LTÉE
NETTOYEUR MACS INC. 1254-7410	64 08 19	82 01 13	NETTOYEUR MACS INC. *MACS DRY CLEANERS INC.*
OVERHEAD DOOR CO. OF MONTRÉAL (1965) LTD. 1138-0029	65 05 26	82 01 13	PORTES OVERHEAD DOOR DE MONTRÉAL (1965) LTÉE *OVERHEAD DOOR CO. OF MONTRÉAL (1965) LTD.*
OXYGÈNE VAL-MAURICIE LTÉE 1336-2439	73 07 23	81 12 29	
PAVAGES D'AMOUR INC. 1637-2559	79 06 26	82 01 12	
LES PLACEMENTS G.L.P. INC. 1627-7014	78 06 28	82 01 07	
LES PLACEMENTS GÉRARD LEMIEUX INC. 1262-6487	70 09 18	81 12 29	
LES PLACEMENTS J.P.L. INC. 1471-9868	76 12 03	81 12 29	
LES PLACEMENTS MOPAL INC. 1276-6341	71 06 18	82 01 08	
LES PORCHERIES CARIGNAN INC. 1366-5880	75 08 15	81 12 21	
LES PRODUITS S. & G. INC. 1152-3750	47 07 26	82 01 13	
RADIO CÔTE-NORD INC. 1200-6003	61 05 02	82 01 05	
RÉNOVATION AQUA INC. 1356-3440	74 05 03	81 12 29	
RÉNOVATION DENIS RAINVILLE INC. 1502-0498	76 02 09	82 01 05	
RESTAURANT LA MANDOLINE INC. 1355-0439	74 01 07	82 01 12	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES RÔTISSERIES ST-HUBERT LTÉE 1140-8101	55 11 08	82 01 18	
W. ROURKE LTD. 1156-4069	46 02 28	81 12 29	W. ROURKE LTÉE *W. ROURKE LTD.*
RUGTECH (1974) INC. 1370-5165	74 11 27	82 01 19	
SANSPEC LTÉE 1128-5061	54 08 26	81 12 30	
SARAMOND INC. 1505-7086	76 11 19	82 01 18	
SERVICES INFO-LOGISTIQUES INC. 1361-5133	75 01 30	82 01 05	
SHERBROOKE AUTOMATION INC. 1160-7348	63 02 12	81 12 29	
SOBÉCO INC. 1472-6699	76 12 22	82 01 15	GROUPE SOBECO INC. *SOBECO GROUP INC.*
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BENLÉO LTÉE 1322-0710	62 11 16	82 01 12	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION DE RIMOUSKI (S.G.D.) INC. 1298-9851	72 01 07	81 12 29	
BRIAN STANTON COMPANY LIMITED 1240-9280	69 09 16	82 01 13	LES ENTREPRISES BRIAN STANTON LTÉE *BRIAN STANTON COMPANY LIMITED*
DENIS THIBAULT INC. 1467-1291	76 05 14	82 01 08	
ULTRA ÉLECTRIQUE INC. 1133-4281	56 06 07	81 12 29	
L'UNION DES JARDINIERS, INC. 1159-0353	58 04 01	82 01 08	
VELODO COMPAGNIE LIMITÉE 1142-3514	53 03 26	82 01 11	

17219-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
ABATTOIRS DESROCHERS LTÉE 1228-0590	53 04 17	82 01 18	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
AUBERGE-MOTEL STE-ANNE INC. 1631-1953	78 11 10	82 01 18	1) De la dénomination sociale: GESTIONS A. J. T. INC.; 2) du capital-actions.
BROCHU, DUTIL & ASSOCIÉS INC. 1640-8528	80 01 14	82 01 15	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CENTRE ÉLECTRONIQUE CÔTE DU SUD INC. 1647-1856	80 08 19	81 12 30	Du capital-actions
CENTRE PROFESSIONNEL DE TRACY INC. 1286-4344	63 05 24	82 01 11	Du capital-actions
CENTRE PROVINCIAL DE SEXOLOGIE INC. 1840-1802	80 10 18	82 01 05	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES CLAUDE GAGNON INC.
MARC CHARRON INC. 1480-9180	75 11 17	81 12 30	Du capital-actions
COGENA (1980) INC. 1640-3446	79 12 12	81 12 30	Du capital-actions
DÉVELOPPEMENTS TOURAINE LTÉE 1286-3551	69 03 13	81 12 30	Du capital-actions
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION EDDY LTÉE 1118-2300	65 10 06	81 12 30	Du capital-actions
ÉQUIPEMENTS RÉNOVATION AQUA INC. 1851-9413	81 11 02	81 12 29	Du capital-actions
ÉQUIPEMENTS SANI-COM LTÉE 1362-1016	75 02 26	81 12 30	1) Du district: Laval; 2) du capital-actions; 3) des dispositions; 4) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
FERME R. ET R. ROY INC. 1643-3427	80 04 03	82 01 15	Du capital-actions
LES FERMES TURCOT-LOCAS INC. 1645-0322	80 06 02	81 12 30	De la dénomination sociale: G. LOCAS ET FRÈRES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
T. FUGÈRE & FILS INC. 1846-8561	81 05 26	82 01 15	Du capital-actions
GELBO INC. 1329-9466	73 03 09	81 12 30	Du district: Roberval
LES IMMEUBLES MARTIN ET MARTIN INC. 1848-0236	81 06 25	82 01 05	Du capital-actions
KEBECSPEC INC. 1269-6779	71 07 26	82 01 21	De la dénomination sociale: KÉBEC SPEC INC.
LAMB, GUAY (1982) INC. 1853-9783	82 01 11	82 01 15	De la dénomination sociale: LAMB, GUAY, LAUE INC.
J. LORTIE ASSURANCE INC. 1268-6887	72 03 30	81 12 29	Du capital-actions
1849-1225 QUÉBEC INC. 1849-1225	81 07 27	82 01 21	De la dénomination sociale: INDUSTRIES METAFILE INC.
1849-2660 QUÉBEC INC. 1849-2660	81 08 11	82 01 05	De la dénomination sociale: LES TRANSPORTS GERMAIN DALLAIRE INC.
1851-2731 QUÉBEC INC. 1851-2731	81 10 13	82 01 12	De la dénomination sociale: SYSTÈME D'ISOLATION GLOBAL LTÉE *GLOBAL INSULATING SYSTEMS LTD.*
1851-7342 QUÉBEC INC. 1851-7342	81 10 23	82 01 18	De la dénomination sociale: DEJCO LTÉE
1851-7631 QUÉBEC INC. 1851-7631	81 10 26	81 12 29	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CYRILLE BOLDUC LTÉE *CYRILLE BOLDUC ENTERPRISES LTD.*
1852-2045 QUÉBEC INC. 1852-2045	81 11 09	82 01 15	1) De la dénomination sociale: LA PETITE ALLÉE INC.; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
1852-7218 QUÉBEC INC. 1852-7218	81 11 26	81 12 29	De la dénomination sociale: JEAN & ST-PIERRE INC.
PLACEMENTS M.L.A. LTÉE 1480-9115	75 11 14	81 12 30	Du capital-actions
RÉNOVATIONS OTTONI INC. 1845-9578	81 04 30	81 12 10	De la dénomination sociale: LES PAYSAGISTES OTTONI ET FRÈRES INC.
RESTAURANT LA RELANCE INC. 1645-8457	80 07 03	81 12 30	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
SERVICE DE LAVAGE TESCO INC. 1844-3739	81 03 16	82 01 05	1) De la dénomination sociale: JEAN-YVES GRÉGOIRE INC.; 2) du district: Arthabaska.
LA TOUCHE SERVICE D'ENTRETIEN INC. 1852-2425	81 11 10	82 01 21	De la dénomination sociale: TOUCHE-À-TOUT ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

17219-o

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
LE DONJON, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	81 03 11	1173, rue Cartier, Québec	81 12 16

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Québec,
YVES ANGERS.

17220-o

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
« LE BROMONT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	81 12 31	321, Bromont, app. 116, Beloeil, QC, J3G 5X4

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Saint-Hyacinthe,
JACQUES LÉTOURNEAU.

17220-o

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
ÉDIFICE LE SOMMET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	82 01 21	5645, Grande-Allée, local 110, Brossard

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

17220-o

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 110304 CANADA INC & CIE ENR.	81 12 15	1845, rue King ouest, Sherbrooke
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 110305 CANADA INC & CIE ENR.	81 12 15	1845, rue King ouest, Sherbrooke

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Québec,
YVES ANGERS.

17220-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Lettres patentes annulées

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1361-5745	LES ACIERS SIGAMA LTÉE	386, rue St-Laurent, Cap-de-la-Madeleine	75 01 31
1280-4159	AGENCE DE VOYAGE POLLACK INC. *POLLACK TRAVEL AGENCY INC.*	750, boul. Charest est, Québec	71 03 26

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1121-3253	AGENCE DUTAN INC. *DUTAN AGENCY INC.*	Montréal	69 09 15
1320-5034	AGENCE LANGLOIS & ASSOCIÉS INC.	St-Hyacinthe	72 01 07
1287-1828	AGENCES VAUDREUIL AGENCIES INC.	Vaudreuil	59 04 03
1242-1301	ALIMENTS CADILLAC INC. *CADILLAC FOODS INC.*	115, rue Dalhousie, Québec	48 10 08
1361-0860	AMBULANCE JOLIETTE (DE LANAUDIÈRE) INC.	St-Charles-Borromée (Joliette)	75 01 06
1234-1699	AMÉNAGEMENT DE LACS NATURELS ET ARTIFICIELS DU QUÉBEC INC.	Ste-Foy	72 02 03
1214-1297	LES AMUSEMENTS TOURBILLON INC.	Warden (Shefford)	71 08 25
1104-6513	APEX OFFICE FURNITURE COMPANY	1874, rue Notre-Dame ouest, Montréal	54 08 31
1339-3111	APPARTEMENTS CYBELE INC.	395, rue des Rosiers, Matane	73 08 02
1273-9819	LES APPARTEMENTS P.F. INC.	Sherbrooke	69 12 16
1142-6921	U. APRIL INC.	Laval (Île-Jésus)	69 02 26
1218-8215	L'ARMURIER DE SEPT-ÎLES INC. *THE SEPT-ÎLES GUNSMITH INC.*	Sept-Îles	71 08 12
1111-8965	ARNOTT & ROGERS LTÉE *ARNOTT & ROGERS LTD.*	460, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	55 12 29
1341-6581	AUBERGE DE RIVIÈRE-DU-LOUP LTÉE	82, boul. Cartier, Rivière-du-Loup	73 10 09
1154-3907	AUDET GIGUÈRE LIMITÉE	774, rue St-Jean, Québec	29 04 04
1190-2020	AUTO-MACHINERIE LTÉE	3070, 8e Avenue, Shawinigan-Sud	68 05 31
1236-9799	BEAUCE SPEEDWAY INC.	St-Côme-de-Kennebec (Beauce)	69 05 26
1126-1831	BÉLAIR RENTAL SERVICE LTD.	Montréal	60 10 14
1237-6513	DAVID BELHUMEUR INC.	154, rue Radisson, Trois-Rivières	69 07 18
1356-9264	LÉOPOLD BELLEY ET FILS INC.	205, rue St-Paul, St-Paul-l'Ermite (L'Assomption)	74 06 03
1238-0929	BERCOURT INC.	4200, route Marie-Victorin, Tracy	68 03 01

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1340-3217	BEREM CONSTRUCTION INC.	571, route 36, St-Michel (Napierville)	73 08 20
1238-4269	GUY BERTRAND DAIRY QUEEN LIMITED	124, rue Lapointe, Drummondville	62 07 13
1155-7667	MAURICE BOUCHARD INC.	2099, chemin de la Canardière, Québec	65 08 16
1348-8879	LA BOUTIQUE LE PARADIS DU POUPON INC.	1011, rue Écho, Ancienne-Lorette	73 11 15
1115-2477	BRODERIE ROCCO LTÉE *ROCCO EMBROIDERY LTD.*	871, ch. Circle, Mascouche (L'Assomption)	60 10 14
1241-4090	BROUSSEAU & TREMBLAY INC.	330, rue Turcotte, ville Vanier	70 09 28
1299-2483	ARCHIE-R. BRUNETTE INC.	47, rue Châteauguay, Huntingdon	72 05 23
1141-5510	CANADA WELDING SUPPLIES INC.	6200, boul. Sauvé, Laval-Ouest	64 05 28
1123-0794	CANDEL TRUCK LEASING LTD.	Candiac	62 11 02
1124-2922	CAPA ÉLECTRIQUE INC.	11278, rue Jean-Meunier, Montréal	67 07 04
1109-4547	CAPITAL R.A.M. INC.	Montréal	57 05 03
1243-2100	CARIB-CANADA CORP.	101, rue Prentiss, Aylmer (Gatineau)	70 01 23
1360-9649	LES CARPETTES DU SAGUENAY INC.	342, avenue Ste-Anne, Chicoutimi	74 12 20
1350-9567	CENTRE DE MOTO L.A.B. INC. *L.A.B. MOTO CENTER INC.*	Nicolet	74 01 09
1356-0784	LE CENTRE DU TAPIS D & M INC. *D & M CARPET CENTRE INC.*	Shawville (Pontiac)	74 01 17
1133-0230	CHANDO INC.	191, rue Montcalm, Hull	68 03 22
1135-6284	CHÂTEAU LAURIER (MONT-LAURIER) INC.	Mont-Laurier (Labelle)	65 12 10
1115-4952	LES CHEMISES PAGUCCI LTÉE *PAGUCCI SHIRTS LTD.*	Montréal	65 03 08
1128-7695	CHEZ MÉLINA LTÉE	Plaza Alexis-Nihon, rues Ste-Catherine et Atwater, Westmount	66 09 23
1126-7655	THE CITY IMPROVEMENT LEAGUE INCORPORATED	Montréal	30 10 13
1464-9842	CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU LAC ITOUK INC.	226, rue Caroline, Chicoutimi	76 04 22

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1349-7805	CLUB DE HOCKEY JUNIOR DE CHAMBLY INC.	1684, rue Bourgogne, Chambly	72 09 14
1275-2978	CLUB DES MERISIERS	1410, avenue Ouellet, Alma	52 06 05
1210-2935	CLUB SOCIAL JARDIN PRÉVERT INC.	Cookshire (Compton)	69 10 28
1375-2308	LA COMPAGNIE DES ONZE ASSOCIÉS LTÉE	Windsor (Richmond)	62 12 05
1216-6641	AUX COMPAGNONS DE LA DANSE INC.	St-Hubert (Chambly)	71 08 12
1242-8751	CONSEIL DES LOISIRS DE CAP CHAT INC.	Cap-Chat (Gaspé-Ouest)	64 12 31
1330-1361	CONSTRUCTION C. D. LTÉE	198, rue Principale, Girardville (Lac-St-Jean-Ouest)	73 03 19
1363-0678	CONSTRUCTION DESCOTEAUX ET SÉVIGNY LTÉE	3, rang Simpson, St-Cyrille (Drummond)	75 04 25
1359-5376	CONSTRUCTION G. BESNER INC. *G. BESNER CONSTRUCTION INC.*	Gatineau (Hull)	74 10 04
1249-2054	COPNA LTÉE	2330, rue Magnan, Trois-Rivières	71 12 21
1146-1894	ALPHONSE COUSINEAU & FILS, INC.	Ste-Scholastique (Deux-Montagnes)	58 01 20
1115-7864	CREATIVE KNITWEAR LTD.	5605, rue de Gaspé, Montréal	69 06 30
1237-5697	CRÉMERIE BÉLANGER CREMERY INC.	160, avenue de l'Espinay, Québec	50 10 18
1127-6474	D. C. GATEHOUSE ASSOCIATES LTD.	Ville St-Laurent	64 09 17
1506-9891	DÉLICATESSE MUNIER INC.	798, rue Richelieu, Québec	77 09 13
1104-6000	D.A. DÉSILETS INC.	7074, rue St-Hubert, Montréal	69 07 16
1175-7671	CLAUDE DESMARAIS (1975) INC.	Boul. Ducharme; La Tuque	69 11 20
1111-0764	DESSY-ATCO (CANADA) INCORPORATED	1253, avenue McGill College, Montréal	59 03 05
1102-9428	DOMAINE DES ENFANTS INC.	836, avenue Mont-Royal est, Montréal	49 12 02
1361-8541	DOMAINE GRANDE RIVIÈRE, INC.	Chemin Bois-Clair, Beaupré (Montmorency)	75 02 18
1105-9185	DOMINION AUTOMOBILE SALES INC.	240, rue de Brullon, Boucherville (Chambly)	66 12 22
1105-9359	R. DUPUIS AUTO ÉLECTRIQUE SPÉCIALITÉ INC.	6105, rue Beaulieu, Montréal	62 12 28

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1225-5709	DYPCO INC.	Place Rouanda, Noranda (Témiscamingue)	72 06 22
1266-0122	ÉCOLE DE HOCKEY ROUSSEAU-LEMAIRE INC. *ROUSSEAU-LEMAIRE HOCKEY SCHOOL INC.*	Longueuil	68 08 01
1243-2274	ÉDIFICE CARILLON INC.	291, rue St-Vallier ouest, Québec	62 12 20
1336-5481	LES ENTREPRISES ACHILLE PROTEAU INC.	3654, rue Université, St-Hubert (Chambly)	73 08 13
1359-7455	LES ENTREPRISES FAROUK MADY INC.	Cowansville (Missisquoi)	75 01 22
1360-1042	LES ENTREPRISES L.S.T. INC.	Baie-Comeau (Saguenay)	74 11 05
1233-0783	LES ENTREPRISES MARIE ANTOINETTE (1969) INC.	2813, boul. Laurier, Ste-Foy	69 06 19
1247-1173	LES ENTREPRISES NORMAND ET CLAUDE INC.	Magog (Stanstead)	70 02 26
1159-5394	ENTREPRISES ROCHAR LTÉE	St-Romuald-d'Etchemin (Lévis)	65 01 04
1216-0073	LES ENTREPRISES TEACO LTÉE. *TEACO ENTERPRISES LTD.*	1269, boul. Charest ouest, Québec	71 09 16
1352-5696	LES ENTREPRISES YAMASKA INC. *YAMASKA ENTERPRISES INC.*	St-Bonaventure (Yamaska)	74 02 11
1138-9723	EUROSTEEL CORP.	6505, ch. Côte-St-Luc, app. 908, Côte-St-Luc	59 10 30
1116-0710	EVELYN LEATHER COATS MFG. LTD.	1231, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	63 03 04
1334-3744	LES EXTINCTEURS T.L.L. INC.	191, rue St-Germain est, Rimouski	73 04 11
1258-8802	FASTCAN INC.	4, rue Langevin, St-Timothée (Beauharnois)	72 03 06
1224-1535	FER & MÉTAL MONBEC INC.	100, rue Montarville, bureau 210, Boucherville (Chambly)	71 12 08
1367-6853	FERME AGRICOLE PAGLIARO LTÉE *PAGLIARO FARMS LTD.*	100, rue François, bureau 207, Verdun	74 04 05
1341-8249	LA FERME DES SAULES INC.	Rang 3, St-Nazaire	73 09 17
1174-1055	FERME FLEURIE INC.	St-Casimir (Portneuf)	68 09 23
1362-9126	LES FERMES MICHEL INC.	364, boul. Saguenay, Victoriaville	75 04 14
1370-0885	LES FERMES TROIS G. INC.	277, rang Rivière nord, St-Lin (L'Assomption)	74 10 21

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1340-8414	FIRMACO INC.	Gaspé	73 08 29
1260-3163	FONDS MARÉCHAL INC.	1820, rue Gérard, ville de Laval	70 05 19
1330-3136	ALBERT FONTAINE LIMITÉE	Racine (Shefford)	73 03 09
1348-3250	R.C. FONTAINE INC.	323, rue Grande-Côte ouest, St-Joseph-de-Lanoraie (Berthier)	73 11 01
1126-7358	FOURNITURES SCOLAIRES ETCO LIMITÉE	270, rue Willibrod, Verdun	55 06 08
1165-7798	LE FOYER DU BAMBIN INC.	Donnacona (Portneuf)	69 06 16
1311-5324	BENOIT GAGNON LTÉE	R.R. no 2, Roberval	62 09 24
1301-3040	GAGNON & LEDUC LTÉE	4, boul. Lapierre, St-Émile	72 05 23
1105-9565	GARAGE JEAN-MARIE L'HEUREUX INC.	Montréal	60 05 13
1156-1990	GARAND & THIBAULT INC.	250, rue Lee, Québec	58 09 13
1141-1659	J.M. GENDREAU CO. LIMITED	555, 85e Avenue, Chomedey, ville de Laval	58 04 29
1126-0510	GENERAL HOTEL & RESTAURANT EQUIPMENT LTD.	Montréal	63 03 28
1262-7170	HENRI GERMAIN INC.	Sainte-Anne-de-la-Pérade (Champlain)	71 07 23
1262-7592	GEROBOIS INC.	Rimouski	72 05 08
1367-4338	GIROBEL INC.	911, rue Daviault, Berthierville	74 03 06
1176-5146	ANTONIO GODBOUT INC.	Drummondville	64 11 11
1368-5839	DONALD GOODE INC.	6075 A, rue Lachenaie, St-Léonard	74 06 07
1336-0086	LES GRAVIERS DU LAC ST-JEAN LTÉE	St-Léon (Lac-St-Jean)	73 01 23
1364-1675	GROUPE MICHIGOUCHE	Lac-Vert, St-Thomas-Didyme (Lac-St-Jean-Ouest)	75 06 12
1264-5347	GUARDIAN ELECTRONICS LIMITED	Main Street, casier postal 217, Knowlton (Brome)	61 02 03
1362-7799	LES HABITATIONS CAYA & CYR INC.	St-Bonaventure (Yamaska)	75 04 10
1362-3962	LES HABITATIONS K.L.M. INC.	362, boul. Maloney est, Gatineau (Hull)	75 03 13
1288-8988	LES HABITATIONS ST-JACQUES, INC.	Québec	54 06 02

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1128-5483	L.C. HARRIS COMPANY LIMITED.	224, rue du Collège, St-Laurent	39 03 16
1131-5256	HÉLÈNE-FRANCE INC.	442, rue Kennedy, Joliette	58 11 25
1253-4087	HIGHWAY TRAILERS DISTRIBUTORS (QUÉBEC) LTD.	335, rue Marconi, Ste-Foy	65 04 01
1176-4818	J. C. HOULE INC.	Drummondville	68 07 30
1110-7513	IDEAL TRADING CO. LTD.	Montréal	56 10 19
1237-1217	LES IMMEUBLES BEAULAC INC.	Beauport	66 03 04
1249-4571	LES IMMEUBLES COSTEBELLE INC.	5995, place Montmartre, Charlesbourg	71 09 01
1165-8085	LES IMPORTATIONS AMCO INC.	112, rue de l'Église, Donnacona	66 11 15
1461-9092	LES INDUSTRIES LEPAR LTÉE *LEPAR INDUSTRIES LTD.*	3C, parc Caravane, Trois-Rivières-Ouest	75 09 11
1370-8011	INDUSTRIES PRILAB LTÉE *PRILAB INDUSTRIES LTD.*	6333, boul. Décarie, bureau 300, Montréal	74 12 20
1267-2879	LES INFORMATIONS LE MADELINOT INC. *LE MADELINOT NEWS INC.*	Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine)	65 06 03
1355-2666	LES INSTALLATIONS MODULAIRES D.M. INC. *D.M. MODULAR INSTALLATIONS INC.*	255, rue St-Jacques, bureau 200, Montréal	74 03 26
1363-3821	JEUNE CHAMBRE DE PETIT SAGUENAY INC.	Municipalité de Dumas	75 05 07
1127-2937	JEWEL DISTRIBUTING CORPORATION	Montréal	56 05 31
1118-2532	KABUR PAVING LTD.	6000, boul. Métropolitain est, bureau 100, Montréal	66 03 10
1344-4864	KERAMI INC.	Cap-Chat (Gaspé-Ouest)	73 10 21
1320-4441	KING OUEST AUTOMOBILES LTÉE	Sherbrooke	56 10 09
1166-4976	KWICK WASH STE-MARIE INC.	1170, rue Ste-Marie, Trois-Rivières	66 12 27
1158-5361	LABORATOIRE DEMERS LTÉE.	2721, rue Tremblay, Ste-Foy	58 04 22
1357-1161	JEAN-CLAUDE LAFLEUR INC.	98, Anse-des-Lacs, St-Nicolas (Lévis)	74 06 07
1270-7816	LAGEP INC.	Authier (Abitibi)	72 02 21
1132-4050	LAHIÈRE ET LAFRANCE INC.	99, rue Turgeon, Ste-Thérèse (Terrebonne)	68 06 10

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1117-5221	DAMASE LALONDE LIMITÉE *DAMASE LALONDE LIMITED*	Montréal	50 12 29
1290-2995	ANDRÉ LAMBERT INC.	40, 1re Avenue, Amos	61 08 02
1288-9192	JEAN LANGLOIS INC.	St-Urbain (Châteauguay)	61 07 28
1127-4651	LASALLE RÉFRIGÉRATION INC.	96, 2e Avenue, LaSalle	65 06 03
1111-6027	LEGGETT INDUSTRIES LIMITED	4616, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	62 11 20
1330-9125	LEPAGE & ST-GELAIS INC.	137, chemin 138, Ragueneau (Saguenay)	73 04 17
1138-5606	LOCATION BRANWAY INC. *BRANWAY LEASING INC.*	415, rue Norman, St-Pierre (Montréal)	66 05 05
1278-5374	LES LOISIRS DE POINTE-AUX-OUTARDES INC.	Pointe-aux-Outardes (Saguenay)	67 06 08
1203-1183	J.B. LORANGER (1971) LTÉE	300, rue des Forges, Trois-Rivières	71 01 04
1134-6590	M G R RESTAURANT INC.	490, avenue Michel-Jasmin, Dorval	68 10 17
1265-9231	M. & H. CO. LTD.	Montréal	59 10 28
1117-7714	G. MAHER CONSTRUCTION LIMITÉE	13145, rue Prince-Arthur, Pointe-aux-Trembles	57 12 11
1273-6104	PAUL MALOUIN INC.	106, Marchand, Drummondville	72 01 14
1240-8316	MANOIR BREAKEYVILLE INC.	136, rue St-Augustin, Breakeyville (Lévis)	62 12 06
1285-4717	MANUFACTURERS STEEL & SUPPLY LIMITED	Montréal	61 01 17
1110-3397	LES MANUFACTURES MACLEAN LTÉE *MACLEAN MANUFACTURING LTD.*	Montréal	67 12 19
1154-1646	MAPLE LEAF TOBACCONISTS LTD.	Québec	57 05 06
1239-4383	LES MARCHANDS DE BLEUETS DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC BLUEBERRY MERCHANTS INC.*	1132, rue Lamontagne, St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest)	64 05 14
1101-4677	MARCHÉ A.C. BEAULIEU LTÉE	2101, rue Bélanger est, Montréal	62 05 28
1335-9419	MARCHÉ ALPHONSE OUELLET INC.	Rivière-du-Loup	73 02 27
1137-1150	MARCHÉ BYRNS INC.	260, rue Riendeau, Iberville	68 01 25
1136-3991	MARCHÉ D'ALIMENTS SUPERAMA INC.	1978, rue Parthenais, Montréal	63 09 16
1127-0592	MARCHÉ ST-PATRICE INC. *ST. PATRICK MARKET INC.*	248, rue Lyette, LaSalle	68 05 14

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1112-9947	MARCUS HANDICRAFT INC.	1443, rue Saint-Marc, Montréal	64 05 08
1164-7765	LES MATELAS MORPHÉE INC.	Chicoutimi-Nord	63 04 03
1104-1068	MAYFAIR SHOE SALONS LTD.	1010, place Mont-Royal, Montréal	65 02 01
1225-9214	MEUBLES & DÉCORATIONS GOLFE INC.	496, rue Lausanne, Rimouski	71 12 22
1140-9315	MEUBLES LAGACÉ LTÉE *LAGACÉ FURNITURE LTD.*	3825, boul. Lévesque, ville de Laval	59 12 16
1354-4382	LES MINES RENDE INC. (Libre de responsabilité personnelle) *RENDE MINES INC. (No personal liability)*	1000, 3e Rue, Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	74 01 21
1126-7549	RAYMOND MINGUET INC.	3137, rue Ste-Catherine est, Montréal	59 08 27
1116-7665	MODERN WIRE WORKS LTD.	6613, Papineau, Montréal	63 01 15
1224-6195	MONTCALM SPORTS INCORPORATED	Chertsey (Montcalm)	71 12 28
1249-1809	MOTEL DES COPAINS INC.	Joliette	71 01 22
1347-4846	MOTEL SÉJOUR DE L'ERMITE RIMOUSKI INC.	1166, boul. St-Germain ouest, Rimouski	72 07 27
1134-1609	NAPOLI RESTAURANT INC.	Montréal	66 07 21
1139-0978	NESTER'S LTD.	Longueuil	53 02 26
1334-4015	NETTOYEUR PARFAIT INC.	1602, 3e Avenue, Québec	73 02 14
1272-6824	NETTOYEUR RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	Rivière-du-Loup	70 04 07
1342-2100	OUELBER INC.	St-Nicolas (Lévis)	73 10 15
1249-7434	P.R. COUNTRY HOMES INC.	R.R. 6, Lachute (Argenteuil)	65 06 23
1119-2663	PALLADIUM RESTAURANT INC.	Montréal	66 04 21
1118-4512	PALLOTTA BROTHERS INC.	8008, 21e Avenue, Montréal	68 06 05
1350-7090	PAPINEAU ET FILS LTÉE	Ferme-Neuve (Labelle)	73 12 21
1461-3673	PARADIS DES SKIEURS GRANDE-VALLÉE INC.	Hôtel l'Hacienda, Chertsey (Montcalm)	75 08 14
1117-2954	PARAMOUNT INDUSTRIES INC.	Montréal	63 08 19
1102-9691	PARKWAY DEVELOPMENT INCORPORATED	Montréal	51 08 23
1279-2602	PAVAGES ALPHA INC.	Sherbrooke	71 05 19
1116-6774	PETER'S LAMP MFG CO. LTD.	400, rue Atlantic, bureau 306, Montréal	57 03 05

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1119-2036	PHILLIPS CUT GLASS COMPANY LIMITED	Montréal	30 11 11
1169-9725	PIERRE ET BRIQUE DE LA CAPITALE INC.	St-Marc-des-Carrières	65 04 15
1260-7982	LES PISCINES PEDNEAULT ET FOSTER LTÉE	Jonquière	71 09 01
1250-2399	PLACEMENTS CREON INC.	33, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	71 12 28
1263-0737	PLACEMENTS GIL-PO INC.	1050, côte du Beaver Hall, bureau 1600, Montréal	70 12 01
1363-9430	PLACEMENTS LE SIEUR DES MONTS INC.	Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)	75 06 06
1281-3879	PLACEMENTS QUORUM INC. *QUORUM INVESTMENTS INC.*	Ste-Foy	71 09 27
1286-0979	PLACEMENTS THEREX INC.	Ste-Thérèse (Terrebonne)	66 07 29
1363-7558	LES PLACEMENTS Y.J.R. INC.	7165, boul. Milon, Brossard	75 05 27
1117-6781	PLOMBERIE STE-CLAIRE INC.	45, rue Chopin, Boisbriand (Terrebonne)	54 08 05
1375-2340	PLOUFFE ET RIOUX INC.	Senneterre (Abitibi)	66 12 20
1357-1591	LA PORCHERIE MAUMIFER INC.	Courcelles (Frontenac)	74 05 27
1338-0548	POSAR INC.	Québec	73 08 31
1348-3383	POULIN & CÔTÉ, INC.	50, rue du Tricentenaire, L'Ange-Gardien (Montmorency)	73 11 27
1348-1817	PRÉFABRIQUÉS WILFRID INC.	R.R. no 1, Valcourt (Shefford)	72 05 18
1461-6577	LES PRODUCTIONS 2001 INC.	Ste-Foy	75 08 28
1241-9917	QUÉBEC SERVICE BUREAU INC.	Québec	60 07 04
1364-4703	LES REMBOUREURS ASSOCIÉS DE ROUYN-NORANDA INC.	Rouyn (Témiscamingue)	75 07 31
1122-2833	REMZ INC.	6583, avenue Somerled, Montréal	68 12 23
1354-6130	RÉNOVATIONS VEILLETTE INC.	181, 6e Rue nord, Amos	74 01 22
1157-3946	RESTAURANT DIXIE INC.	1030, boul. Masson, Les Saules	69 03 07
1357-5659	RESTAURANT DOFINET INC.	151, rue St-Dominique, Jonquière	74 01 22
1339-4440	RESTAURANT GIN WONG INC. *GIN WONG RESTAURANT INC.*	2810, 1re Avenue, Québec	72 07 27

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1312-4516	RESTAURANT LA LOUVE INC.	780, rue St-Eustache, Québec	63 08 26
1128-7380	RESTAURANT LE CHAROLAIS INC.	4998, Western, Westmount	66 09 28
1118-3068	RAYMOND RICHARD COMPAGNIE	5256, rue Chabot, Montréal	63 01 09
1336-7420	ROMACO INC.	1014, rue St-Jean, Québec	73 01 03
1139-5175	ROSEMÈRE PLUMBING AND HEATING CO. LTD.	236, chemin Grande-Côte, Rosemère (Terrebonne)	62 07 26
1116-0991	ROSS-STEP FUR LTD.	Montréal	62 05 22
1319-0574	LES ROULOTTES CHAMPION LTÉE *CHAMPION MOBILE HOMES LTD.*	St-Jean	69 05 22
1255-9365	GEORGES E. ROY INC.	102, Ste-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue	68 05 07
1326-6309	GUY ROY CONSTRUCTION INC.	Ste-Foy	67 04 26
1250-7349	GEORGES ST-CYR INC.	3883, 16e Avenue, Shawinigan	69 07 10
1240-5395	ST-LAZARE BOWLING INC.	St-Lazare (Vaudreuil)	61 06 01
1547-1766	SALLE DE QUILLES CHICOUTIMI LTÉE	Chicoutimi	49 09 07
1354-9514	SALLE DE QUILLES SOREL INC. *BOWLING SOREL INC.*	Sorel	74 03 19
1122-2403	SALON SYLVESTRE & GILBERT INC.	Montréal	67 09 12
1139-3535	SAUVÉ ET FORTIN CONSTRUCTION LTÉE	527, rue St-Clément, Beauharnois	67 06 22
1357-6608	SÉCURITÉ URBAINE DU QUÉBEC (1977) LIMITÉE	Québec	77 09 15
1355-2187	LES SERRES DAVID & FRÈRES INC.	Chénéville (Papineau)	74 03 22
1361-5232	LES SERVICES DE CONTRÔLE MÉTALLURGIQUE A. ET L. INC.	1160, 4e Avenue, Grand-Mère	75 01 30
1205-2742	SHERBROOKE WOOD PRODUCTS (1971) INC.	985, rue Galt est, Sherbrooke	71 02 16
1253-0358	SOCIÉTÉ DE DIFFUSION GÉNÉRALE DU LIVRE INC.	1653, rue Beaudry, Montréal	71 03 25
1291-8652	LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION TOURISTIQUE SAGUENAY-LAC ST-JEAN, INC.	322, rue des Ormes, Alma	67 03 10
1361-3443	SOCIÉTÉ DU FESTIVAL DE LA CHANSON (SOFEC) INC.	12-14, rue Ste-Anne, Québec	75 01 20

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1278-9236	LA SOCIÉTÉ PARENT & VACHON INC.	1653, avenue Delaunay, Ste-Foy	66 11 03
1231-2070	SOCIÉTÉ RO-G-AL INC.	265, Dorchester, Québec	69 04 08
1287-2412	LA SOCIÉTÉ VENISE INC.	St-Théophile	70 05 29
1117-1931	SOLO PRODUCTS LIMITED.	3870, rue Griffith, St-Laurent	37 04 23
1329-8633	LES SPÉCIALITÉS DE L'AVIATION DE QUÉBEC LTÉE *AVIATION SPECIALTIES OF QUÉBEC LTD.*	Québec	73 05 07
1341-5633	STRUCTURE D'ACIER BLOUIN & FRÈRES INC. *BLOUIN & BROTHERS STRUCTURAL STEEL INC.*	Mascouche (L'Assomption)	73 09 07
1359-0070	STUDIO CHROME INC.	6637, place des Marguerites, Charlesbourg	74 09 06
1347-5348	STUDIO DE PHOTOGRAPHIE AUTOUR DU MONDE INC.	St-Jérôme (Terrebonne)	73 11 26
1109-3085	SYLVESTRE AGENCIES LTD.	6656, rue Clark, Montréal	58 02 03
1108-0058	SYSTEMS & CONTROLS LTD.	80, rue Port-Royal est, Montréal	55 08 15
1166-8886	TAKEFMAN IRON & METAL COMPANY LTD.	319, St-Marc, Cap-de-la-Madeleine	63 04 19
1360-0978	LES TAXIS BOURLAMAQUE INC.	Val-d'Or	74 11 04
1182-3267	TOURBIÈRE « CLAIR » INC.	Ste-Foy	60 11 03
1364-4950	TRANSPORT DYNAMIQUE INC.	177, boulevard Central sud, Québec	75 07 03
1370-0109	TRANSPORT N. TRUDEL INC.	Charlesbourg	74 10 11
1170-1943	TREMBLAY & LAPOINTE INC.	Sept-Îles	59 03 23
1156-3236	S. VAILLANCOURT LTÉE	1159, rue St-Vallier ouest, Québec	60 07 26
1337-3626	VARIÉTÉS H.B. INC.	Kénogami	73 03 16
1115-6478	VARSITY APPAREL INC.	5800, rue St-Denis, Montréal	66 05 03
1205-9911	LES VENTES DE CERCUEILS ROCKLEDGE LTÉE *ROCKLEDGE CASKETS SALES LTD.*	Rue Principale, Knowlton	66 06 06

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1158-2822	VERDEAU INC.	Québec	61 11 27
1287-3337	VÉZINA & FILS LTÉE	Waterville (Compton)	64 07 15
1115-0133	THE YOUNG WOMEN'S HEBREW ASSOCIATION OF MONTREAL LTD.	Montréal	30 01 14

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

17219-o

Associations coopératives — Loi sur les

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE ROUSSEAU
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE ROUSSEAU », dont le siège social était situé à Baie-James, dans la circonscription électorale d'Abitibi-Ouest, a été dissoute le 28 janvier 1982, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17298-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-BRUNO, LAC ST-JEAN
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-BRUNO, LAC ST-JEAN », dont le siège social était situé à Saint-Bruno, dans la circonscription électorale de Lac-Saint-Jean, a été dissoute le 27 janvier 1982, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17299-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE DÉMÉNAGEMENT « RAPIDO PRESTO » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement spécial adopté le 14 janvier 1982, de l'association coopérative « COOPÉRATIVE DE DÉMÉNAGEMENT « RAPIDO PRESTO » (MONTRÉAL) », pour la modification de ses fins.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17234-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE PLEIN AIR DU NORD QUÉBÉCOIS (C.P.A.N.Q.)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association coopérative à fins sociales sous le nom de « COOPÉRATIVE DE PLEIN AIR DU NORD QUÉBÉCOIS (C.P.A.N.Q.) », dont le siège social est situé à Sainte-Foy, QC, dans la circonscription électorale de Louis-Hébert.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17241-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION BELLES-MAISONS (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une associa-

tion sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION BELLES-MAISONS (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17242-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « BONNE AVENTURE » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « BONNE AVENTURE » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17243-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DES TOITS UNIS (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DES TOITS UNIS (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Louis.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17235-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « DU DOMAINE » DE GENTILLY
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « DU DOMAINE » DE GENTILLY », dont le siège social est situé à Bécancour, QC, dans la circonscription électorale de Nicolet.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17236-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION GENS DU PAYS (MONTRÉAL-NORD)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION GENS DU PAYS (MONTRÉAL-NORD) », dont le siège social est situé à Montréal-Nord, QC, dans la circonscription électorale de Sauvé.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17237-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION LE BOISÉ (STE-CLAIRE)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LE BOISÉ (STE-CLAIRE) », dont le siège social est situé à Sainte-Claire, QC, dans la circonscription électorale de Bellechasse.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17244-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES LOGEMENTS IDOINES » JOLIETTE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES LOGEMENTS IDOINES » JOLIETTE », dont le siège social est situé à Joliette, QC, dans la circonscription électorale de Joliette.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17238-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROIS PORTAGES D'AYLMER
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROIS PORTAGES D'AYLMER », dont le siège social est situé à Aylmer, QC, dans la circonscription électorale de Pontiac.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17300-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LOGIMAGE » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LOGIMAGE » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17245-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION L'UNION (RIVIÈRE-DES-PRAIRIES)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION L'UNION (RIVIÈRE-DES-PRAIRIES) », dont le siège social est situé à Rivière-des-Prairies, QC, dans la circonscription électorale de Lafontaine.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17239-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Église Évangélique chrétienne Béthel Inc.
Bethel Evangelical Christian Church Inc.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 26 octobre 1981, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses M. John Henry O'Neal, ingénieur, 565, Vermont Street, Brooklyn, New York; Clayton Thornhill, concierge, 1736, terrasse Elgin, Montréal; Mme Sylvia Keziah, secrétaire, 309, Rogers Avenue, Brooklyn, New York; Mme Ina Dowline, maîtresse de maison, 1736, terrasse Elgin, Montréal.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 10 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 1736, terrasse Elgin, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
17219-o 1851-4943

Municipalité du canton de Chester-Ouest
et
Municipalité du village de Chesterville

Avis est, par les présentes, donné que les Conseils de la municipalité du canton de Chester-Ouest et de la municipalité du village de Chesterville ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement no 224 de la municipalité du canton de Chester-Ouest et le Règlement no 17 n s de la municipalité du village de Chesterville, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper la municipalité du canton de Chester-Ouest et la municipalité du village de Chesterville et créer une nouvelle municipalité de Chesterville aux conditions suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Chesterville »;

2. le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Réjean Allard, arpenteur-géomètre, en date du 30 décembre 1981. La description technique est reproduite à l'annexe A de la présente requête pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

3. la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

4. jusqu'à la première élection générale, le Conseil provisoire est composé de tous les membres des deux (2) conseils existant au moment de regroupement. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires alternent à chaque séance du conseil comme maire du Conseil provisoire durant toute la période qui couvre le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier à exercer ce rôle est le maire de l'ex-canton de Chester-Ouest;

5. la première séance du Conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 h à la salle municipale, à l'école Saint-Paul, située dans le territoire de l'ex-village de Chesterville;

6. pour la première élection générale et l'élection générale subséquente, seules peuvent être candidates aux sièges 1, 2 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du village de Chesterville et seules peuvent être candidates aux sièges 3, 4 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du canton de Chester-Ouest et toutes personnes peuvent être candidates aux sièges 5, 6 celles possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire des ex-municipalités du village de Chesterville et du canton de Chester-Ouest;

7. la première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. L'élection subséquente aura lieu le premier dimanche de novembre 1986. La durée du mandat des membres du Conseil est de quatre (4) ans et les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

8. tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

a) le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du canton de Chester-Ouest devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité.

9. les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

10. un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les ex-municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées;

11. tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

12. les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, demeurent au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

13. toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ex-municipalité;

14. les emprunts à long terme contractés par les ex-municipalités du village de Chesterville et du canton de Chester-Ouest sont remboursés conformément aux clauses d'imposition de chacun des règlements; à l'exception du Règlement no 223 de l'ex-municipalité du canton de Chester-Ouest.

Le solde des échéances en capital et intérêts du Règlement no 223 de l'ex-municipalité du canton de Chester-Ouest à l'entrée en vigueur des lettres patentes, devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité.

Les clauses d'imposition du Règlement no 223 du canton de Chester-Ouest sont modifiées en conséquence;

15. la nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats de la municipa-

lité du canton de Chester-Ouest et de la municipalité du village de Chesterville.

Saint-Paul-de-Chester, le 1er février 1982.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Chester-Ouest,
LYSE L. CÔTÉ.

Description des limites du territoire de la municipalité de Chesterville dans le comté municipal d'Arthabaska

Le territoire actuel des municipalités du village de Chesterville et du canton de Chester-Ouest, comprenant en référence au cadastre la paroisse de Saint-Paul et une partie du canton de Tingwick, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites:

Partant d'un point situé au coin sud-est du lot 333 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne sud-est du cadastre de la paroisse de Saint-Paul jusqu'au canton de Tingwick; partie de la ligne sud-ouest de la paroisse de Saint-Paul jusqu'à la ligne séparative des rangs VII et VIII du canton de Tingwick; partie de la ligne séparative desdits rangs jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 660; la ligne sud-ouest des lots 660 et 558; partie de la ligne séparative des rangs V et VI en direction nord-est jusqu'à la paroisse de Saint-Paul; partie de la ligne sud-ouest de la paroisse de Saint-Paul en direction nord-ouest jusqu'à la ligne nord-ouest de ladite paroisse; la ligne nord-ouest de la paroisse de Saint-Paul; la ligne nord-est de la paroisse de Saint-Paul, cette ligne se confondant avec la ligne nord-est du chemin situé au nord-est des lots 86 à 105, jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire de la municipalité de Chesterville.

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé.

Préparé à Victoriaville, le 30 décembre 1981, sous le numéro quarante de mes minutes.

RÉJEAN ALLARD.
arpenteur-géomètre.

17322o

Chevaliers de Colomb du conseil de Pointe-du-Lac, numéro 7929

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Pointe-du-Lac, numéro 7929, possèdent leur siège social à Pointe-du-Lac, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec.*

Le grand chevalier,
H. PAUL MARTIN.

Le secrétaire-archiviste,
MARC BOUCHER.

17246-o

Cimetière catholique St-Louis de Grand'Mère

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations de cimetière catholiques romains, (L.R.Q., c. C-69), il a accordé des lettres patentes en date du 21 décembre 1981, constituant en corporation de cimetière, sous le nom de « Cimetière catholique St-Louis de Grand'Mère », les corporations suivantes: « La Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste, de Grand'Mère », et « La Fabrique de la paroisse St-Paul, de Grand'Mère ».

Le siège social de la corporation est situé à Grand-Mère, district judiciaire de Saint-Maurice.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

17219-o 1853-3653

La Compagnie de téléphone de la Vallée de la Lièvre

Avis est donné que la corporation « La Compagnie de téléphone de la Vallée de La Lièvre », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone (S.R. 1964, c. 286), par lettres patentes en date du 2e jour de mars 1950, avec siège social à Buckingham, a été dissoute le 19 janvier 1982 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY

17219-o 1293-3198

Desserte de Sainte-Marguerite de la Rivière de Sainte-Marguerite de Gallix

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), que monseigneur Roger Ebacher, évêque de Hauterive, a, par décret daté du 11 novembre 1981, changé les limites de la « Desserte de

Sainte-Marguerite de la Rivière de Sainte-Marguerite de Gallix », du diocèse de Hauterive.

L'évêque de Hauterive,
ROGER EBACHER.
17219-o 1291-8405

Église baptiste de la Nouvelle Jérusalem

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses, (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 11 septembre 1981, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses MM. Sauveur Jean-Baptiste, pasteur, 2174, Vallière, ville de Laval; Raymond Jean-Baptiste, pasteur, 7538, Durocher, appartement 1, Montréal; Garnel Augustin, comptable, 8985, 24e Avenue, Saint-Michel; Frantz Lamarre, journalier, 3151, Legendre, appartement A, Montréal.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 700 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 6855, 16e Avenue, Rosemont, Montréal.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
17219-o 1850-1692

La Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Médiatrice de Jonquière

Avis est donné que, par déclaration du 4 septembre 1981, et conformément à l'article 11 de la Loi sur les fabriques, Jean-Guy Couture, évêque catholique romain de Chicoutimi, a constitué en corporation pour la paroisse de Sainte-Marie-Médiatrice de Jonquière, « La Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Médiatrice de Jonquière ».

Chicoutimi, le 4 septembre 1981.

L'évêque catholique romain de Chicoutimi,
JEAN-GUY COUTURE.
17219-o 1539-1840

Municipalité de Grosses-Roches

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 7 décembre 1981, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 93 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Grosses-Roches, le 7 décembre 1981.

La secrétaire-trésorière,
17301-o MME GÉRARD TREMBLAY.

Succession Alan Van Audenhaege

Prenez avis que la succession d'Alan Van Audenhaege a été acceptée, sous bénéfice d'inventaire, par Jacqueline Lachance, tutrice aux enfants mineurs du défunt, et Stephen Estabrooks, subrogé-tuteur, par acte devant Wilfrid St-Amand, notaire, le 18 janvier 1982, enregistré à Maniwaki, le 22 janvier 1982, no 186823. Toute réclamation contre cette succession doit être expédiée à Wilfrid St-Amand, 132, rue Champlain, Hull, QC, J8X 3P9.

Le procureur,
17273-o WILFRID ST-AMAND, *notaire.*

Succession Robert Viens

Avis est, par les présentes, donné que le 23 décembre 1981, à Wickham, Mireille Valence, en sa qualité de tutrice à son enfant Michel Viens, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Robert Viens. Cette acceptation a été exécutée devant Gabriel Boire, notaire exerçant à Drummondville au 430, rue Saint-Georges, le 23 décembre 1981, lequel acte a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, le 20 janvier 1982, sous le numéro 266166.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être constaté à son bureau, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois des présentes, les susnommés paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

Wickham, le 29 janvier 1982.

Le procureur,
17281-o GABRIEL BOIRE, *notaire.*

Succession Vital Lachance

Avis est, par les présentes, donné que dame Carmen Blais, ménagère, domiciliée au 2583, rue Papineau, Shawinigan, veuve majeure et non remariée de M. Vital Lachance, en son vivant journalier, du même lieu, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son époux suivant acte signé devant Pierre Bélanger, notaire, le six janvier 1982, sous le numéro 8749 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan sous le numéro 100998.

Shawinigan, le 15 janvier 1982.

Le procureur,
17274-o PIERRE BÉLANGER, *notaire.*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Svi Leon Bernstein

Prenez avis que M. Svi Leon Bernstein, domicilié au 1400, promenade Franklin, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gregory Leon Bernstein.

Ville de Laval, le 7 décembre 1981.

Les procureurs du requérant,
17070-6-2-o FORGUES, BELISLE & LACOMBE.

Mario Blouin

Prenez avis que Mario Blouin, domicilié et résidant au 1760, rue Horckort, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mario Blaney.

Québec, le 21 janvier 1982.

Le procureur du requérant,
17103-6-2-o MICHEL CARON, *avocat.*

Robert Wayne Daddaris

Avis est donné, par la présente, que Robert Wayne Daddaris, camionneur, domicilié et résidant au 6663, Garnier, Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec, époux de dame Carmella Continelli de la même adresse, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Robert Wayne Wilken.

Montréal, le 6 janvier 1982.

Le procureur du requérant,
17221-7-2-o RAYMOND G. AYOUP, *avocat.*

Robert Hamilton

Prenez avis que Robert Hamilton, présentement détenu au Max. Laval, 180, montée Saint-François, ville de Laval, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Barnabé.

La Prairie, le 11 janvier 1982.

Les procureurs du requérant,
17207-6-2-o LANCTOT, DESSUREAULT & ASS.

Sylvie Marie Lacroix

Prenez avis que Sylvie Marie Lacroix, étudiante, domiciliée au 510, rang des 25 est à Saint-Bruno-de-Montarville, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sylvie Marie Turcotte.

Montréal, le 5 janvier 1982.

Les procureurs de la requérante,
17190-6-2-o ALARIE, LEGAULT & NADON.

Odile Malépart

Avis est, par les présentes, donné que madame Odile Malépart, épouse divorcée de James-Robert Willet, domiciliée et résidant au 4381, rue Jeanne-d'Arc, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom patronymique de son enfant Stéphanie Odile Willet en celui de Stéphanie Odile Malépart.

Montréal, le 28 janvier 1982.

Les procureurs de la requérante,
17263-7-2-o ROBITAILLE, MALO.

Églantine Marcoux

Prenez avis que Églantine Marcoux, domiciliée au 3161 de la Concorde, Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Marcoux.

Québec, le 15 décembre 1981.

La requérante,
17123-6-2-o E. MARCOUX.

Marie Donatille Paul

Prenez avis que madame Marie Donatille Paul, résidant et domiciliée au 5235, 4e Avenue, Rosemont, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Juliette Girard.

Montréal, le 2 décembre 1981.

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY,
17302-7-2-o LAPORTE & TURGEON.

Marie Rolande Pinel

Avis est, par les présentes, donné que Marie Rolande Pinel, domiciliée au 271, Saint-Maurice, appartement 20, Neufchâtel, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui France Pinel.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Marie Rolande Pinel.

Québec, le 3 décembre 1981.

Les procureurs de la requérante,
17071-6-2-o BERGERON, LEMAY & BROCHU.

Steuart Prieur

Avis est, par la présente, donné que Steuart Prieur, résidant et domicilié au 2497, rue Villiers, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Michel Gélinas.
Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Steuart Prieur.

Longueuil, le 13 janvier 1982.

Les procureurs du requérant,
17162-6-2-o LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS.

Marie Provencher

Avis est donné que Marie Provencher, étudiante, résidant et domiciliée au 2027, rue Marquette, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom patronymique Provencher en celui de Constantineau et que ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 22 janvier 1982.

Les procureurs de la requérante,
17143-6-2-o ROBITAILLE, MALO.

Georges Robertson dit Bouchard

Avis est donné que Georges Robertson dit Bouchard, entrepreneur en construction, domicilié au 1225, rue Verreault, Marieville, district de Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Georges Bouchard.

Marieville, le 20 janvier 1982.

Les procureurs du requérant,
17259-7-2-o GERVAIS & MAJOR.

Sharon Yvonne Upshaw

Avis est donné que Sharon Yvonne Upshaw, étudiante, domiciliée au numéro 4615, avenue Draper, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sharon Yvonne Mercier.

Montréal, le 6 janvier 1982.

Le procureur de la requérante,
17240-7-2-o ANDRÉ LALONDE, *notaire*.

Joseph Stanislas Wilhinas

Avis vous est donné que Joseph Stanislas Wilhinas, inspecteur, domicilié au 3597, avenue Verdun, Verdun, province de Québec, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Stanley Joseph Williams.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête, c'est-à-dire l'épouse et les quatre (4)

enfants, utilisent déjà légalement le nom modifié en Stanley Joseph Williams.

Verdun, le 27 janvier 1982.

Le procureur du requérant,
17247-7-2-o FRANÇOIS LOISELLE, *notaire.*

Code de procédure civile (Article 139)

Club sportif de Sherbrooke Inc.

Prenez avis que toutes personnes détenant quelque action que ce soit du capital-actions de la compagnie « Club sportif de Sherbrooke Inc. » doivent, dans les trente (30) jours des présentes, aviser par écrit le conseil d'administration de ladite compagnie à l'adresse suivante: Club sportif de Sherbrooke Inc., 2426, rue King ouest, Sherbrooke, QC, J1J 2E8, qu'elles détiennent des actions, afin que les administrateurs puissent convoquer à une assemblée extraordinaire tous les actionnaires.

À défaut de ce faire, seuls les actionnaires connus pourront élire un conseil d'administration afin de régulariser le livre de la compagnie.

Fleurimont, le 25 janvier 1982.

Le procureur,
17333-o ROBERT POUPART, *notaire.*

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-046151-812

ROBERT & CHAMPAGNE, demandeurs, contre MICHEL CHARRETTE, défendeur.

Assignation

À Michel Charrette, n'ayant ni domicile, ni résidence, ni place d'affaires connus dans la province de Québec.

Avis est, par les présentes, donné qu'un bref d'assignation a été émis contre ledit Michel Charrette, par la Cour provinciale, district de Montréal, no 500-02-046151-812 par les demandeurs Robert & Champagne et que ledit Michel Charrette est tenu de comparaître au greffe de la Cour provinciale, district de Montréal, dans les trente (30) jours de la présente publication afin d'éviter que jugement ne soit rendu par défaut contre lui. Une copie du bref a été laissée au greffe de ladite Cour à l'intention du défendeur.

Montréal, le 21 janvier 1982.

Les procureurs des demandeurs,
17248-o ROBERT & CHAMPAGNE.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

OLD EUROPE FINE FOODS (DES ORMEAUX) LTD.
LES ALIMENTS VIEILLE EUROPE (DES ORMEAUX) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que « OLD EUROPE FINE FOODS (DES ORMEAUX) LTD. — LES ALIMENTS VIEILLE EUROPE (DES ORMEAUX) LTÉE », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER,
REIS, BRONSTEIN, LITVACK,
17290-o ECHENBERG & LIPPER.

AQUEDUC D'AUCLAIR LTÉE

Prenez avis que la compagnie « AQUEDUC D'AUCLAIR LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Cabano, le 28 janvier 1982.

Le procureur de la compagnie,
17303-o CLAUDE LEBEL, *notaire.*

M. BERENSON & COMPANY LIMITED

Prenez avis que la compagnie « M. BERENSON & COMPANY LIMITED » demandera au ministre des

Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17282-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

CLINIQUE MÉDICO-DENTAIRE DE ST-ÉMILE INC.

Prenez avis que la compagnie « CLINIQUE MÉDICO-DENTAIRE DE ST-ÉMILE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 25 janvier 1982.

Le procureur de la compagnie,
17283-o EMÉA CHAREST, *notaire.*

LE CLUB SOCIAL LA SOURCE INC.

Prenez avis que la compagnie « LE CLUB SOCIAL LA SOURCE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lauzon, le 15 janvier 1982.

Le procureur de la compagnie,
17284-o DANIEL LEMIEUX, *notaire.*

COMITÉ ORGANISATEUR DU IIIe CHAMPIONNAT DE HANDBALL DU MONDE DES JUNIORS FÉMININS INC.

Prenez avis que la corporation « COMITÉ ORGANISATEUR DU IIIe CHAMPIONNAT DE HANDBALL DU MONDE DES JUNIORS FÉMININS INC. », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 janvier 1982.

Le secrétaire,
17275-o RAYMOND ALLARD.

COMNOB LTÉE COMNOB LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « COMNOB LTÉE — COMNOB LTD. », constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er février 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17304-o AHERN, NUSS & DRYMER.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TAN TAN DEVELOPMENT CORP.

Avis est donné que la compagnie « CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TAN — TAN DEVELOPMENT CORP. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17276-o KAUFMAN RESPITZ.

CRÉMERIE CASAVANT LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CRÉMERIE CASAVANT LIMITÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
17249-o MERCIER & ROBB.

LE DOMAINE DE LA RIVIÈRE NOIRE INC.

Prenez avis que la compagnie « LE DOMAINE DE LA RIVIÈRE NOIRE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 27 janvier 1982.

Le président,
17250-o JEAN-LOUIS FRÉCHETTE.

DURAND-MERCIER LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « DURAND-MERCIER LIMITÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 2 février 1982.

Le secrétaire,
17305-o J.R. DURAND.

DUREXIM LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « DUREXIM LIMITÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 2 février 1982.

Le secrétaire,
17306-o J.R. DURAND.

DURITY PAINT & LACQUER COMPANY LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que « DURITY PAINT & LACQUER COMPANY LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 30 décembre 1981.

Le secrétaire,
17307-o MARC A. PARENT.

LES ENTREPRISES G. ET Y. THÉROUX INC.

Prenez avis que la corporation « LES ENTREPRISES G. ET Y. THÉROUX INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 20 janvier 1982.

Le secrétaire,
17308-o YVES THÉROUX.

ENVIROBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « ENVIROBEC INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17285-o ST-HILAIRE, DE BLOIS & ASS.

ENVIROLAB INC.

Prenez avis que la compagnie « ENVIROLAB INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17287-o ST-HILAIRE, DE BLOIS & ASS.

EVIMBEC (1978) INC.

Prenez avis que la compagnie « EVIMBEC (1978) INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17286-o ST-HILAIRE, DE BLOIS & ASS.

LA FERME ST-THOMAS D'AQUIN INC.

Prenez avis que la compagnie « LA FERME ST-THOMAS D'AQUIN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Thomas-d'Aquin, le 20 janvier 1982.

Le président,
17309-o RÉAL COUSINEAU.

GEO-ROCHE INC.

Prenez avis que la compagnie « GEO-ROCHE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17288-o ST-HILAIRE, DE BLOIS & ASS.

GESTION GRIFFON LIMITÉE
GRIFFIN HOLDINGS LIMITED

Prenez avis que la compagnie « GESTION GRIFFON LIMITÉE — GRIFFIN HOLDINGS LIMITED », corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
COURTOIS, CLARKSON,
17251-o PARSONS & TÉTRAULT.

GOLCAP INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que « GOLCAP INVESTMENTS LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 janvier 1982.

Pour la compagnie,
17310-o I. GRODINSKY, C.A.

GUARANTY HOLDINGS INC.

Prenez avis que la compagnie « GUARANTY HOLDINGS INC. », incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1981.

Le secrétaire,
17222-o LÉON D. FREEDMAN.

LES IMPORTATIONS CARDINAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que « LES IMPORTATIONS CARDINAL LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17277-o FRANKEL & FRANKEL.

LEATHER WORLD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LEATHER WORLD INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 janvier 1982.

Le président,
17252-o R.S. TINSLEY.

LIBRAIRIE P.S.I. INC.

Prenez avis que la compagnie « LIBRAIRIE P.S.I. INC. », 1273, rue Bernier à Saint-Luc, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean, le 20 janvier 1982.

Le président,
17311-o PIERRE HANOL.

LINSY RESTAURANT INC.

Prenez avis que la compagnie « LINSY RESTAURANT INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET
17260-o & ROBERGE, *notaires*.

LUREMAR INC.

Prenez avis que la compagnie « LUREMAR INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 janvier 1982.

Le procureur de la compagnie,
17312-o LUC BOULAIS, *avocat.*

MARCHÉ DE POISSON LA TUQUE INC.

Prenez avis que la compagnie « MARCHÉ DE POISSON LA TUQUE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 20 janvier 1982.

Le procureur de la compagnie,
17313-o ROGER GOUDREAULT, *notaire.*

1641-8139 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 1641-8139 QUÉBEC INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution, et prenez avis également que toutes les affaires, droits et obligations de « 1641-8139 QUÉBEC INC. » sont assumés et transigés par la compagnie « Corporation Sanibec » et ce, à compter du 29 septembre 1981.

Sherbrooke, le 26 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU,
17314-o FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASS.

LES PÉTROLES HYGRADE INC.

Avis est donné que la compagnie « LES PÉTROLES HYGRADE INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17278-o KAUFMAN, RESPITZ.

LES SERVICES DE LAVAGE J.R.R. DRUMMOND INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SERVICES DE LAVAGE J.R.R. DRUMMOND INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution, et prenez avis également que toutes les affaires, droits et obligations de « LES SERVICES DE LAVAGE J.R.R. DRUMMOND INC. » sont assumés et transigés par la compagnie « Corporation Sanibec » et ce, à compter du 29 septembre 1981.

Sherbrooke, le 26 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU,
17315-o FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASS.

SEVEN-UP MONTRÉAL LTÉE

Prenez avis que la compagnie « SEVEN-UP MONTRÉAL LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17291-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

T. & M. ELECTRIC CO.

Avis est donné que la compagnie « T. & M. ELECTRIC CO. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17279-o KAUFMAN, RESPITZ.

URBANEX INC.

Prenez avis que la compagnie « URBANEX INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 janvier 1982.

Les procureurs de la compagnie,
17289-o ST-HILAIRE, DE BLOIS & ASS.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Pierre Deslongchamps

Succession de Deslongchamps, Pierre, en son vivant du 8756, rue de Teck, Montréal, QC, décédé le 12 août 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 17265-o

Demande(s) à la Législature

Ville de Montréal-Est

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal-Est, comté de Lafontaine, s'adressera au cours de la prochaine session à l'Assemblée nationale du Québec, dans le but de faire modifier sa charte aux fins suivantes:

1. Pour être autorisée à acquérir de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble dont l'acquisition est jugée appropriée;

2. Pour être autorisée à créer une corporation sans but lucratif pour l'acquisition d'immeubles pour réserve foncière ou d'habitation, et pour l'administration, l'aménagement et la construction pour fin d'habitation, loisirs, récréation de cesdits immeubles ou autres fins accessoires;

3. Et pour toute autre fin.

Montréal, le 20 janvier 1982.

Les procureurs,
VILLENEUVE, PIGEON, CLÉMENT,
17133-6-4-o GUILBEAULT, LAURENDEAU & HERBERT.

Succession docteur Louis Fortier

Avis est, par les présentes, donné que Trust Général du Canada et dame Pauline Kent, veuve du docteur Louis Fortier, exécuteurs testamentaires et fiduciaires de la succession Louis Fortier, s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une Loi privée leur permettant de vendre l'immeuble de la succession situé à Woodland, ville de Léry et les libérant de toute obligation éventuelle de rachat d'un autre immeuble pour fins de centre de repos et de villégiature pour les gardes-malades de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, nonobstant les termes du testament de Louis Fortier fait le 9 août 1960 devant Yvan Desjardins, notaire.

Montréal, le 12 janvier 1982.

Les procureurs des requérants,
GUY, MERCIER, BERTRAND,
16911-4-4-o BOURGEOIS & LAURENT.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général du financement des partis politiques donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., c. F-2).

Remplacement de représentant officiel (article 37 de la loi)

Parti politique autorisé	Représentant officiel
Parti québécois	Philippe Bernard par: Jean-Pierre Nepveu 366, rue Ellerton Ville Mont-Royal, H3P 1E2

Allocation au parti politique (articles 55 à 61 de la loi)

Parti libéral du Québec

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1er au 31 janvier 1982.

1. Frais d'administration	43 121,70 $
Total:	43 121,70 $

Montréal, le 2 février 1982.

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Remplacement de représentant officiel (article 37 de la loi)

Associations de comté autorisées – Parti libéral du Québec

Circonscription électorale	Représentant officiel
Chomedey	Pierrette Roussin par: Richard Lacroix 183, rue De Nonville Chomedey, ville de Laval H7W 2M7
Jeanne-Mance	Alfonso Gagliano par: André Thiffault 9075, rue Laverdière Saint-Léonard, H1R 2G1
Matapédia	Pierre D'Anjou par: Jean-Hugues Guénette 57, rue Desbiens Amqui, G0J 1B0
Saint-Laurent	André Tremblay par: Michel Bayouk 305, rue Saint-Aubin Ville Saint-Laurent, H4M 2J1
Saint-Louis	Antoinette Lachance par: Emil Horner 1255, rue Université, app. 300 Montréal, H3B 3G9

Associations de comté autorisées – Parti québécois

Berthier	Réal Robitaille par: André Allard 431, rue Principale Saint-Didace, J0K 2G0
Deux-Montagnes	Pierre-Paul Brosseau par: Jacques Huneault 401, rue Grande-Côte, app. 7 Saint-Eustache, J7P 1H7
Dubuc	Roméo Duval par: Serge Bouchard 1102, rue Saint-Pascal La Baie, G7B 2L9
Gouin	André Boucher par: Jacques Guérin 8151, rue De Gaspé Montréal, H2P 2J9
Huntingdon	Jean-Guy Lestage par: Marcel Leduc 5, rue des Pignons Sainte-Martine, J0S 1V0
Iberville	Yves Delorme par: René Gauvin 548, 1re Rue Iberville, J2X 3B4
Îles-de-la-Madeleine	Pierre Solomon par: Yvette Monnier Leblanc Étang-du-Nord, C.P. 97 Îles-de-la-Madeleine G0B 1E0
Johnson	Madeleine Paré par: Louis Saint-Laurent 240, rue Ambroise Windsor, J1S 1H4
L'Assomption	Richard Langevin par: Jean-Claude Côté 2231, route 343 Saint-Gérard-de-Magella J0K 3P0
Matane	Gilles Santerre par: Yves Gauthier 170, boulevard Dion, app. 1 Matane, G4W 2A1
Matapédia	Michèle Bourdage par: Pierre Valcourt Chemin Taché Rang 4 Sainte-Angèle-de-Mérici G0T 2H0
Mille-Îles	Gilbert Lalonde par: Denise Simoneau 1585, rue De Luçon Pont-Viau, ville de Laval H7G 1N4
Montmorency	René Boily par: Roland Lortie 235, rue Seigneuriale Beauport, G1E 4Y8
Notre-Dame-de-Grâce	Michelle Benoît par: Lisette Sicotte 2251, rue Régent Montréal, H4A 2R2
Outremont	Paul Bélanger par: Jean-Yves Roberge 5244, rue Hutchison Outremont, H2V 4B3

Pontiac	Jules Fournier par Diane Hébert Froment C.P. 669 Fort-Coulonge, J0X 1V0
Rivière-du-Loup	Hervé Bouchard par: Yolande Bernard C.P. 33 Notre-Dame-du-Portage G0L 1Y0
Roberval	Bernard Fortin par: Marc Boivin 700, route 169 Péribonka, G0W 2G0
Sainte-Marie	Ferdinand Roy par: Loriane Séguin 4064, rue Cartier Montréal, H2K 4G4
Taschereau	Richard Gauvin par: Noël Gagnon 640, rue Saint-Jean Québec, G1R 4K1
Trois-Rivières	Richard-Alain Valois par: Simonne Gagnon 4045, Louis-Pinard, app. 2 Trois-Rivières, G8Y 4C2
Verdun	Madeleine Audette par: Pierre Lussier 7742, rue Centrale LaSalle, H8P 1M1

Instances régionales autorisées
– Parti québécois

Abitibi	Robert Provencher par: Nail McNeil 18, rue du Terminus ouest Rouyn, J9X 2P2
Laval	Aline Hamelin par: Réal Demers 9870, boul. Lévesque Saint-François, ville de Laval, H0A 1G0
L'Estrie	Guy Boutin par: Lisette Therrien 362, rue Ontario Cowansville, J2K 3K6
Montréal-Ville-Marie	Normand Turner par: Pierre Labelle 11526, rue Balzac Montréal-Nord, H1H 3M4

Instances locales autorisées
– Parti québécois

Bertrand	Gaston L'Écuyer par: Odilon Talbot 861, rue Jean-Callet Boucherville, J4B 3J1
Jacques-Cartier (1980)	Raymond Beaulieu par: Rose Neveu 264, Bord-du-Lac « A » Pointe-Claire, H9S 4K9
Rousseau	Sylvie Tougas par: Hélène Viau 65, rue Serge C.P. 141 Saint-Esprit, J0K 2L0
Terrebonne (1980)	Pierre Langlois par: Christian Dussault 940, rue De Grandchamps Saint-Louis-de- Terrebonne, J1N 1N0
Vimont	Jean-Marcel Gariépy par: Bernard Tellier 40, rue Archambault Sainte-Rose-de-Laval H7L 2H1

Montréal, le 2 février 1982.

La secrétaire exécutive,
17316-o JOHANE CANNING-LACROIX.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Club coopératif de consommation des travailleurs de Granby
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Club coopératif de consommation des travailleurs de Granby », tenue à Granby dans la circonscription électorale de Shefford, le 4 décembre 1981, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. René Gélineau et Mmes Lise T.

Meunier et Thérèse Tremblay soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17253-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Coopérative de travail des Pays d'en Haut (Ste-Adèle)
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Coopérative de travail des Pays d'en Haut (Ste-Adèle) », tenue à Mont-Rolland dans le district électoral de Rousseau, le 8 novembre 1981, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que Mme Françoise Pontbriand et MM. Sylvain Dubé et Sylvain Trudel soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17264-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Gougeon, Renaud Inc.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « Gougeon, Renaud Inc. », tenue à Saint-Eustache, le 1er mai 1981, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Jacques Desmarais, c.a., a été nommé liquidateur.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
17280-o 1510-2668

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.]
Gouvernement du Québec JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concernant ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes supplémentaires

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les villages nordiques et l'administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1), le gouvernement peut émettre des lettres patentes supplémentaires pour rendre applicables à des corporations de villages nordiques des dispositions de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, avant de soumettre une recommandation, le ministre des Affaires municipales procède à des consultations auprès des habitants de la partie de territoire visée et auprès de l'Administration régionale Kativik et à toutes autres consultations qu'il juge opportunes;

ATTENDU QUE de telles consultations ont été tenues en vue de rendre applicables les paragraphes 10 et 11 de l'article 413 de la Loi sur les cités et villes à la corporation du village nordique de Kuujjuaq;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 54-82, du 13 janvier 1982, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes supplémentaires soient octroyées en faveur de la municipalité du village nordique de Kuujjuaq pour lui rendre applicables les paragraphes 10 et 11 de l'article 413 de la Loi sur les cités et villes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, ce treizième jour de janvier, en l'année mil neuf cent quatre-vingt-deux de l'ère chrétienne et de Notre Règne la trentième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 1543
Folio: 14

Avis de l'octroi des lettres patentes supplémentaires ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1).

Le sous-ministre des Affaires municipales,
17321-o PATRICK KENNIFF.

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

Royal Life Insurance Limited
Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que Royal Life Insurance Limited, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec la catégorie d'assurance sur la vie.

Le siège social de la compagnie est situé à Liverpool, Angleterre, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1981, College McGill, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné à Québec, le 29 janvier 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
17219-o JACQUES M. ROY.

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Ferme Neuve
Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Ferme Neuve a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

— Biens
— Garantie
— Contre la grêle
— Responsabilité

La société a déposé auprès du ministre des Finances, un cautionnement en garantie d'exécution de ses obligations pour un montant de 22 000,00 $.

Le siège social de la société est situé à Ferme-Neuve dans le comté de Labelle.

Donné à Québec, le 10 novembre 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
17219-o JACQUES M. ROY.

Compagnies de fidéicommis — Loi sur les

La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée
Investors Group Trust Co. Ltd.
Certificat d'enregistrement supplémentaire

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis, par la présente, qu'il autorise « La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée — Investors Group Trust Co. Ltd. », compagnie constituée en corporation le 1er avril 1968, par lettres patentes émises en vertu de la Loi des compagnies de la province du Manitoba et dont le siège social est à Winnipeg (Manitoba), à exercer au Québec tous les objets prévus par la Loi sur les compagnies de fidéicommis et par la charte de ladite compagnie et qu'il émet à cette fin un certificat d'enregistrement supplémentaire pour la période du 29 janvier 1982 au 30 juin 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
17219-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Régie des marchés agricoles du Québec

Producteurs de cultures commerciales
Référendum auprès des producteurs

Prenez avis que, par sa décision numéro 3305 rendue le 20 janvier 1982, la Régie des marchés agricoles du Québec a adopté l'ordonnance qui suit selon les dispositions de l'article 24 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. La présente ordonnance entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

Ordonnance

Attendu que par son Ordonnance no 3278 rendue le 24 novembre 1981, la Régie des marchés agricoles du Québec a reçu la demande d'approbation de plan conjoint soumise par la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et qu'elle en a donné avis à la *Gazette officielle du Québec* le 26 décembre 1981;

Attendu que ce projet de plan conjoint doit être soumis au référendum des producteurs, selon les articles 23 et 24 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer les qualités requises d'un producteur et les conditions qu'il doit remplir pour voter, ainsi que les diverses modalités pour établir la liste des producteurs et pour la tenue du référendum;

En conséquence, la Régie des marchés agricoles du Québec rend la présente ordonnance et prescrit ce qui suit:

1. Le producteur intéressé, aux fins du référendum que la Régie tient de la façon indiquée à la présente ordonnance auprès des producteurs visés par le projet de plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec, est toute personne qui, en 1981, était engagée dans la production, pour fins de vente, du produit visé par ce projet de plan, tel qu'il est défini à l'alinéa suivant. Cette production, effectuée pour son compte ou celui d'autrui, doit avoir été faite sur une ferme dont le producteur est propriétaire ou locataire.

Aux fins de la présente ordonnance, le produit visé est tout grain ou graine récolté ou destiné à l'être de blé, orge, avoine, maïs-grain, sarrasin, fève soja, seigle, fève blanche, féverole, pois, lin, colza, luzerne, trèfle, mil, brome, lotier, moutarde, tournesol ou triticale et tout autre grain ou graine dérivé de l'une ou l'autre de ces espèces. Toutefois, le grain utilisé par le producteur ou livré à un fournisseur de moulée pour l'alimentation des animaux de ce producteur, ainsi que le pois vert et le haricot jaune et vert, ne sont pas visés par le plan.

2. Pour avoir droit de vote au cours du présent référendum, la personne doit être un producteur intéressé selon l'article 1, et être inscrite sur la liste définitive dressée par la Régie selon les modalités prescrites par la présente ordonnance.

3. La Régie établit une liste préliminaire des producteurs intéressés à l'aide des renseignements qui lui sont fournis par toute personne ou tout organisme susceptible de la renseigner.

4. À compter du 15 février 1982 à 10 h et jusqu'au 18 mars suivant à 15 h, toute personne intéressée peut consulter la liste préliminaire aux endroits suivants, pendant les heures d'ouverture des bureaux:

a) les bureaux de la Régie situés au 201, boulevard Crémazie est, 5e étage, Montréal, QC, et au 1020, route de l'Église, 7e étage, Sainte-Foy, QC.

b) les bureaux régionaux et les bureaux de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

5. La Régie fait publier des avis entre le 15 février et le 12 mars 1982, à deux reprises dans un journal agricole de circulation générale, annonçant la tenue de ce référendum et indiquant les endroits et les dates durant lesquelles la liste préliminaire peut être consultée.

6. Toute personne qui croit être un producteur, selon l'article 1, et dont le nom n'apparaît pas sur cette liste doit, si elle veut y être inscrite et voter, en faire la demande à la Régie avant le 12 mars 1982, en se rendant au bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec lequel elle fait normalement affaires ou, à défaut, le plus rapproché de sa ferme. Cette demande doit être faite durant les heures d'ouverture des bureaux, et s'il en est requis, le requérant doit alors déposer les documents nécessaires pour appuyer sa demande.

7. La personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire et qui veut le faire retirer parce qu'elle considère ne pas rencontrer les conditions de l'article 1, ainsi que toute personne qui désire contester la qualité de producteur d'une autre personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire, doit le faire de la façon et dans le délai prévu à l'article 6.

8. Il incombe à la personne qui demande une correction à liste préliminaire de démontrer, à la satisfaction de la Régie, les faits qu'elle allègue.

9. Dans chaque bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une personne est chargée au nom de la Régie, d'effectuer les enquêtes nécessaires en fonction de toute demande faite en vertu des articles 6 ou 7, et de lui recommander les corrections devant être apportées à la liste préliminaire. Ce réviseur peut se faire aider des personnes qu'il choisit.

Selon les renseignements qu'il possède, le réviseur peut également recommander à la Régie les corrections qu'il croit nécessaires pour que la liste des producteurs soit complète et exacte.

10. La personne dont le nom est ajouté ou retiré de la liste des producteurs en est avisée le plus rapidement possible.

11. Lorsque la personne faisant l'objet d'une recommandation d'un réviseur veut s'y opposer, elle doit adresser une contestation à la Régie, à son bureau de Montréal, dans les six jours de la date du rapport du réviseur. Cette demande doit être faite par écrit, et le demandeur doit indiquer les motifs qu'il allègue pour appuyer sa contestation. La Régie indique au demandeur, aussitôt qu'il est possible, la décision rendue sur cette contestation.

12. Selon les renseignements qui peuvent lui être fournis, la Régie peut, en tout temps, au cours de la période de la confection de la liste et avant qu'elle soit déclarée définitive, y apporter les modifications qu'elle considère nécessaires et ce, même si une demande ne lui a pas été faite.

Dans ce cas, la Régie ou un réviseur avise la personne concernée de la décision qui va être prise. Si celle personne désire contester les modifications prévues, elle doit procéder selon l'article 11.

13. Sur requête ou de sa propre initiative, la Régie peut corriger le nom ou l'adresse d'un producteur apparaissant à la liste préliminaire lorsqu'elle constate que ce nom ou cette adresse est erroné.

14. Après avoir adjugé sur les diverses demandes qui lui auront été adressées et apporté à la liste préliminaire les corrections nécessaires, la Régie dresse une liste définitive et la rend publique le 24 mars 1982. Une copie de cette liste est alors remise à la requérante et est disponible aux bureaux de la Régie. Toute personne peut la consulter pendant les heures normales d'ouverture des bureaux et ce, jusqu'au dernier jour du scrutin.

Cette liste doit être considérée complète et finale pour les fins du référendum.

15. Les 29 et 30 mars 1982, la Régie fait parvenir par courrier de première classe à tout producteur dont le nom apparaît sur la liste définitive une copie du projet de plan, une description de la procédure pour voter et un bulletin de vote sur lequel il peut indiquer s'il est favorable ou non au projet de plan.

16. Après avoir reçu ces documents, le producteur doit, pour voter, indiquer son choix sur le bulletin au moyen d'un signe distinctif inscrit dans le carré approprié. Un bulletin de vote portant une autre marque peut être annulé par la Régie et il est annulé s'il est exprimé d'une autre façon ou sur un autre bulletin que celui fourni par la Régie. Le producteur place ensuite le bulletin dans l'enveloppe marquée no 1, qui ne porte aucune identification du producteur, il la scelle et la dépose dans l'enveloppe marquée no 2, sur laquelle le nom et l'adresse du producteur sont inscrits; il referme et scelle également cette enveloppe. Il place ensuite cette enveloppe no 2 dans l'enveloppe marquée no 3, qui est préadressée au nom de la Régie et préaffranchie.

Ces enveloppes doivent parvenir au bureau de la Régie situé à Montréal au plus tard le 3 mai 1982.

17. La Régie procède publiquement au dépouillement des bulletins de vote le 5 mai 1982, à compter de 10 h, à son bureau de Montréal.

17323-o

Sociétés coopératives agricoles — Loi sur les

COOPÉRATIVE AGRICOLE RÉGIONALE DE PAPINEAU

(Loi sur les sociétés coopératives agricoles)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les sociétés coopératives agricoles, il a acquiescé à la demande formulée le 19 novembre 1981 par le Conseil d'administration de la Coopérative agricole régionale de Papineau, de changer son siège social de Plaisance dans la circonscription électorale de Papineau, à Thurso dans la circonscription électorale de Papineau.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

17254-o

Soumissions — Demandes de

Ville de Boucherville
(Bertrand)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Boucherville » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 542 000 $ d'obligations de la ville de Boucherville datées du 1er avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 3 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex : 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1982.

Tableau d'amortissement — 4 542 000 $

Année	Capital
1er avril 1983	279 000 $
1er avril 1984	305 000
1er avril 1985	328 000
1er avril 1985	2 083 000 (à renouveler)
1er avril 1987	1 547 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boucherville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 621 000 $: 763 — 20 000 $ voirie ; 841 — 8 000 $ aq. voirie ; 962 — 68 900 $ aq. ég. voirie ; 971(971-1) — 115 000 $ tr. entrepôt municipal ; 1019 — 1 000 $ égout ; 1107 — 8 900 $; 1129 — 222 700 $ voirie ; 1135 — 10 000 $ passerelle pour piétons ; 1136 — 200 000 $ voirie ; 1141 — 55 500 $ serv. mun. ; 1142 — 63 000 $ frais de ref. ; 1143 — 23 000 $ voirie ; 1146 — 23 000 $ éclairage ; 1150 — 402 000 $; 1151 — 700 000 $ égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 3 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 3 mars 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 500, Rivière-aux-Pins, ville de Boucherville, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boucherville, comté de Bertrand, le 4 février 1982.

Le greffier,
CLAUDE CARON.

Hôtel de ville
500, Rivière-aux-Pins
ville de Boucherville
comté de Bertrand, QC, J4R 2Z7
téléphone : 655-3131, code 514 17317-o

Ville de Lachenaie
(L'Assomption)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lachenaie » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 453 000 $ d'obligations de la ville de Lachenaie datées du 1er avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 2 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1982.

Tableau d'amortissement — 453 000 $

Année	Capital
1er avril 1983	14 000 $
1er avril 1984	16 000
1er avril 1985	18 000
1er avril 1986	20 000
1er avril 1987	23 000
1er avril 1987	362 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lachenaie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 112 — 14 000 $; 114 — 3 000 $; 120 — 9 344 $; 213(213-A)(222) — 26 932 $; 229(229-A) — 91 369 $; 233 — 25 889 $; 238 — 6 562 $; 244 — 9 500 $; 245 — 166 825 $; 246 — 69 113 $; 252 — 5 000 $ renouvellements d'emprunt; 533 — 25 466 $; frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 2 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 mars 1982 à 19 h, à l'école Saint-Charles-de-Lachenaie, 3329, boulevard Saint-Charles, ville de Lachenaie, comté de L'Assomption, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lachenaie, comté de L'Assomption, le 3 février 1982.

Le secrétaire-trésorier,
LUC AMIREAULT.

Bureau municipal
3355, boul. Saint-Charles
ville de Lachenaie
comté de L'Assomption, QC, J6W 3T8
téléphone: 471-3677, code 514 17318-o

Village de Lafontaine
(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Lafontaine » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 215 000 $ d'obligations du village de Lafontaine datées du 29 mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 29 septembre et 29 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 3 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mars 1982.

Tableau d'amortissement — 215 000 $

Année	Capital
29 mars 1983	18 000 $
29 mars 1984	19 000
29 mars 1985	20 000
29 mars 1986	20 000
29 mars 1987	21 000
29 mars 1987	117 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Lafontaine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 89 — 67 500 $; 90 — 42 500 $; 91 — 87 300 $; 95 — 5 700 $ renouvellements d'emprunt; 89-A — 12 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 3 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 3 mars 1982 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 70, 106e Avenue, village de Lafontaine, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Lafontaine, comté de Terrebonne, le 3 février 1982.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND CAMPBELL.

Hôtel de ville
70, 106e Avenue
village de Lafontaine
comté de Terrebonne, QC, J7Y 1G5
téléphone: 438-2264, code 514 17266-o

Municipalité de Paspébiac
(Bonaventure)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Paspébiac » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 350 000 $ d'obligations de la municipalité de Paspébiac datées du 29 mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 29 septembre et 29 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mars 1982.

Tableau d'amortissement — 350 000 $

Année	Capital
29 mars 1983	16 000 $
29 mars 1984	18 000
29 mars 1985	21 000
29 mars 1986	24 000
29 mars 1987	28 000
29 mars 1987	243 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Paspébiac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 35 — 67 000 $ renouvellement d'emprunt; 1981-100 — 283 000 $ consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires munici-

pales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er mars 1982 à 20 h, au bureau municipal, 4, boulevard Notre-Dame, municipalité de Paspébiac, comté de Bonaventure, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Paspébiac, comté de Bonaventure, le 2 février 1982.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-GUY DUGUAY.

Bureau municipal
case postale 130
4, boul. Notre-Dame
municipalité de Paspébiac
comté de Bonaventure, QC, G0C 2K0
téléphone: 752-2277, code 418 17267-o

Village de Saint-Émile
(Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Saint-Émile » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 273 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Émile datées du 29 mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 29 septembre et 29 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 2 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mars 1982.

Tableau d'amortissement — 273 000 $

Année	Capital
29 mars 1983	10 000 $
29 mars 1984	11 000
29 mars 1985	12 000
29 mars 1986	14 000
29 mars 1987	15 000 (à renouveler)
29 mars 1987	211 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Émile s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 273 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 2 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 mars 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 16, rue du Collège, village de Saint-Émile, comté de Québec, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Émile, comté de Québec, le 3 février 1982.

Le secrétaire-trésorier,
DANIEL LECLERC.

Hôtel de ville, C.P. 9
16, rue du Collège
village de Saint-Émile
comté de Québec, QC, G0A 3N0
téléphone: 842-8466, code 418 17319-o

Ville de Saint-Georges-Ouest
(Beauce-Sud)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 479 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest datées du 1er avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex : 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1982.

Tableau d'amortissement — 479 000 $

Année	Capital
1er avril 1983	18 000 $
1er avril 1984	19 000
1er avril 1985	22 000
1er avril 1986	24 000
1er avril 1987	26 000
1er avril 1987	370 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Georges-Ouest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 266 — 30 200 $; 272 — 6 200 $; 273 — 3 100 $; 275 — 45 500 $; 68 — 24,000 $; 70 — 43,000 $; 72 — 7 500 $ renouvellements d'emprunt; 198-77(252-79)(273-81) — 54 500 $ subv. prog. amél. de quartiers; 269-81 — 191 000 $ aq. ég. voirie; 276-81 — 74 000 $ quote-part du coût d'acquisition d'un site d'enfouissement sanitaire intermunicipal.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er mars 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1500, 6e Avenue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, le 2 février 1982.

Le greffier,
LAURENT NADEAU.

Hôtel de ville
1500, 6e Avenue
ville de Saint-Georges-Ouest
comté de Beauce-Sud, QC, G5Y 3W1
téléphone : 228-6132 ou 228-2370, code 418 17268-o

Ville de Saint-Hubert
(Vachon)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hubert » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 395 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Hubert datées du 1er avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (Télex : 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1982.

Tableau d'amortissement — 5 395 000 $

Année	Capital
1er avril 1983	180 000 $
1er avril 1984	198 000
1er avril 1985	214 000
1er avril 1986	236 000
1er avril 1987	259 000
1er avril 1987	4 308 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hubert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 5 395 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er mars 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 5900, boulevard Cousineau, ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, le 2 février 1982.

Le greffier,
BERNARD HOULE.

Hôtel de ville
5900, boul. Cousineau
ville de Saint-Hubert
comté de Vachon, QC, J3Y 7K8
téléphone : 676-7744, code 514

17269-o

Village de Saint-Jovite
(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Saint-Jovite » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 297 000 $ d'obligations du village de Saint-Jovite datées du 29 mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 29 septembre et 29 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 2 mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (Télex : 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mars 1982.

Tableau d'amortissement — 297 000 $

Année	Capital
29 mars 1983	8 000 $
29 mars 1984	9 000
29 mars 1985	11 000
29 mars 1986	13 000
29 mars 1987	14 000
29 mars 1987	242 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Jovite s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 284-1980 — 260 000 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 291-1981 — 37 000 $ pavage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 2 mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 mars 1982 à 17 h, à l'hôtel de ville, 1145, rue Ouimet, village de Saint-Jovite, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Jovite, comté de Terrebonne, le 2 février 1982.

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES SAINT-LOUIS.

Hôtel de ville
1145, rue Ouimet
village de Saint-Jovite
comté de Terrebonne, QC, J0T 2H0
téléphone: 425-2723, code 819 17270-o

Cité de Shawinigan
(Saint-Maurice)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la cité de Shawinigan » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 500 000 $ d'obligations de la cité de Shawinigan datées du 29 mars 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 29 septembre et 29 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mars 1982.

Tableau d'amortissement — 1 500 000 $

Année	Capital
29 mars 1983	58 000 $
29 mars 1984	64 000
29 mars 1985	69 000
29 mars 1985	1 309 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Shawinigan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mars 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1376 — 647 000 $ renouvellement d'emprunt; 1622 — 11 500 $ aqueduc, égout, voirie; 1693 — 82 700 $ honoraires professionnels; 1700 — 194 400 $, 1701 — 19 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1726 — 22 400 $; 1752 — 33 000 $ voirie; 1770 — 490 000 $ construction de poste de chloration.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er mars 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 500, rue Hôtel-de-Ville, cité de Shawinigan, comté de Saint-Maurice, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Shawinigan, comté de Saint-Maurice, le 3 février 1982.

Le greffier,
MADAME CLAUDETTE DOUCET.

Hôtel de ville
500, rue Hôtel-de-Ville
cité de Shawinigan
comté de Saint-Maurice, QC, G9N 6V3
téléphone: 537-6626, code 819 17320-o

Ville de Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Trois-Pistoles » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 640 000 $ d'obligations de la ville de Trois-Pistoles datées du 1er avril 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1982.

Tableau d'amortissement — 640 000 $

Année	Capital
1er avril 1983	21 000 $
1er avril 1984	21 000
1er avril 1985	27 000
1er avril 1986	27 000
1er avril 1987	25 000
1er avril 1987	519 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, QC.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Trois-Pistoles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 236 — 24 000 $; 238 — 24 000 $; 240 — 42 000 $; 244 — 30 000 $; 288 — 135 000 $; 295 — 18 000 $; 296 — 37 000 $; 336 — 105 000 $ renouvellements d'emprunt; 415 — 225 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1er mars 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er mars 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 5, rue Notre-Dame est, ville de Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, le 2 février 1982.

Le secrétaire-trésorier,
GABRIEL DESJARDINS.

Hôtel de ville
5, rue Notre-Dame est
ville de Trois-Pistoles
comté de Rivière-du-Loup, QC, G0L 4K0
téléphone: 851-1995, code 418 17271-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION D'ORTHOPÉDIE DU QUÉBEC QUÉBEC ORTHOPAEDIC ASSOCIATION

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 15 décembre 1981, il a autorisé le

changement de nom de « L'ASSOCIATION DES CHIRURGIENS ORTHOPÉDISTES DU QUÉBEC — THE ASSOCIATION OF ORTHOPAEDIC SURGEONS OF QUÉBEC », dont la constitution a été autorisée le 21 février 1966, avec siège social situé à Montréal, en celui de « ASSOCIATION D'ORTHOPÉDIE DU QUÉBEC — QUÉBEC ORTHOPAEDIC ASSOCIATION », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
17324-o 1291-3430

SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE L'OUTAOUAIS-CENTRE

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 11 janvier 1982, il a autorisé le changement de nom de « SYNDICAT DE L'U.C.C. DE LA RÉGION DE BUCKINGHAM », dont la constitution a été autorisée le 1er avril 1965, avec siège social situé à Buckingham, en celui de « SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE L'OUTAOUAIS-CENTRE », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
17261-o 1295-5464

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE DORCHESTER

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 11 janvier 1982, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE DORCHESTER », avec siège social situé au 211, rang Grande-Ligne, Saint-Isidore, district judiciaire de Dorchester.

HUBERT GAUDRY.
17325-o 1851-6757

SYNDICAT DES PRODUCTEURS CAPRINS DE L'ESTRIE

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 10 décembre 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS CAPRINS DE L'ESTRIE », avec siège social situé au 4300, boulevard Bourque, Rock-Forest, district judiciaire de Saint-François.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
17262-o 1852-3498

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000465-81
S. 45-81

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, 11535, 1re Avenue, Saint-Georges, demanderesse, contre CLAUDE JOLICOEUR INC., 275, 15e Rue à Saint-Georges-Ouest, et LES HÉRITIERS COLLECTIFS DE FEU CLAUDE JOLICOEUR, défendeurs.

a) 1. La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro deux cent cinquante du lot originaire numéro soixante-neuf (69-250-2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé d'une partie de la paroisse de Saint-Georges-de-Beauce, maintenant dans la municipalité de ville de Saint-Georges-Ouest, Beauce.

2. Un terrain étant partie de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro deux cent cinquante du lot originaire numéro soixante-neuf (P. 69-250-1) du cadastre précité.

Mesures anglaises: vingt-trois pieds (23 pi) du côté sud-est et borné de ce côté par la 16e Rue; cent neuf pieds et demi (109,5 pi) du côté nord-est et borné de ce côté par une partie du lot 69-250-1 appartenant à Scott's Restaurants (Québec) Limited; vingt pieds et quatre dixièmes (20,4 pi) du côté nord-ouest et borné de ce côté par la 15e Rue; cent neuf pieds et trois dixièmes (109,3 pi) du côté sud-ouest et borné de ce côté par le lot 69-250-2 dudit cadastre.

Tel que le tout se trouve présentement, avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 275, 15e Rue, ville Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, QC.

b) La partie du lot 69-250-1 vendue bénéficie d'une servitude active de clôture à perpétuité telle que constituée dans la vente par M. Pierre Vanasse à Pat's Restaurants Inc. reçue devant Michel Poisson, notaire, le 27 juin 1975 et enregistrée à Beauce le 30 juin 1975 sous le numéro 275033.

c) Le lot 69-250-2 est sujet à une servitude d'égout en faveur de la ville de Saint-Georges-Ouest, le long de la ligne sud-ouest telle que constituée dans un acte de servitude entre M. Pierre Vanasse et la corporation municipale de ville Saint-Georges-Ouest, reçue devant Michel Poisson, notaire, le 30 juin 1975 et enregistrée à Beauce le 3 juillet 1975 sous le numéro 275184.

Les immeubles ci-dessus sont également sujets à la servitude de non-accès en faveur du ministère de la Voirie en vertu des actes enregistrés à Beauce sous les numéros 242945 et 244538, si elle affecte encore l'immeuble vendu, le tout suivant titre.

Un emplacement situé à ville Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quarante et un du lot originaire numéro soixante-cinq (65-41) du cadastre révisé d'une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, maintenant de la municipalité de ville Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 125, avenue de la Seigneurie, ville Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, QC.

1. Un terrain situé à ville Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu comme étant la subdivision numéro quatre-vingt-huit du lot originaire numéro soixante-cinq (65-88) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce.

Mesures anglaises: quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur dans sa ligne nord-est, cent trente et un pieds (131 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est, cent soixante pieds (160 pi) de largeur dans sa ligne ouest et deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest.

Bornes: vers le nord-est au chemin public (lot 65-116), vers le sud-est à la subdivision numéro quatre-vingt-sept du lot originaire numéro soixante-cinq (65-87) appartenant à M. Claude Franche, vers le sud aux subdivisions numéros quatre-vingt-cinq et quatre-vingt-six du lot originaire numéro soixante-cinq (65-85 et 65-86) appartenant respectivement à Les Entreprises Bial Inc. et M. Benoit Dubois, vers le nord-ouest partie au terrain de M. Michel Rodrigue et partie au terrain ci-après décrit en deuxième lieu.

2. Un terrain situé à ville Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu come étant une partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro soixante-cinq (ptie 65-89-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce.

Mesures anglaises: quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur dans sa ligne nord-est, environ cent soixante-trois pieds (163 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est, environ cent pieds (100 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest et environ cent trente-deux pieds (132 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest.

Bornes: vers le nord-est au chemin public (lot 65-116), vers le sud-est au terrain ci-dessus décrit en premier lieu, vers le sud-ouest à une partie du même lot appartenant à M. Michel Rodrigue, vers le nord-ouest à une partie de la redivision numéro un de la subdivision numéro quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro soixante-cinq (ptie 65-89-1) appartenant à M. Michel Rodrigue.

La mise à prix est fixée à 10 177,50 $ pour les lots 69-250-2 et P. 69-250-1; 11 328,00 $ pour le lot 65-41; 855,50 $ pour le lot 65-88, et 737,50 $ pour le lot P. 65-89-2, soit 25% de l'évaluation de chaque immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 7e Rue, Beauceville, le SEIZIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 2 février 1982. 17334-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-005047-814
760-18-000072-81

GRÉGOIRE & LAFRANCE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 44, rue Saint-André à Saint-Rémi, district d'Iberville, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 7230, rue

Daragon dans les ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision soixante-dix-huit du lot originaire numéro mille huit cent quatre (1804-78) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, avec bâtisse dessus en voie de construction, portant le numéro civique quatre-vingt-dix-sept (97), rue Larivée à Vaudreuil. »

La mise à prix est fixée à 12 566,12 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le TRENTIÈME jour du mois de MARS 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 janvier 1982. 17223-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-005047-814
760-18-000072-81

GRÉGOIRE & LAFRANCE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 44, rue Saint-André à Saint-Rémi, district d'Iberville, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 7230, rue Daragon, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent dix-sept du lot originaire numéro mille huit cent trois (1803-117) et la subdivision soixante et onze du lot originaire numéro mille huit cent quatre (1804-71) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, avec bâtisse dessus en voie de construction portant le numéro civique quatre-vingt-treize (93), rue Larivée à Vaudreuil. »

La mise à prix est fixée à 9 266,40 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche à Vaudreuil, le TRENTIÈME jour du mois de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 janvier 1982. 17224-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-005047-814
760-18-000072-81

GRÉGOIRE & LAFRANCE INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social au 44, rue Saint-André, Saint-Rémi, district d'Iberville, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 7230, rue Daragon, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision soixante-huit du lot originaire numéro mille huit cent quatre (1804-68) et la subdivision numéro cent quatorze du lot originaire numéro mille huit cent trois (1803-114) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, avec bâtisse en voie de construction portant le numéro civique cinquante-huit (58), rue de l'Orme à Vaudreuil. »

La mise à prix est fixée à 9 849,12 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche à Vaudreuil, le TRENTIÈME jour du mois de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 janvier 1982. 17225-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-005047-814
760-18-000072-81

GRÉGOIRE & LAFRANCE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 44, rue Saint-André, Saint-Rémi, district d'Iberville, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 7230, rue Daragon, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision soixante-dix du lot originaire numéro mille huit cent quatre (1804-70) et la subdivision cent seize du lot originaire numéro mille huit cent trois (1803-116) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil avec bâtisse dessus en voie de construction portant le numéro civique soixante-six, rue de l'Orme à Vaudreuil. »

La mise à prix est fixée à 9 266,40 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent pour par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche à Vaudreuil, le TRENTIÈME jour du mois de MARS 1982 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 janvier 1982. 17226-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-013711-807
760-18-000057-81

JEAN SAMSON, administrateur, du 11615, rue Salk, dans la ville de Montréal-Nord, district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE LEROUX, opérateur, du 131, avenue Robert, Les Cèdres, Soulanges, district de Montréal, et SIDNEY PFEIFFER ès qualités de syndic à la faillite de GILLES MONGRAIN, ayant une place d'affaires au 2015, rue Drummond, bureau 950, dans les ville et district de Montréal, et MICHEL LEGAULT, gérant, du 85, 24e Avenue, Pincourt, Vaudreuil, district de Montréal, et YVES LEROUX, gérant, du 295, boulevard Duhamel, Pincourt, Vaudreuil, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, comme étant une partie du lot originaire numéro cent (P. 100), mesurant trois cent soixante pieds de largeur sur une profondeur de cent trente-deux pieds (360 pi × 132 pi), ayant une superficie de quarante-sept mille trois cent soixante-quatre pieds carrés (47 364 pi^2), et bornée comme suit: en front vers le sud-ouest par une partie du lot 100 étant une rue projetée, vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par d'autres parties de lot numéro 100; la ligne sud-ouest dudit emplacement étant parallèle et située à une distance de cent cinquante pieds (150 pi) de la ligne de division des lots 100 et 101 dudit cadastre; et l'intersection des lignes sud-est et sud-ouest étant située à quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) du boulevard Perrot, sans désignation cadastrale.

Avec tout dessus y érigé.

Tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 3 156,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vau-

dreuil, le VINGTIÈME jour du mois d'AVRIL 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 12 janvier 1982. 17227-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-12-002117-80
S. 150-18-000050-81

DAME ANNETTE VAILLANCOURT, domiciliée et résidant au 390, rue Verdun, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, demanderesse, contre JACQUES TREMBLAY, domicilié et résidant au 372, rue Delisle, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, défendeur.

« Un terrain ou emplacement situé à Chicoutimi-Nord sur le côté est de la rue Delisle, avec la maison dessus construite portant le numéro civique 372 de ladite rue Delisle, circonstances et dépendances et étant et comprenant:

a) La subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro trente-quatre (34-29) rang Un ouest, aux plan et livre de renvoi officiels du village de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Chicoutimi; de figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot numéro trente-quatre — vingt-huit (34-28), vers l'est par une partie non subdivisée du lot numéro 12, vers le sud par le lot numéro trente-quatre — trente (34-30) et vers l'ouest par le lot numéro trente-quatre — trente-sept (34-37) (rue Delisle) mesurant deux cent huit pieds et cinq dixièmes de pied (208,5 pi) au nord, soixante-dix pieds (70,0 pi) à l'est, deux cent dix pieds et trois dixièmes de pied (210,3 pi) au sud et soixante-dix pieds (70 pi) à l'ouest, contenant en superficie quatorze mille six cent cinquante-huit pieds carrés (14 658 pi^2), plus ou moins, mesures anglaises, et

b) Une partie de subdivision numéro trente du lot originaire numéro trente-quatre (34-30), rang Un ouest aux plan et livre de renvoi officiels du village de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Chicoutimi, de figure régulière, borné vers le nord par le lot numéro trente-quatre — vingt-neuf (34-29), vers l'est par une autre partie du lot dont elle forme partie et appartenant la Cie Électrique du Saguenay, vers le sud par le lot numéro trente-quatre — trente et un (34-31) et vers l'ouest par le lot numéro trente-quatre — trente-sept (34-37) (rue Delisle) mesurant cent pieds (100 pi) de profondeur des côtés nord et sud et soixante-dix pieds (70 pi) de largeur des côtés est et ouest, et contenant en superficie sept mille pieds carrés (7 000 pi^2) plus ou moins, mesures anglaises.

Tel que le tout existe présentement, avec toutes servitudes actives et passives, y attachées. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 15 718,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale multipliée par le facteur établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE CHAMBERLAND.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 20 janvier 1982. 17228-o

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000153-81

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant une place d'affaires au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, district de Drummond, demanderesse, contre CONSTRUCTION JEAN-LOUIS THIFFAULT INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 69, rue Christian, Beauport, district de Québec, et JEAN-LOUIS THIFFAULT, domicilié au 69, rue Christian, Beauport, district de Québec, et ÉRIC DOYLE, domicilié à R.R. 3, Richmond, district de Saint-François, codéfendeurs conjoints et solidaires.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Saint-Nicéphore, connu et désigné comme étant la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-cinq (265-9), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Wickham (265-9 Wickham).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et étant situé sur la route 139 à Saint-Nicéphore. »

La mise à prix est fixée à 8 912,08 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 1er février 1982. 17335-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nº 200-05-002830-813 (district de Québec)

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1126, chemin Saint-Louis, bureau 700, Sillery, QC, G1S 1E5, demanderesse, contre SIXPRO INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1265, rue Mayrand, Drummondville, QC, défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Saint-Nicéphore, comté de Drummond, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, rang IV, comme étant la subdivision soixante-deux du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237-62), rang IV, Wickham.

Avec bâtisses dessus construites, portant la désignation civique 2435, boulevard Mercure, Saint-Nicéphore, comté de Drummond, circonstances et dépendances.

Avec toutes les bâtisses et amélioration dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et avec aussi la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachés. »

La mise à prix est fixée à 20 682,40 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 2 février 1982. 17336-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 8152-D
Dossier du shérif: 655-18-000001-82

DANIELLE GRATTON, demanderesse, contre RENÉ HARVEY, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Annexes

1. La subdivision cinq du lot originaire quatre (4-5) du rang Rivière-aux-Outardes, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Manicouagan, avec bâtisses et dépendances dessus construites.

2. La subdivision trois du lot originaire quatre (4-3) du rang Rivière-aux-Outardes, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Manicouagan, avec bâtisses et dépendances dessus construites.

À distraire:
Une partie de la subdivision trois du lot originaire numéro quatre, rang Rivière-aux-Outardes (ptie 4-3, rg Riv.-aux-Out.) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Manicouagan, division d'enregistrement de Saguenay, de forme rectangulaire, bornée et décrite comme suit: vers le nord-ouest, par la route de Pointe-aux-Outardes actuelle, mesurant le long de cette limite, soixante-dix pieds et trente et un centièmes (70,31 pi); vers le nord-est, par le résidu du lot quatre — trois, mesurant le long de cette limite, sept pieds et trente et un centièmes (7,31 pi); vers le sud-est, par le résidu du lot quatre — trois, mesurant le long de cette limite, soixante-dix pieds et trente et un centièmes (70,31 pi); et vers le sud-ouest, par une partie du lot quatre — quatre, mesurant le long de cette limite, sept pieds et trente et un centièmes (7,31 pi), contenant en superficie, 514 pieds carrés ou 0,012 acre.

À distraire:
Une partie de la subdivision trois du lot originaire numéro quatre (ptie 4-3) rang de la Rivière-aux-Outardes, aux plan et livre de renvoi du cadastre

officiel du canton de Manicouagan, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est, par une partie du lot quatre — deux mesurant le long de cette limite cinq pieds et soixante-quatre centièmes (5,64 pi); au sud-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite, vingt-neuf pieds et soixante-quatorze centièmes (29,74 pi); au sud-ouest, par une autre partie dudit lot (route de Pointe-aux-Outardes), mesurant le long de cette limite, sept pieds et trente et un centièmes (7,31 pi); et au nord-ouest, par la route de Pointe-aux-Outardes actuelle, mesurant le long de cette limite, vingt-neuf pieds et soixante-neuf centièmes (29,69 pi), et contenant en superficie cent quatre-vingt-douze pieds carrés (192 pi²) ou 0,004 acre, m.a.

3. La subdivision deux du lot originaire quatre (4-2) du rang Rivière-aux-Outardes, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Manicouagan, avec bâtisses et dépendances dessus construites.

À distraire:
Une partie de la subdivision deux du lot originaire numéro quatre (ptie 4-2) rang de la Rivière-aux-Outardes, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Manicouagan, de figure triangulaire, bornée et décrite comme suit: au sud-est par une autre partie dudit lot mesurant le long de cette limite cent pieds et seize centièmes (100,16 pi); au sud-ouest par une partie du lot 4-3 ci-haut décrit mesurant le long de cette limite cinq pieds et soixante-quatre centièmes (5,64 pi) et au nord-ouest par la route de Pointe-aux-Outardes, mesurant le long de cette limite cent pieds (100 pi).

La mise à prix est fixée à 9 724,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MERCREDI DIXIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 25 janvier 1982. 17229-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001831-812

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre YVAN BEAULIEU, domicilié à rang Mississipi, Saint-André, comté de Kamouraska, QC, G0L 2H0, partie défenderesse.

(Pour être vendus en bloc les immeubles suivants)

« 1. Une terre contenant deux arpents de front sur environ trente-huit arpents de profondeur, connue sous le numéro trois cent cinquante-cinq (355) au cadastre de Saint-André-de-Kamouraska, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre contenant un arpent et quart de front sur environ trente-huit arpents de profondeur, bornée au nord au numéro trois cent cinquante, au sud à un ruisseau, à l'est à la terre ci-dessus décrite et à l'ouest au terrain décrit à l'item 5, laquelle terre fait partie du numéro trois cent cinquante et un (ptie 351) du même cadastre.

3. Une terre contenant un arpent et demi de front sur environ trente-cinq arpents de profondeur, bornée au nord au chemin du Mississipi, au sud à une rivière qui sépare cette terre de celle de Camille Caron, à l'est à René Pelletier et à l'ouest à la terre en premier lieu décrite, laquelle terre fait partie du numéro trois cent cinquante-six (ptie 356), du même cadastre.

4. Les lots de terre connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Kamouraska, pour la paroisse de Saint-André, sous les numéros trois cent quarante-neuf et trois cent cinquante (349 et 350);

5. Un terrain contenant sept perches et demie de front sur trente-huit arpents de profondeur, borné au nord au numéro trois cent cinquante du même cadastre, au sud au numéro trois cent cinquante-deux, à l'est à l'autre partie du même numéro et à l'ouest au terrain ci-avant ou au numéro trois cent quarante-neuf; lequel terrain fait partie du lot de terre connu et désigné au cadastre du comté de Kamouraska, pour ladite paroisse de Saint-André, sous le numéro trois cent cinquante et un (ptie 351) le tout avec la grange sus-construite, circonstances et dépendances;

Sauf et à distraire
Des lots 349 et 351: les parties appartenant au ministère des Transports selon l'enregistrement 96830 et une servitude de non-accès à la Transcanadienne selon l'enregistrement 95236.

Des lots 351, 355 et 356: les parties appartenant au ministère des Transports selon l'enregistrement 96943 et 98295.

Du lot 351: la partie appartenant au ministère des Transports selon l'enregistrement 97814.

Du lot 356: la servitude de non-accès à la Transcanadienne, selon l'enregistrement 95236. La même servitude de porte également contre les lots 351 et 355. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 28 937,50 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le SEIZIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif district de Kamouraska,
Cour supérieure Tél.: 862-3579
Rivière-du-Loup, le 27 janvier 1982. 17255-o

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-05-000239-81

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, contre MARCEL THÉORET, domicilié et résidant au 54, rue Windsor, ville Saint-Pierre, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Windsor à ville Saint-Pierre, connu et désigné comme étant la moitié nord-ouest de la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-½-N.-O. 19) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), mesures anglaises et plus ou moins, borné: en front, au nord-est, par ladite rue Windsor; en arrière, au sud-ouest, par la subdivision numéro vingt-cinq du lot originaire numéro neuf cent quatorze (914-25) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine; d'un côté, au nord-ouest, par la subdivision numéro vingt dudit lot originaire numéro cent dix-neuf (119-20) (mentionné par erreur cléricale dans un titre antérieur comme étant la subdivision numéro dix-huit dudit lot originaire) et de l'autre côté, au sud-est, par le résidu de ladite subdivision numéro dix-neuf (19).

Avec toutes les bâtisses dessus construites incluant celle portant le numéro civique 54 de ladite rue Windsor.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes ses circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 6 362,88 $, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1982. 17326-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015311-788

COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corps politique et corporation dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec au 600, boulevard Dorchester à Montréal, demanderesse, contre KEY MORTGAGE CORPORATION LTD., corps politique et corporation dûment incorporée selon la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec au 1321, rue Sherbrooke ouest, bureau A50, dans les ville et district de Montréal, et LOUIS LANDSMAN, résidant au 29, chemin Cressy, en la ville de Hampstead, district de Montréal, et LOUIS ZBARSKY, résidant au 1321, rue Sherbrooke ouest, appartement A450, dans les ville et district de Montréal, et NORMAN LÉVY, résidant au 1010, rue Sherbrooke ouest, local 2405, dans les ville et district

de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de la partie défenderesse, Louis Landsman et Louis Zbarsky:

Tous les droits, actions, privilèges et hypothèques des défendeurs Louis Landsman et Louis Zbarsky contre Norman Lévy en vertu d'un acte de vente entre Louis Landsman et Louis Zbarsky comme vendeurs et Norman Lévy comme acheteur exécuté devant Arnold Isaacson, notaire à Montréal, sous ses minutes numéro 9308 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2714277 et incluant plus particulièrement tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Louis Landsman et Louis Zbarsky dans et relativement à une somme de 93 000,00 $ plus les intérêts sur icelle payables à ces derniers par Norman Lévy en vertu dudit acte de vente, paiement de ladite somme de 93 000,00 $ plus les intérêts sur icelle étant assuré par hypothèque sur la propriété immobilière ci-après décrite, à savoir:

« Un certain emplacement ayant front sur la promenade Lakeshore, en la ville de Dorval, province de Québec, faisant partie du plan officiel et du livre de renvoi de la paroisse de Lachine, et formé de:

1. La subdivision un du lot huit cent (800-1) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi, ayant une superficie de dix-neuf mille vingt-six pieds carrés (19 026 pi^2); et

2. Une partie du lot huit cent (ptie 800) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi, mesurant quinze pieds et quatre-vingt-sept centièmes (15,87 pi) à l'avant sur sa limite nord-est, cent seize pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (116,89 pi) sur sa limite nord-ouest, trente-neuf pieds et quarante-cinq centièmes (39,45 pi) sur sa limite sud-ouest et cent cinquante-deux pieds et quinze centièmes (152,15 pi) sur sa limite sud-est, et ayant une superficie de deux mille cent soixante-quatre pieds carrés (2 164 pi^2); bornée à l'avant, au nord-est, par la promenade Lakeshore, au sud-ouest par une autre partie dudit lot 800, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 800 et au sud-est par le lot 800-1 décrit ci-dessus.

Avec l'immeuble qui y est construit et qui porte le numéro municipal 780, promenade Lakeshore, et avec la piscine qui se trouve derrière ledit immeuble.

Avec une servitude de passage en faveur de ladite propriété sur une bande de terrain située au nord-ouest de ses limites, le tout tel qu'établi en vertu d'un acte de servitude reçu par L. André Bourbeau, notaire, le vingt et un février mil neuf cent soixante-treize, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2408841.

Avec le droit de conserver dans sa forme actuelle une partie de la clôture qui entoure la piscine susmentionnée, ladite clôture étant partiellement construite sur une partie du lot 800 située au sud-ouest de la propriété dont la vente fait l'objet des présentes, une servitude ayant été établie à cette fin en vertu de l'acte de servitude susmentionné enregistré sous ledit numéro 2408841.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL SAINT-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1982. 17232-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007378-795

NEW YORK MOTEL INC., demanderesse, contre PAUL EMMANUEL OUTZEN, 2007, NW 60th Avenue Sunrise, Floride, ABDUL KARIM et SHAMSHUDIN KARIM et SHAMSHUDIN MAWJI, 13245, King George Boul. Surray, Colombie-Britannique, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un certain terrain situé dans la ville de Brossard; il est de configuration irrégulière et mesure trois cents pieds (300 pi) de front sur le boulevard Taschereau, cent soixante-deux pieds (162 pi) sur sa ligne nord, cent trente-cinq pieds et sept dixièmes (135,7 pi) sur sa ligne nord-est et deux cent soixante-neuf pieds et demi (269½ pi) sur sa ligne sud, et a une superficie de soixante-deux mille six cent cinquante pieds carrés, mesures anglaises; il est constitué comme suit:

a) les subdivisions vingt-trois et vingt-quatre du lot cent vingt-trois (123-23 et 24), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine.

b) la subdivision sept du lot cent vingt-deux (122-7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits; et

c) une partie de la subdivision cinq dudit lot cent vingt-deux (122-5 ptie) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits; ce terrain est borné de front à l'ouest par le reste de ladite subdivision expropriée par le ministre de la Voirie, du côté nord par la partie 122-4, à l'est par la partie 122-7, au sud-est par la partie 123-23 et au sud par la partie 122-6; ladite partie mesure trois cents pieds (300 pi) de front sur le boulevard Taschereau, deux cent soixante-huit pieds et quatre centièmes (268,04 pi) sur sa ligne sud-est et douze pieds et deux dixièmes (12,2 pi) sur sa ligne sud; il a une superficie de trente et un mille cent quarante-huit pieds carrés, le tout en mesures anglaises et plus ou moins;

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve ».

La mise à prix est fixée à 59 515,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 janvier 1982. 17272-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-012912-817

LUDGER NOËL, contracteur électricien, domicilié et résidant au 4315, Harding, Saint-Hubert, district de Montréal, demandeur, contre JACQUELINE RAINVILLE, ménagère, domiciliée et résidant au 1114, Albanie, Longueuil, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Albanie en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant:

a) La subdivision numéro deux cent cinquante-quatre du lot originaire numéro cent quarante-trois (143-254), au cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil.

b) Une partie de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro deux cent cinquante-deux du lot originaire numéro cent quarante-trois (143-252-ptie 1), au susdit cadastre, mesurant vingt-neuf pieds (29 pi) de largeur par une profondeur de sept pieds et cinq dixièmes de pied (7,5 pi), mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-ouest par le lot 143-254 ci-avant décrit, au nord-est par le résidu dudit lot 143-252-1, au sud-est par une partie du lot 143-252-2 et au sud-ouest par le lot 143-252-3. Avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro civique 1114 de ladite rue Albanie. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 3 959,73 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 janvier 1982. 17327-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada — District de Montréal
No T-2910-79

Dans l'affaire de la LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, du RÉGIME DES PENSIONS DU CANADA, de la LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou de plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime des pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, demandeur, contre ÉCOLE ANBAR INC., 1010, rue Sainte-Catherine ouest, local 926, Montréal, province de Québec, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« *i.* Un emplacement ayant front sur le boulevard des Laurentides à Sainte-Rose-Est, mesurant quatre cent

quatre-vingt-quinze pieds et un dixième de pied en largeur ayant front sur ledit boulevard des Laurentides, quatre cent quatre-vingt-huit pieds et cinq dixièmes de pied en largeur en arrière, par cinq cent quarante-quatre pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest et cinq cent trente-neuf pieds et huit dixièmes de pied dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, composées comme suit:

a) le lot numéro six de la subdivision du lot originaire numéro trois cent quarante (340-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, comté de Laval, mesurant cent quatre-vingts pieds en largeur par cinq cent quarante-quatre pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest, et cinq cent quarante-deux pieds et quatre dixièmes de pied de profondeur dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins.

b) une partie du lot originaire numéro trois cent quarante aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, mesurant trois cent quinze pieds et un dixième de pied en largeur de façade, trois cent huit pieds et cinq dixièmes de pied en largeur, en arrière par cinq cent quarante-deux pieds et quatre dixièmes de pied de profondeur dans sa ligne nord-ouest et cinq cent trente-neuf pieds et huit dixièmes de pied de profondeur dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: façade, au nord-est, par ledit boulevard des Laurentides, en arrière, au sud-ouest, par une partie du lot numéro trois cent trente-six (336) dudit cadastre appartenant à Edmond Gravel ou représentants, sur un côté, au nord-ouest, par le lot numéro 340-6 tel que décrit précédemment, et de l'autre côté, au sud-est, par une autre partie dudit lot numéro 340 appartenant à Marcel Lamoureux ou représentants. Avec toutes les bâtisses dessus érigées et spécialement une résidence et dépendance, et avec tous les appareils électriques, moteurs électriques pour eau, réservoir et accessoires et génératrice électrique. Tel que le tout se trouve, avec tous les droits et servitudes attachées. »

La mise à prix est fixée à 42 845,60 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 janvier 1982. 17293-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-013936-815

GILLES RINGUETTE, résidant et domicilié au 10, chemin Beach en la ville de Hudson, district de Montréal, et 93586 CANADA LTD, corps politique et corporation dûment incorporée selon la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandeurs, contre EDDY BAUMGARTEN, résidant et domicilié au 17844, boulevard Gouin ouest dans la ville de Pierrefonds, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement situé en la municipalité de Pierrefonds, ayant front sur boulevard Gouin ouest, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal. Avec maison dessus érigée portant le numéro civique 17844, boulevard Gouin ouest, dont le mur nord-est est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve d'aucune sorte, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 9 520,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er février 1982. 17328-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008710-819

ST. LOUIS INVESTMENT LTD, corps politique et incorporé au 50, place Crémazie, Montréal, demanderesse, contre GARRY KASSUTH et PAUL OUTZEN, autrefois des ville et district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Hubert, connu et désigné comme étant les lots numéros sept cent quatre-vingt-cinq, sept cent quatre-vingt-six, sept cent quatre-vingt-sept, sept cent quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux, (102-785, 786, 787, 788) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert; avec les maisons dessus érigées et spécialement une maison portant le numéro civique 3895, rue Caron, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 7 640,25 $, quant aux lots 102-787, 788; quant aux lots 102-785, 786, la mise à prix est fixée à 375,75 $, soit 25% de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er février 1982. 17329-o

Pontiac

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 555-05-000021-80
S. 1-82

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec et une place d'affaires en la municipalité de Quyon, province de Québec, demanderesse, contre AIMÉ DUBOIS, résidant à Otter-Lake, district de Pontiac, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, mis en cause.

Description:

« Toutes les parcelles ou portions de terrain situées dans le village de Quyon dans le comté de Pontiac (Québec), connues et désignées sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit village comme étant les subdivisions nos trois, quatre, cinq, six et sept du lot originaire no deux cent trente-cinq (235-3, 235-4, 235-5, 235-6, 235-7).

Avec tous les immeubles y construits ainsi qu'avec toutes les circonstances et dépendances s'y rattachant.

Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes pouvant exister au profit ou à la charge de ladite propriété immobilière. »

Les immeubles connus comme étant les lots 235-3 et 235-4 devant être vendus en un premier bloc et les immeubles connus comme étant les lots 235-5, 235-6 et 235-7 devant être vendus en un deuxième bloc.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 3 855,81 $ pour le premier bloc et de 969,00 $ pour le deuxième bloc, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, le SEIZIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif,
GILLES E. PELLETIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Campbell's-Bay, le 26 janvier 1982. 17233-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003830-812
S. 6921

ÉMILIEN AUDET & FILS INC., corporation ayant sa place d'affaires au 294, boulevard Dusseault, Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre DAME LYSE BRIÈRE ST-GERMAIN, domiciliée et résidant au 416, rue Sauvageau, Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, district de Québec, défenderesse.

Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Marc-des-Carrières, connu et désigné comme étant la subdivision quarante-sept du lot originaire vingt-quatre (24-47) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton, division d'enregistrement de Portneuf; avec bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 416, rue Sauvageau, Saint-Marc-des-Carrières, QC.

La mise à prix est fixée à 828,40 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route nationale 138, Cap-Santé, cté de Portneuf, le DEUXIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 février 1982. 17294-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002665-813
S. 0003-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 1510, 18e Rue à Québec, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, suivant l'arrêté C.P. 1979-2921, demanderesse, contre MONSIEUR RENÉ BLEAU, 2420, avenue Notre-Dame, Notre-Dame-des-Laurentides, QC, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire cinq cent vingt-cinq (525 n. s.) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, borné vers le nord-est par le boulevard Talbot, vers le sud-est par une autre partie du lot 525 appartenant à messieurs Clovis et Georges Laperrière ou ayants droit, vers le sud-ouest par l'avenue Notre-Dame et vers le nord-ouest par le lot 525-3, mesurant cent vingt-quatre pieds (124 pi) dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-trois pieds et neuf dixièmes (283,9 pi) dans sa ligne sud-est, cent vingt-deux pieds et cinq dixièmes (122,5 pi) dans sa ligne sud-ouest et deux cent quatre-vingt-dix pieds et un dixième (290,1 pi) dans sa ligne nord-ouest; avec la maison et le garage dessus construits, sis au 2420, avenue Notre-Dame, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 9 350,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DEUXIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 février 1982. 17292-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002089-816
S. 0009-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 121, rue Notre-Dame, Donnacona, comté de Portneuf, district de Québec, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et

de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, suivant l'arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques du Canada, demanderesse, contre CLAUDE NOËL, commerçant, domicilié et résidant au 25, rue du Vieux-Chemin, Cap-Santé, comté de Portneuf, district de Québec, défendeur.

Le lot numéro cent trente-quatre (134) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-Santé, comté de Portneuf, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. À distraire la partie vendue à E.E. Cinq-Mars suivant titre enregistré et la partie vendue à Rosaire Chalifour suivant acte enregistré sous le numéro 137548.

La mise à prix est fixée à 11 164,80 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le TRENTIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 février 1982. 17295-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001962-799
S. 6911

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, maintenant BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre ENTREPRISES GENTILLY LTÉE et GEORGES BARIL, domicilié et résidant au 7451 des Alyssés, Charlesbourg, défendeurs.

Un emplacement connu et désigné comme étant formé des lots suivants, à savoir:

a) Une partie de la subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire six cent trente-neuf (639-91) au cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, bornée vers le nord-est par la subdivision soixante-quinze du lot originaire six cent trente-neuf (639-75) (place des Alyssés), vers l'est et le sud-est par une partie de la subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire six cent trente-neuf (639-91) et vers le nord-ouest et le nord par la subdivision quatre-vingt-quatre du lot originaire six cent trente-neuf (639-84) (rue des Lunaires); mesurant dix-sept mètres et trente-sept centièmes (17,37 m) vers le nord-est, seize mètres et quinze centièmes (16,15 m) vers le sud-est, neuf mètres et soixante-trois centièmes (9,63 m) vers l'est, vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) vers le sud-ouest, vingt-trois mètres et quarante-sept centièmes (23,47 m) vers le nord-ouest et dix mètres et quarante-deux centièmes (10,42 m) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centièmes (6,10 m) de rayon vers le nord, contenant en superficie six cent soixante-treize mètres carrés et neuf dixièmes (673,9 m²), sans maison dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

b) Une partie de la subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire six cent trente-neuf (639-91 ptie) au cadastre susdit, bornée vers le nord-est par la subdivision soixante-quinze du lot originaire six cent trente-neuf (639-75) (place des Alyssés), vers le sud-est par la subdivision quatre-vingt-douze du lot originaire six cent trente-neuf (639-92) et vers l'ouest et le nord-ouest par la subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire six cent trente-neuf (639-91); mesurant trois mètres et cinq centièmes (3,05 m) vers le nord-est, vingt-quatre mètres et soixante-neuf centièmes (24,69 m) vers le sud-est, neuf mètres et soixante-trois centièmes (9,63 m) vers l'ouest et seize mètres et quinze centièmes (16,15 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie soixante-sept mètres carrés et un dixième (67,1 m²).

La mise à prix est fixée à 11 587,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le PREMIER jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

c) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-douze du lot originaire six cent trente-neuf (639-92) dans la municipalité d'Orsainville, cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 7 544,75 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le PREMIER AVRIL 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 février 1982. 17330-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004439-795
S. 6878

CAISSE POPULAIRE DE CAP-ROUGE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au 1111, boulevard Chaudière, Cap-Rouge, district de Québec, demanderesse, contre JEAN-GUY LEPAGE, domicilié et résidant au 421, Daniel, district de Québec, et DAME DÉLIMA BLANCHETTE, domiciliée et résidant au 1205, rue Label, Ancienne-Lorette, QC, district de Québec, défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot vingt-sept des subdivisions du lot originaire six cent quatre (604-27) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à 107,63 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le PREMIER jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 février 1982. 17296-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000396-825
S. 0013-82

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONS LAURENTIDES INC., 1000, boulevard du Lac, Lac-Beauport, district de Québec, demanderesse, contre PAUL LAVOIE et DIANE DESHARNAIS LAVOIE, 8, rue Grenier, Saint-Adolphe-de-Stoneham, district de Québec, défendeurs.

1. Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision vingt-cinq du lot originaire numéro vingt, rang Deux (20-25, rang II), du cadastre de la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à 571,95 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

2. Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision vingt-six du lot originaire numéro vingt, rang Deux (20-26, rang II), du cadastre de la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à 571,95 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 février 1982. 17297-o

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-2572-818

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, contre FERNAND MARTEL ET MICHELINE MARTEL, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Mistassini, connu et désigné comme consistant dans le lot numéro deux cent soixante (lot 260) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé d'une partie du canton de Dolbeau, formant partie du territoire de la ville de Mistassini, division d'enregistrement Lac-Saint-Jean-Ouest, avec toutes bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 3 490,95 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,11.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
LÉON-MAURICE LAVOIE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Roberval, le 18 janvier 1982. 17230-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-3406-792

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre JEANNINE BOUTIN, domiciliée au 1, rue Maple, Rock-Island, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Partie du lot soixante-cinq borné en front par la rue Maple, en arrière par le numéro soixante-huit, sur un côté par le numéro soixante-quatre et sur l'autre côté par les numéros soixante-cinq et soixante-sept contenant en superficie vingt-sept perches et deux cent soixante pieds carrés, du cadastre officiel pour la paroisse de Rock-Island, division d'enregistrement de Stanstead, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Saint-François, est fixé à 2 261,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 27 janvier 1982. 17256-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001027-81

LA CAISSE POPULAIRE ST-JEAN DE BRÉBEUF, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 2185, rue King ouest à Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre FRITOBEC CASSE-CROÛTE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1666, rue Galt est à Sherbrooke, district de Saint-François, et JEAN-CLAUDE SÉVIGNY, commerçant, demeurant

et domicilié au 1666, rue Galt est à Sherbrooke, district de Saint-François, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« 1. Un certain immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro six du lot originaire numéro quinze A (15A-6-1) du rang Sept (rg VII) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot.

2. La resubdivision numéro trois de la subdivision numéro six du lot originaire numéro quinze A (15A-6-3) du rang Sept (rg VII) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot.

3. La resubdivision numéro un de la subdivision numéro six du lot originaire numéro quinze A (15A-6-1) du rang Huit (rg VIII) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot.

4. La resubdivision numéro trois de la subdivision numéro six du lot originaire numéro quinze A (15A-6-3) du rang Huit (rg VIII) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 1308, rue Belvédère sud à Sherbrooke et comprenant, en outre, tous les équipements, ameublements et accessoires qui y sont en place pour servir à l'exploitation de son commerce, le tout devant être considéré aux fins des présentes, immeuble par nature ou destination. Sujet à une servitude d'installation de lignes électriques en faveur de la ville de Sherbrooke, enregistrée sous le numéro 47572 et d'une servitude d'égouts en faveur de la ville de Sherbrooke enregistrée sous le numéro 79301. De plus, une servitude de non-construction aux fins d'installation de lignes électriques et d'un abribus en faveur de la ville de Sherbrooke sera incessamment enregistrée sur les lots 15A-6-1 du rang VII et 15A-6-1 du rang VIII du canton d'Ascot. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 18 773,80 $.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, salle des ventes, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI SEIZIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 26 janvier 1982. 17231-o

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris.
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-05-000200-816
No 410-18-000017-81

CAISSE POPULAIRE MAURICIENNE DE SHAWINIGAN, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Shawinigan, district de Saint-Maurice, demanderesse; contre LES PLACEMENTS N & R INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Shawinigan, district de Saint-Maurice, et MICHEL RAYMOND, domicilié et résidant au 79, Lacoursière, Shawinigan-Sud, district de Saint-Maurice, et RÉJEAN NEVEU, domicilié et résidant au 55, boulevard Laurentien, Shawinigan-Sud, district de Saint-Maurice, défendeurs.

« Un terrain ou emplacement siuté en la cité de Shawinigan, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore comme étant le lot numéro vingt-neuf de la subdivision du lot originaire numéro soixante et onze (71-29), avec un garage dessus construit, portant le numéro civique 9732, boulevard des Hêtres, Shawinigan, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 56 228,90 $, ce qui représente l'évaluation municipale 134 680,00 $ × 25% par le facteur 1,67, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan, 422, rue de la Station, Shawinigan, le SEIZIÈME jour du mois de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 20 janvier 1982. 17331-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-002542-789

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre LES HÔTELLERIES J.G. INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1300, chemin Loup-Garou, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, et JACQUES GERVAIS, domicilié et demeurant au même endroit, partie défenderesse.

1. « Un emplacement situé en la municipalité de Mont-Rolland, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix B (10 B-32-1) du Dixième Rang, canton d'Abercrombie, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec bâtisse dessus érigée.

La mise à prix est fixée à 2 978,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Un immeuble composé de:

2. Un emplacement situé en la municipalité de Mont-Rolland, connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la resubdivision officielle du lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix B (10 B-32-3) du Dixième Rang, canton d'Abercrombie, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

3. Un emplacement situé en la municipalité de Mont-Rolland, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix B (10 B-35-1) du Dixième Rang, canton d'Abercrombie, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

4. Un emplacement situé en la municipalité de Mont-Rolland, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix B (10 B-36-1) du Dixième Rang, canton d'Abercrombie, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

5. Un emplacement situé en la municipalité de Mont-Rolland, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze B (11 B-2-1) du Dixième Rang, canton d'Abercrombie, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec bâtisse dessus érigée.

La mise à prix est fixée à 2 737,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 27 janvier 1982. 17257-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015113-770

HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DAME DORIS NICHOLS, résidant et domiciliée au Lac-Écho, municipalité de Lesage, comté de Terrebonne, et/ou au 7856, Lévesque, Anjou, province de Québec, H1K 2R2, partie défenderesse.

Un immeuble de forme irrégulière situé au Lac-Écho, dans la municipalité de Lesage, comté de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux A (22 A-124, rg 3), dans le Troisième Rang du canton d'Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, mesurant cent quatre-vingt-quatorze pieds et huit-dixièmes de pied (194,8 pi) dans sa ligne de côté nord-ouest, cent soixante-neuf pieds et deux dixièmes

de pied (169,2 pi) dans sa ligne de côté sud-ouest, soixante pieds et sept-dixièmes de pied (60,7 pi) dans sa ligne de côté nord-est et cent vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (122,6 pi) dans sa ligne de côté sud-est, contenant en superficie seize mille cent soixante-dix pieds carrés (16 170 pi^2), le tout à la mesure anglaise et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans aucune exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 1 150,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 27 janvier 1982. 17258-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Trois-Rivières
No 400-02-000366-77
S. 400-18-000030-81

CAISSE POPULAIRE STE-MADELEINE, société légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au numéro 399 du boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre RÉJEAN GAUTHIER, domicilié et résidant au no 1360 de la rue des Chenaux, Saint-Louis-de-France, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, G0X 2R0, mis en cause.

« Un terrain situé le long et du côté nord du chemin du rang des Chenaux, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur par quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, mesures anglaises, situé en la paroisse de Saint-Louis-de-France, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent quarante et un (ptie 541) du cadastre pour la paroisse de Saint-Maurice, dont celle de Saint-Louis-de-France est un démembrement, division d'enregistrement de Champlain, et borné comme suit: en front, vers le sud, par le chemin du rang des Chenaux; en profondeur, vers le nord, par le terrain de Jacques Gauthier; joignant d'un côté, vers l'ouest, le terrain de Mgr Pelletier, et de l'autre côté, vers l'est, le terrain de Gaston Gauthier.

Avec la maison dessus construite, portant le no civique 1440 du boulevard des Chenaux, Saint-Louis-de-France, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 250,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, G0X 2R0, le MERCREDI SEPTIÈME jour d'AVRIL 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
Me JEAN-PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Trois-Rivières, le 23 juillet 1981. 17332-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Dolbeau

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil, à l'hôtel de ville de Dolbeau, au 1100, boulevard Wallberg à Dolbeau, le JEUDI QUATRIÈME jour de MARS 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes dues à la ville de Dolbeau et à la Commission scolaire de Dolbeau, avec intérêts et les frais, plus les frais subséquents encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Description des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes:

Bergeron, Mme Alain 147, boul. Dequen, Mistassini compte no 06-05-05-50-0-00 compte no 06-05-05-51-0-00 compte no 06-05-05-52-0-00 compte no 06-05-05-53-0-00 compte no 06-05-05-54-0-00 compte no 06-05-06-03-0-00 compte no 06-05-06-07-0-00	Les immeubles ci-après décrits sans bâtisse dessus construite circonstances et dépendances. Lot 36A-29, rang 17, canton de Parent Lot 36A-28, rang 17, canton de Parent Lot 36A-27, rang 17, canton de Parent Lot 36A-25, rang 17, canton de Parent Lot 36A-23, rang 17, canton de Parent Lots 36A-16 et 35-14, rang 17, canton de Parent Lots 36A-31 et 35-26, rang 17, canton de Parent	
Boivin, M. René 2605, Dandurant, Rosemont, Montréal compte no 07-01-08-56-1-00	Lot P.-8, rang B, canton d'Albanel	Sans bâtisse dessus construite mais avec circonstances et dépendances.

Tenants et aboutissants: ayant trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385 pi) de largeur en façade du rang B, canton d'Albanel et les trois autres côtés sont encerclés par le ruisseau.

Bonneau, M. Marcel 3022, boul. Wallberg, Dolbeau compte no 07-01-08-50-0-00	Lot P.-6, rang B, canton d'Albanel	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tenants et aboutissants: un emplacement mesurant cent quatre-vingts pieds anglais (180 pi a.) de front ou largeur par cent pieds anglais (100 pi a.) de profondeur étant localisé et commençant à deux cent cinquante-cinq pieds anglais (255 pi a.) de la ligne du lot voisin sept (7) desdits rang et canton (René Néron ou ayants droit) et étant borné comme suit: en front, au sud à la route régionale 373; à l'ouest et au nord au résidu du terrain de Mme Victor Fortin ou ayants droit; à l'est au résidu du terrain de Lionel Girard ou ayants droit.

Boudreault, M. Robert 2285, boul. Wallberg, Dolbeau compte no 05-05-01-31-0-00	Lot P.-48, rang 16, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tenants et aboutissants: un emplacement de forme irrégulière mesurant environ, soixante-cinq pieds (65 pi) par cent pieds (100 pi) et borné au nord par la route régionale, au sud par le ruisseau qui s'y trouve, à l'est par le ruisseau qui s'y trouve et à l'ouest par l'emplacement de M. Robert Boudreault.

C.H.V.D. Radio Maria Chapdelaine Enr. 1264, boul. Wallberg, Dolbeau compte no 04-03-01-23-0-00	Lot P.-41, rang 16, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Tenants et aboutissants: un emplacement de figure irrégulière borné vers le sud-est à une lisière de terrain de six mètres et cinquante-neuf centièmes (6,59 m) faisant partie de susdit lot quarante et un et constituant partie de la 2e Avenue, vers le sud-ouest à la route du canton de Parent, vers le nord-ouest au lot quarante-deux des susdits rang et canton, et enfin vers le nord-est au résidu du susdit lot quarante et un.

Compagnie Inter Copain Ltée 1700, rue des Pins, Dolbeau compte no 02-01-08-08-0-00	Lot 44-827, rang 17, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
Coutu, M. Gérard 961, rue des Pins, Dolbeau compte no 04-01-03-20-0-00	Lot 41A-180, rang 17, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Entreprises Lagam Ltée 150, 8e Avenue, Dolbeau compte no 02-01-02-10-0-00	Lots 44-775 et 44-789 rang 17, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
Gagnon, Mme Henri 1391, boul. Wallberg, Dolbeau compte no 02-01-06-04-0-00	Lot 43-662, rang 17, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
Gagnon, M. Raymond 1701, boul. Wallberg, Dolbeau	Lot 44-817, rang 17, canton de Parent	Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.
compte no 02-01-08-13-0-00	Lot 44-816, rang 17, canton de Parent	Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.
compte no 02-01-08-14-0-00		
Gestions Cherbourg Ltée 161 rue Forest, St-Sulpice	Les immeubles ci-après décrits sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.	
compte no 06-04-01-00-1-10	Lot 33-9, rang 16, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-12	Lot 33-10, rang 16, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-14	Lot 33-11, rang 16, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-16	Lot 33-12, rang 16, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-18	Lots 36B-143 et 36A-109, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-20	Lots 36B-142 et 36A-108, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-22	Lots 36B-141 et 36A-107, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-24	Lots 36B-140 et 36A-106, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-26	Lots 36B-139 et 36A-105, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-28	Lots 36B-138 et 36A-104, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-0-00	Lot 36B-117, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-0-05	Lot 36B-116, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-0-10	Lot 36B-114, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-0-15	Lot 36B-115, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-00	Lot 36B-113, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-02	Lot 36B-112, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-04	Lot 36B-111, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-06	Lot 36B-110, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-08	Lot 36B-109, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-10	Lot 36B-108, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-12	Lot 36B-107, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-21-5-14	Lot 36B-106, rang 17, canton de Parent	
Laurentienne, cie mutuelle d'assurance 500, Grande-Allée, Québec	Les immeubles ci-après décrits sans bâtisse dessus contruite, circonstances et dépendances.	
compte no 06-04-01-00-1-30	Lots 36B-137 et 36A-103, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-32	Lots 36B-136 et 36A-102, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-34	Lots 36B-135 et 36A-101, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-36	Lots 36B-134 et 36A-100, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-38	Lots 36B-133 et 36A-99, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-40	Lots 36B-132 et 36A-98, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-42	Lots 36B-131 et 36A-97, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-44	Lots 36B-130 et 36A-96, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-46	Lot 36B-128, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-01-00-1-48	Lots 36B-129 et 36A-95, rang 17, canton de Parent	
Laurentienne, cie mutuelle d'assurances 500, Grande-Allée, Québec	Les immeubles ci-après décrits avec bâtisses dessus contruites, circonstances et dépendances.	
compte no 06-04-91-11-0-00	Lot 36B-127, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-12-0-00	Lot 36B-126, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-13-0-00	Lot 36B-125, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-14-0-00	Lot 36B-124, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-15-0-00	Lot 36B-123, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-16-0-00	Lot 36B-122, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-17-0-00	Lot 36B-121, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-18-0-00	Lot 36B-120, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-19-9-00	Lot 36B-119, rang 17, canton de Parent	
compte no 06-04-91-20-0-00	Lot 36B-118, rang 17, canton de Parent	

Juneau, M. Yvon 3034, boul. Wallberg, Dolbeau compte no 07-01-08-53-1-00.	Lot P.-7, rang B, canton d'Albanel	Avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Tenants et aboutissants: borné au nord-est par l'emplacement de Lionel Gaudreault et de Lazarette Boivin, au nord-ouest par le chemin de l'usine de filtration, au sud-est par le lot sept partie (P-7) et au sud-ouest par le chemin du rang Un (1) et B (De figure irrégulière 106 pi S.-O., 300,8 pi N.-O., 88,7 pi N.-E., et 300 pi S.-E.).

Lamontagne, M. Normand 525, 2e Avenue, Dolbeau compte no 04-03-01-16-0-00	Lot P.-41, rang 16, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Tenants et aboutissants: un emplacement borné au sud-est au terrain de Gaston Brassard, au sud-est et nord-ouest à une partie du lot quarante et un (41) appartenant à Denis Lamontagne, au nord-est par une partie du terrain de Denis Lamontagne et une partie au terrain de Fernand Larouche. (Mesurant 133,6 pi au S.-E. et N.-O., profondeur 100 pi).

Lamothe, M. Gérard 1740, des Peupliers, Dolbeau	Les immeubles ci-après décrits sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
compte no 04-04-01-11-0-00	Lot P.-40, rang 16, canton de Parent

Tenants et aboutissants: un emplacement borné au nord-ouest par la 2e Avenue sur une largeur de 75 pieds, au sud-est et au sud-ouest par l'emplacement de Gabriel Prévost, au nord-est par la rue projetée propriété de Gabriel Prévost (superficie 7 500 pi²).

compte no 04-04-01-38-1-00	Lot P.-40, rang 16 canton de Parent

Tenants et aboutissants: un emplacement borné au nord-ouest par l'emplacement de Gilles Roy sur une largeur de 85 pieds, au sud-ouest par l'emplacement de Eugène Larochelle sur une profondeur de 100 pieds, au sud-est par une rue projetée propriété de Gabriel Prévost, et au nord-est par une autre partie de terrain appartenant à Eugène Larochelle et Simon Gosselin.

Lamothe, M. Gérard 1740, des Peupliers, Dolbeau	Les immeubles ci-après décrits avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
compte no 03-01-06-20-0-00	Lots 44-878 et 44-879, rang 17, canton de Parent
compte no 03-01-06-22-0-00	Lot 44-880, rang 17, canton de Parent

Lamothe, M. Jean Robert 58, 30e Avenue, Dolbeau compte no 07-01-08-64-0-00	Lot P.-14, rang B, canton d'Albanel	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tenants et aboutissants: un emplacement borné au nord-ouest par le lot 15 de M. Jean Robert Lamothe, au sud-ouest par le chemin public, sur une largeur de 169,5 pieds, au sud-est par le lot 14 partie (P-14) de Michel Audet, et à l'est par la rivière Mistassini.

Lapointe, M. Jacques 115, av. Dufour, Mistassini compte no 05-01-06-02-0-00	Lots 45-11 et 46-18, rang 17, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
Léveillée, M. Jacques 191, 11e Avenue, Dolbeau compte no 05-04-08-10-0-00	Lot 46-187, rang 17, canton de Parent	Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avis public est également donné à l'effet que la Commission municipale du Québec a autorisé la ville de Dolbeau à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus par la ville pour non-paiement des taxes, au cours de l'année 1982, à condition que ladite énumération abrégée ne s'applique qu'aux numéros cadastraux d'immeubles qui sont consécutifs et qui appartiennent au même propriétaire.

Le prix d'adjudication de chacun des immeubles, ci-haut décrits, sera payable en argent comptant ou par chèque certifié immédiatement après la vente.

Dolbeau, le 26 janvier 1982.

Le greffier,
GASTON BLOUIN.

17082-6-2-o

Municipalité de comté de Lac-St-Jean-Est

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et au Règlement numéro soixante de ce Conseil de comté, adopté le 10 septembre 1947, et approuvé par le ministre des Affaires municipales, les propriétés ci-dessous décrites, seront vendues pour taxes, à l'hôtel de ville de Delisle (salle du Conseil) 96, rue Saint-Joseph, Delisle, le MERCREDI VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures.

Cette vente comprend les bâtiments érigés sur les terrains mis en vente, s'il en existe alors, et sauf à distraire aussi les servitudes concédées.

L'Ascension-de-Notre-Seigneur

Propriétaire	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Intérêts et frais	Total
M. Jean-Claude Fortin, 19, 1re Avenue, L'Ascension		7	Delisle	24.44 $	15.92 $	102.00 $	142.36 $

Désignation:
Un terrain de figure régulière, mesurant au nord et au sud, cent pieds (100 pi) à l'est et à l'ouest soixante-quinze (75 pi) le tout faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-six (ptie no-26) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Septième Rang, canton de Delisle, et borné comme suit: au nord au terrain de Patrick Doucet ou représentants, à l'est au terrain de Claude Côté ou représentant, au sud au terrain de Clément Collard, à l'ouest à la rue; le tout sans bâtisses dessus construites, mais avec toutes ses appartenances et dépendances.

M. Bertrand Gagné, 470, rang 5, L'Ascension	P. 26	5	Garnier	989.84	344.75	102.00	1 436.59

Désignation:
Un terrain-emplacement, situé à Garnier, en la paroisse de L'Ascension-de-N.-S., mesurant, quarante-neuf mètres et soixante-huit centièmes (49,68 m), équivalent à cent soixante-trois pieds (163 pi) anglais, dans ses lignes nord ou nord-est et sud ou sud-ouest, et quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m), équivalent à trois cents pieds (300 pi) anglais, dans ses lignes ouest ou nord-ouest et est ou sud-est, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-six du rang cinq (ptie no 26, rg V), au cadastre officiel du canton de Garnier, et borné comme suit: au nord ou nord-est et à l'est ou sud-est, par le résidu dudit lot dont il fait partie, appartenant à M. Michel Maltais; au sud ou sud-ouest, par la route séparant les rangs Quatre (rg IV) et Cinq (rg V), susdit canton; et à l'ouest ou nord-ouest, par la route principale conduisant à la rivière Péribonka; le tout avec tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.

Micheline Simard, 22, 1re Avenue est, L'Ascension	P. 24	6	Delisle	625.16	42.00	102.00	769.00

Désignation:
a) Un terrain ou emplacement sis et situé en la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, comté de Lac-St-Jean, mesurant cinquante pieds (50 pi) de front sur cent vingt-huit pieds (128 pi) de profondeur, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-quatre (ptie lot 24), aux plan et livre de renvoi officiels pour le Sixième Rang (6e Rang du canton de Delisle et borné comme suit, savoir: vers le nord, au chemin entre les rangs Six et Sept (6 et 7 Rang) dudit canton; vers l'est, au terrain de monsieur Paul Fortin ou représentants; vers l'ouest, au terrain de monsieur Augustin Gagnon ou représentants et vers le sud, au terrain de monsieur Armand Renaud ou représentants.

b) Un terrain ou emplacement sis et situé à l'Ascension-de-Notre-Seigneur, comté de Lac-St-Jean, faisant partie du lot numéro vingt-quatre (ptie lot 24), du rang Six (6), au cadastre officiel du canton de Delisle, mesurant vingt-huit pieds (28 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, et borné comme suit, savoir: vers le nord, à la route; vers l'est, au terrain de monsieur Paul Fortin, maintenant monsieur Jacquelin Thibeault; vers le sud, au terrain de monsieur Armand Renaud et vers l'ouest, au terrain de dame Micheline Simard; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriétaire	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Intérêts et frais	Total
Joseph-Léon Tremblay, 9, rang 7 ouest, L'Ascension	46	6	Delisle	762,00 $	260,48 $	102,00 $	1 124,48 $

Désignation:
a) Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-six (lot 46), du rang Six (6), au cadastre officiel du canton de Delisle; le tout sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

b) Un terrain ou emplacement sis et situé à l'Ascension, comté de Lac-St-Jean, faisant partie du lot numéro quarante-sept (ptie lot 47), du rang Six (6), au cadastre officiel du canton de Delisle, mesurant trois cent dix pieds (310 pi) de largeur ou de l'est à l'ouest en front du chemin public sur cinq cents pieds (500 pi) de profondeur ou du nord au sud, et borné: vers le nord, au chemin public (route du rang Sept); vers l'est, à la ligne de division des lots quarante-six et quarante-sept (46 et 47); vers le sud, et l'ouest au résidu dudit lot, dont il fait partie; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Saint-Bruno							
M. Alain Brisson, 956, Thibeault, St-Bruno	P.14-7-2 et 14-8-1	4	Labarre	565,43	Nil	246,23	811,66

Désignation:
Un terrain faisant partie de la subdivision 14-7-2 et 14-8-1 du rang 4, canton de Labarre; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Gilles Gonthier, 885, Thibeault, St-Bruno	13 B-9	4	Labarre	736,90	160,89	318,71	1 216,50

Désignation:
Un terrain ou emplacement situé à St-Bruno, comté de Lac-St-Jean, étant et comprenant la subdivision neuf du lot originaire numéro treize B (lot 13 B-9) du rang Quatre (4) au cadastre officiel du canton de Labarre; le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances, sujet aux servitudes dûment enregistrées.

Terrain de Golf « Le Ricochet », 1121, des Sapins, Alma	P. 17	4	Labarre	4 349,33	2 061,88	1 061,23	7 472,44

Désignation:
Un terrain de figure parallélogramme faisant partie du lot dix-sept (ptie lot 17), du rang Quatre (4), au cadastre officiel du canton de LABARRE, mesurant mille cent vingt pieds (1 120 pi) dans ses lignes nord et sud, huit cent quarante-huit pieds (848 pi) dans ses lignes est et ouest, et borné: vers le nord, par la ligne séparative des lots dix-sept et dix-huit (17 et 18) des mêmes rang et canton; vers l'est, par le résidu lot (propriété de M. Patrick Lemieux); vers le sud, par l'emprise nord de la route du rang V et vers l'ouest, par l'emprise est de la route régionale numéro 169 (mesures anglaises).

Ledit terrain contient une superficie de 949 760 pieds carrés ou 21,8 acres. Sauf à distraire le terrain appartenant à la corporation municipale de St-Bruno décrit dans acte no 137712 et désigné comme suit: un terrain ou emplacement situé à St-Bruno, Lac-St-Jean, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro dix-sept non subdivisé (ptie lot 17 n.s.), du rang Quatre (4), au cadastre officiel du canton de Labarre, mesurant, mesures anglaises, deux cents pieds (200 pi) dans ses côtés nord et sud et cinq pieds (5 pi) dans ses côtés est et ouest, et borné ledit terrain comme suit: vers l'est, par le résidu dudit lot dont il fait partie, appartenant à la partie de première part; vers le nord, par le résidu dudit lot dont il fait partie, appartenant à la partie de première part; vers le sud, par l'emprise nord de la route du rang Cinq (5) et vers l'ouest, par l'emprise est de la route régionale numéro 169; le tout avec bâtisses dessus construites, mais circonstances et dépendances.

Alain Bouchard, 300, du Parc, St-Bruno	10-A-144	5	Labarre	71,12	Nil	102,00	175,12

Désignation:
Un terrain ou emplacement, sis et situé à St-Bruno, comté de Lac-St-Jean, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-quatre du lot originaire dix-A (lot 10-A-144) du rang Cinq (rg V), au cadastre officiel du canton de Labarre, division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Est; le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Propriétaire	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Intérêts et frais	Total
Guy Fradette, 680, des Lilas, St-Bruno	22-12	5	Labarre	1 816,73 $	Nil	382,67 $	2 199,40 $

Désignation:
Un terrain ou emplacement sis et situé à St-Bruno, comté de Lac-St-Jean, connu et désigné comme étant la subdivision vingt-deux du lot originaire numéro douze (lot 22-12), du rang Cinq (rg V), au cadastre officiel du canton de Labarre, division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Est; le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Hébertville

Pierre André Denis, 988, rang Belle-Rivière, Hébertville	P. 21-A	C	Signai	666,35	178,29	102,00	946,64

Désignation:
Un terrain situé à Notre-Dame-d'Hébertville, faisant partie du lot vingt et un A (ptie 21-A), du rang C (rg C), pour le cadastre officiel du canton Signai, mesurant ledit terrain approximativement cent soixante-quinze pieds (175 pi) de largeur dans son côté nord, cent vingt pieds (120 pi) de profondeur dans son côté ouest, par environ deux cent quatorze pieds (214 pi) de largeur dans son côté sud, soit le long du chemin public, sans aucune garantie de mesures précises, lequel est ainsi borné: au sud par la route publique du rang Belle-Rivière; à l'ouest, par une partie des mêmes lots, rang et canton, appartenant à Jacques Pelletier; au nord, par une partie desdits lots, rang et canton, appartenant à France Martel ou représentants et à l'est, par une partie des mêmes lots, rang et canton vers l'arrière qui appartient d'abord à France Martel ou représentants et pour l'autre partie, soit du côté de la route publique, par une partie des mêmes lots, rang et canton, qui appartient à Atelier du Tournage Charlemagne Inc.; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

« 92731 Canade Ltée », 500, rue Sacré-Coeur, Alma	P.19 P.18 P.17 P.16 P.16 P.15 P.5 B P.6	2e est 2e est 2e est 2e est 2e est 2e est 1er est 1er est	Mésy	3 140,25	Nil	112,00	3 252,25

Désignation:
1. Partie du lot 19, Deuxième Rang est:
Terrain de figure trapézoïdale faisant partie du lot 19 du Deuxième Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers l'est par une partie du lot 20; vers le sud, par la ligne séparative du Deuxième Rang et Troisième Rang est; vers l'ouest, par une partie du lot 18; vers le nord, par le résidu dudit lot. Cette ligne nord étant située à une distance de trois cent sept pieds (307,0 pi) le long de la ligne séparative des lots 19 et 20 de la ligne séparative des rangs 1 et 11 et à une distance de cinq cent quatre-vingt-dix-sept pieds (597,0 pi) le long de la ligne séparative des lots 19 et 18 de la ligne séparative des rangs 1 et 11 dudit canton; le tout suivant un liséré vert et suivant les lettres « A » « O » « P » « Q » sur la copie de plan accompagnant cette description.

2. Partie du lot 18, Deuxième Rang est:
Terrain de figure trapézoïdale faisant partie du lot 18 du Deuxième Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers le nord par le résidu dudit lot; vers l'est, par la ligne séparative des lots 18 et 19; vers le sud, par la ligne séparative du Deuxième Rang est et du Troisième Rang est et vers l'ouest, par la ligne séparative des lots 18 et 17. La ligne nord étant située à une distance de cinq cent quatre-vingt-dix-sept pieds (597,0 pi) le long de la ligne séparative des lots 18 et 19 de la ligne séparative du Premier Rang est et du Deuxième Rang est et à une distance de sept cent quatre-vingt-sept pieds (787,0 pi) le long de la ligne séparative des lots 17 et 18 de la ligne séparative du Premier Rang est et du Deuxième Rang est; le tout suivant un liséré vert et suivant les lettres « Q » « P » « R » et « B » sur la copie de plan accompagnant cette description.

3. Partie du lot 17, Deuxième Rang est:
Terrain de figure irrégulière faisant partie du lot 17 du Deuxième Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers le nord, par la ligne vers le nord-est, par le résidu dudit lot; vers l'est, par la ligne séparative des lots 17 et 18; vers le sud, par la ligne séparative du Deuxième Rang est du Troisième Rang est; et vers l'ouest par la ligne séparative des lots 17 et 16; mesurant six cent cinquante-huit pieds (658,0 pi) dans sa ligne nord et huit cent dix pieds (810,0 pi) dans sa ligne nord-est; le tout suivant un liséré vert et suivant les lettres « T » « E » « C » « B » « R » et « S » sur la copie accompagnant cette description.

Propriétaire	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Intérêts et frais	Total

4. Partie du lot 16, Deuxième Rang est:
Terrain de figure irrégulière faisant partie du lot 16 du Deuxième Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers le nord, par la ligne séparative du Deuxième Rang est et du Premier Rang est; vers l'est, par la ligne séparative des lots 16 et 17; vers le sud-est et vers l'ouest, par le résidu dudit lot; mesurant vingt pieds (20,0 pi) dans sa ligne nord, cinq cent quatre-vingts pieds (580,0 pi) dans sa ligne est; dix pieds (10,0 pi) dans sa ligne sud-est et cinq cent quatre-vingt-cinq pieds (585,0 pi) dans sa ligne ouest; le tout suivant un liséré vert et suivant les lettres « T » « W » « J » et « X » sur la copie de plan accompagnant cette description.

5. Partie de lot 16, Deuxième Rang est:
Terrain de figure irrégulière faisant partie du lot 16 du Deuxième Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot; vers l'est, par la ligne séparative des lots 16 et 17; vers le sud, par la ligne séparative du Deuxième Rang est et du Troisième Rang est; vers l'ouest, en partie par la ligne séparative des lots 15 et 16 en partie par le résidu dudit lot; le tout suivant un liséré vert et suivant les lettres « W » « S » « U » « V » « L » « K » « J » et « W » sur la copie de plan accompagnant cette description.

6. Partie du lot 15, Deuxième Rang est:
Terrain de figure trapézoïdale faisant partie du lot 15 du Deuxième Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot; vers l'est, par la ligne séparative des lots 15 et 16; vers le sud, par la ligne séparative du Deuxième Rang est et du Troisième Rang est; et vers l'ouest, par la ligne séparative des lots 15 et 14. Le coin nord-est de ce terrain étant situé à une distance de mille trois cent cinquante pieds (1 350,0 pi) le long de la ligne séparative des lots 15 et 16 de la ligne séparative du Deuxième Rang est et du Premier Rang est; le tout suivant un liséré et suivant les lettres « V » « U » « V » et « M » sur la copie de plan accompagnant cette description.

7. Partie du lot 5 B, Premier Rang est:
(stationnement et chemin)
Terrain de figure irrégulière faisant partie du lot 5 B du Premier Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers le nord-est par le résidu dudit lot, vers l'est par la ligne séparative des lots 5 B et 6, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot et vers l'ouest par le chemin public mesurant deux cent quarante pieds (240,0 pi) dans sa ligne nord-est, cent soixante-douze pieds (172,0 pi) dans sa ligne est, deux cent quatre-vingt-dix-huit (298,0 pi) dans sa ligne sud-ouest. Le coin sud-est étant situé à une distance de trente-trois pieds (33,0 pi) de la ligne séparative de Premier Rang est et du Deuxième Rang est; le tout suivant un liséré vert et suivant les lettres « A » « E » « F » et « G » sur la copie de plan accompagnant cette description.

8. Partie du lot 6, Premier Rang est:
(stationnement et chemin).
Terrain de figure irrégulière faisant partie du lot 6 du Premier Rang est du cadastre officiel du canton de Mésy; borné vers le nord-est par le résidu dudit lot, vers l'est par un ruisseau, vers le sud par la ligne séparative du Premier Rang est et du Deuxième Rang est et vers l'ouest par la ligne séparative des lots 5 B et 6 desdits rang et canton; mesurant cent soixante-dix-huit pieds (178,0 pi) dans sa ligne nord-est, trois cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes (344,5 pi) dans sa ligne sud et deux cent cinq pieds (205,0 pi) dans sa ligne ouest; le tout suivant un liséré vert et suivant les lettres « A » « B » « C » et « D » sur la copie de plan accompagnant cette description. Sont inclus dans la présente, les biens meubles inclus dans l'annexe aux présentes.

Centre Plein Air Du Mont Lac Vert Inc., rang St-André, Hébertville	P.29 ½ E. 29	2 est 2 est	Mésy	32,7 $	Nil	100,00 $	132,75 $

Désignation:
a) Un terrain-emplacement, situé à Notre-Dame-d'Hébertville, mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur, dans le sens est-ouest, sur deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur, dans les sens nord-sud, faisant partie de la demie est du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-neuf du rang Deux est (ptie no 29, rg II est), au cadastre officiel du canton de Mésy, et borné comme suit: au sud, au lac Moïse; à l'est, par une partie au terrain de Bertrand Martel ou représentants et par une partie de terrain appartenant à Bertrand Champigny ou représentants et des deux autres côtés au terrain appartenant à Bertrand Champigny ou représentants. La borne est dudit terrain étant située à cent pieds (100 pi) de la ligne de division des lots vingt-neuf et trente (29 et 30) desdits rang et canton.

b) Un terrain-emplacement, situé à Notre-Dame-d'Hébertville, mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur, ou de l'est à l'ouest, par deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur, ou du nord au sud, faisant partie de la demie est du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-neuf du rang deux est (½ E. no 29, rg II est), au cadastre officiel du canton de Mésy, et borné comme suit: au sud, au lac Moïse; au nord, à l'est et à l'ouest, par une partie de même lot, appartenant à M. Bertrand Champigny ou représentants; le tout avec toutes ses appartenances et dépendances.

Propriétaire	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Intérêts et frais	Total
Jean-Louis Simard, 211, rue Turgeon, Hébertville	P. AB P. no 17-B	1er ouest 2e ouest	Mésy Mésy	970,70 $	Nil	106,00 $	1 076,70 $

Désignation: *a)* 1. Un certain terrain sis et situé dans la paroisse de Notre-Dame-d'Hébertville, mesurant cent (100 pi) pieds de largeur dans le sens nord-sud, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans le sens est-ouest, et faisant partie du lot de terre maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Mésy, sous le numéro « AB » du Premier Rang ouest et est ainsi borné: au nord, au terrain des représentants de Thomas Louis Maltais partie AB: au sud, au terrain de dame Léger Tremblay, ptie AB également; à l'est, à la route de lac Sec et à l'ouest, à la balance dudit lot appartenant à Arthur Villeneuve.

2. Un terrain emplacement sis et situé en le village de la paroisse de Notre-Dame-d'Hébertville, dans le comté de Lac-St-Jean, mesurant cent pieds (100 pi) de profondeur ou de l'est à l'ouest, faisant partie du lot numéro AB (ptie AB), du cadastre pour le Premier Rang ouest du canton de Mésy, borné: en front vers l'est à la route du lac Sec; en arrière à la profondeur vers l'ouest, par le terrain d'Arthur Villeneuve; et au sud, au terrain de Percy Doyle; et au nord par le terrain de Thomas Louis Maltais ou représentants, sauf à distraire le terrain vendu à Martin Pelletier décrit dans acte no 135793 tel que décrit:

Un terrain emplacement sis et situé en le village d'Hébertville dans le comté de Lac-St-Jean, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur sur la rue Turgeon dans le sens nord-sud, par cent pieds de profondeur (100 pi) ou de l'est à l'ouest, faisant partie du lot numéro AB (ptie AB) du cadastre pour le Premier Rang ouest du canton de Mésy, borné: en front vers l'est à la rue Turgeon, en arrière à la profondeur vers l'ouest par le terrain d'Antonnelli Villeneuve, au sud au terrain du vendeur, et au nord par le terrain de Edgar Voyer; le tout avec bâtisses dessus, circonstances et dépendances.

b) Un certain terrain sis et situé en la paroisse de N.-D.-d'Hébertville, sans bâtisse mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans le sens est-ouest, sur toute la profondeur qu'il y a à partir du chemin public actuel à se rendre au lac Sec, lequel terrain faisant partie du lot de terre maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Mésy sous le numéro dix-sept-B (ptie no 17-B) pour le Deuxième Rang ouest dudit canton et est ainsi borné: au nord au lac Sec, au sud au chemin public, à l'est au terrain de Camille Simard, partie 17-B, rang 2 ouest, Mésy et à l'ouest à la balance dudit lot 17-B appartenant aux vendeurs.

Robert Simard, 110-37, boul. St-Vital, Montréal-Nord	P.N. 17-B et 18	2e ouest	Mésy	80,45	Nil	103,44	183,89

Désignation:
La partie nord des lots de terre maintenant connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Mésy sous les numéros dix-sept-B et dix-huit (P.N. 17-B et 18) pour le Deuxième Rang ouest dudit canton, étant la partie située entre le chemin public et le lac Sec, lesquelles parties sont ainsi bornées en totalité: au nord au lac Sec, au sud au chemin public actuel, à l'est au lot 17-A appartenant à Donkin Simard, à l'ouest au lot 19-A appartenant à Onésime Potvin, le tout avec les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances. Sauf cependant à distraire desdits immeubles, les emplacements de ce chalet de MM. Camille Simard, Jean-Louis Simard, Marcel Simard et Laurent Girard tels que décrits dans leur titre d'acquisition dûment enregistrés et sauf également à distraire terrain vendu par Robert Simard à Daniel Boudreault par acte no 131282 tel que décrit: Un terrain ou emplacement situé en la municipalité de Notre-Dame-d'Hébertville, de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro dix-sept-B (ptie n.s. lot 17-B), du rang Deux ouest (rg 2-0), aux plan et livre du cadastre officiel du canton Mésy, mesurant cent vingt-quatre pieds et huit dixièmes (124,8 pi) et cinquante-six pieds et cinq dixièmes (56,5 pi) dans sa ligne nord; cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (199 pi) dans sa ligne est; cent soixante-cinq pieds (165 pi) dans sa ligne sud et quatre-vingt-trois pieds (83 pi) et soixante-cinq pieds (65 pi) et soixante-quatorze pieds et trois dixièmes (74,3 pi) dans ses lignes ouest, et borné comme suit, savoir: au nord, pour partie au lac Sec et pour une autre partie, par une partie du lot dix-sept-B (ptie lot 17-B), desdits rang et canton, propriété de monsieur Robert Simard; au sud, au chemin public, route du rang Trois (rg 3); à l'est et à l'ouest, au résidu dudit lot dix-sept-B (lot 17-B) desdits rang et canton, propriété de monsieur Robert Simard, ladite borne ouest étant située à cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes (162,5 pi) de la ligne de division des lots dix-huit et dix-sept (lots 18 et 17-B) desdits rang et canton; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Rémi Pelletier, 158, rang Caron, Lac-à-la-Croix	41	A	Caron	276,60	28,54	102,00	407,14

Désignation:
Une ferme située dans le rang Caron, Lac-à-la-Croix, comté de Lac-St-Jean-Est, étant et comprenant:

a) Le lot de terre connu et désigné sous le numéro quarante et un (lot 41), du rang A, du cadastre du canton de Caron, contenant en superficie cinquante-cinq (55) acres, sauf à distraire:

Propriétaire	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Intérêts et frais	Total

1. Le terrain appartenant à Saguenay Transmission ou représentants, suivant acte de vente reçu devant J.A. Plourde, notaire, le 30 décembre 1927 et enregistré à Hébertville, le 9 janvier 1928, sous le numéro 27530.

2. Le terrain appartenant à dame Claudia Sauvé, suivant acte de vente reçu devant Michel Doré, notaire, le 26 avril 1974 et enregistré à Hébertville, le 30 avril 1974, sous le numéro 112014.

b) Le lot de terre connu et désigné sous le numéro quarante et un (ptie 41), du rang nord, du cadastre du canton de Caron, contenant cinquante-deux (52) acres en superficie, sauf à distraire:

1. Un certain terrain de forme régulière, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, et faisant partie dudit lot quarante et un (ptie 41), du rang nord, du cadastre du canton de Caron, lequel terrain est borné comme suit: vers le sud-ouest à la voie publique, soit la route 169; vers le nord-est au lot quarante-deux (lot 42) desdits rang et canton; vers le nord-est et le sud-est au résidu dudit lot quarante et un (lot 41), présentement vendu. Ce terrain restant la propriété du vendeur; le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Hébertville, le 14 janvier 1982.

Le secrétaire-trésorier,
GUY GAGNON.

17083-6-2-o

Municipalité de comté de Rimouski

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné, Charles Gosselin, secrétaire-trésorier du Conseil municipal de comté de Rimouski que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la cité de Rimouski, en la salle des délibérations de la Commission scolaire La Neigette, 99, rue St-Jean-Baptiste ouest, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le JEUDI HUITIÈME jour d'AVRIL 1982 à DIX heures, pour les cotisations scolaires, charges et taxes municipales dues sur ces immeubles, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

Désignation de tous les immeubles situés dans la municipalité de comté de Rimouski, à raison desquels il est dû des taxes municipales et scolaires, charges et frais, terrains et bâtisses comme appartenant à:

Municipalité scolaire La Neigette

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Rioux, Marcel	P. 187		125,04 $	125,04 $

Une bâtisse sise et construite sur un terrain loué à titre de bail emphytéotique, avec tous les droits de locataire dans ledit terrain situé à St-Fabien, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur, direction est-ouest, sur cent onze pieds (111 pi) de profondeur, mesures anglaises, tel que borné vers le nord-ouest à l'emprunteur, vers le sud à la 2e Rue, vers le nord-est à la 11e Avenue et vers le sud-ouest à Camille Jean ou représentants, lequel terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de St-Fabien, comme faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-sept (ptie 187) circonstances et dépendances. Sujet à toutes les servitudes ou occultes, affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.

Larrivée Mario	P. 19	1 226,41	338,01	1 564,42

Partie du lot numéro dix-neuf au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, étant un emplacement mesurant dans sa ligne ouest soixante-six pieds et quatre-dixièmes (66,4 pi), au nord-est deux cent soixante-treize pieds et quatre dixièmes (273,4 pi), au sud-est soixante-sept pieds et trois dixièmes (67,3 pi), au sud-ouest deux cent quatre-vingt-sept pieds et six dixièmes (287,6 pi) borné à l'ouest par la rivière Ste-Anne, au nord-est par J. Antonio Rouleau, au sud-est par la rue du Parc, au sud-ouest par Wilfrid Guimond; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Mayo, Julien	P. 19-87	2 209,44 $	187,40 $	2 396,84 $
Une parcelle de terrain mesurant deux mètres de largeur par une longueur moyenne d'environ six mètres faisant partie du lot numéro quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-neuf (lot partie 19-87) du rang 1 du cadastre officiel d'une partie révisée de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski compris aujourd'hui dans les limites de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père, division d'enregistrement de Rimouski. Ladite parcelle de terrain étant bornée comme suit: au nord-est par le lot partie dix-neuf, au sud-est par le lot numéro 19-40, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 19-87.				
Voyer, Collin	19-27-1	265,11	387,58	652,69
Le lot un de subdivision du lot numéro vingt-sept de subdivision du numéro dix-neuf (19-27-1) au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit immeuble est situé dans la municipalité de Pointe-au-Père.				
Caron, Claude	680	86,80	77,81	164,61
Le lot numéro six cent quatre-vingt (680) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Fabien, comté de Rimouski, étant une terre située en le 5e Rang de cette paroisse, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Goulet, Pierre Goulet, Marcel Goulet, madame Gilles	404, 406 et 408		72,80	72,80
Un terrain connu et désigné comme étant les lots 404, 406 et 408 au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, circonstances et dépendances.				
Bourret, M. et Mme Jacques	219-8-51	434,45	228,35	662,80
Le lot cinquante et un de la subdivision officielle du lot huit de la subdivision du lot originaire deux cent-dix-neuf (219-8-51) au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Dubé, Raymond	P. 364		50,93	50,93
Partie nord du lot numéro trois cent soixante-quatre (ptie N. 364), étant toute la largeur dudit lot sur six cent cinquante-cinq pieds (655 pi) de profondeur nord-sud, borné au nord-ouest au fronteau, au nord-est au lot 365, au sud-est à une rue et au sud-ouest au résidu du lot 364, tel que le tout se trouve actuellement, sauf et à distraire la partie appartenant au ministère des Transports, suivant enregistrement 217506.				
Brisson, Julien	548-56-100-5-2	32 010,54	3 694,98	35 705,52
La subdivision deux de la subdivision cinq de la subdivision cent, de la subdivision cinquante-six de la subdivision du lot originaire cinq cent quarante-huit (548-56-100-5-2) au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Les Immeubles Alades Inc.	627-2	45 937,19	9 451,19	55 388,38
La subdivision deux du lot originaire six cent vingt-sept (627-2) au cadastre officiel de la ville de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
American Mach. & Hydro. AMH Ltée	188-91-7	3 454,75	1 159,91	4 614,66
La subdivision sept de la subdivision du lot quatre-vingt-onze de la subdivision du lot originaire cent quatre-vingt-huit (188-91-7) au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Pineault, Georges	P. 430		81,76	81,76
Partie du lot quatre-cent trente (ptie 430) au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, mesurant trois mètres et quatre centièmes de front dans la ligne sud-est et douze mètres et dix-neuf centièmes dans la ligne nord-est par la profondeur qu'il peut y avoir entre le lac au sud-est et le nouveau chemin au nord-ouest, borné au nord-ouest au chemin, au nord-est à Claude Pineault, au sud-ouest à l'acquéreur, tel que le tout se trouve actuellement.				

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Municipalité de Saint-Marcellin				
Dionne, Roland	P. 44 et 45	15,90 $		15,90 $
Partie des lots quarante-quatre et quarante-cinq (pties lots 44 et 45), rang Six (rg 6), canton de Neigette borné au nord, au sud et à l'est par Martial Bélanger ou représentants et à l'ouest par le lac; étant tous les droits sur une lisière de terrain de trente pieds (30 pi) autour du lac situé dans la paroisse de St-Marcellin, ainsi que tous droits sur une partie du lot quarante-cinq (P. 45) rang Six (rg 6), canton de Neigette, étant une lisière de terrain de trente pieds (30 pi) autour du lac, borné au nord et au sud par Antonio Brisson ou représentants, à l'est par la lisière de terrain ci-dessus décrite et à l'ouest par le lac, avec un morceau de terrain de deux cents pieds (200 pi) de front par cent pieds (100 pi) de profondeur, avec le chalet dessus construit, circonstances et dépendances.				
Municipalité du Bic				
Côté, Caroll	7-3-2	610,03		610,03
La subdivision deux de la subdivision trois de la subdivision du lot originaire sept (7-3-2) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Cécile du Bic, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Lavoie, Serge	107-4	691,44		691,44
La subdivision quatre du lot cent-sept (107-4) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Cécile-du-Bic avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Gibs, Marguerite et Douglas Cann	P. 166 et 168	35,36		35,36
Un certain terrain de forme irrégulière contenant cinq (5) arpents plus ou moins, en superficie et situé dans le 1er Rang de la paroisse du Bic, dans la province de Québec, borné au nord-ouest par la route et par la propriété de Mme G.E. Allen Jones ou représentants, au sud-est par la ligne sud du rocher, au nord au chemin de fer, au nord-est par la propriété de Joséphat Blais ou représentants et à ladite G.E. Allen Jones et au sud-ouest par la propriété de Thaddy Robichaud ou représentants, ledit terrain étant connu comme étant partie des lots 166 et 168 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Cécile-du-Bic, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Municipalité de Rimouski-Est				
Hudon-Proulx, Dolorès	96-33 et 96-34	1 960,00	264,34	2 224,34
Les subdivisions trente-trois et trente-quatre du lot originaire quatre-vingt-seize (96-33 et 96-34) au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Municipalité de St-Fabien				
Bélanger, Claude	P. 167	1 463,38	78,22	1 541,60
Un terrain situé en le 1er Rang de la paroisse de St-Fabien, contenant environ cent vingt-huit pieds (128 pi) de front par quatre-vingt-dix pieds et cinq dixièmes (90,5 pi) de profondeur, borné au nord-ouest à dame Ambroise Roussel et à la corporation municipale de St-Fabien, au sud-est à Jérôme Cloutier, au nord-est à l'Oeuvre des terrains de jeux de St-Fabien et au sud-ouest à la rue, faisant partie du lot cent soixante-sept (ptie 167) au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Bélanger, Claude	P. 27	52,49 $	18,07 $	70,56 $

Un terrain situé en le 1er Rang de la paroisse de St-Fabien, contenant environ quatre-vingt-seize pieds (96 pi) de front par quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur, borné au nord-ouest au fleuve St-Laurent, au sud-est à la rue, au nord-est à Simone Bernier et au sud-ouest à Emmanuel Roy faisant partie du lot vingt-sept (ptie 27) au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Larrivée, Mario	P. 185	2 091,33	241,57	2 332,90

Un terrain situé à St-Fabien mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de front par cent neuf pieds (109 pi) de profondeur, borné au nord-ouest à Louis Gonzague d'Astous, au sud-est à la Première Rue, au nord-est à Paul Léon Belzile et au sud-est à Paul Léon Belzile faisant partie du lot cent quatre-vingt-cinq (ptie 185) au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Municipalité de Ste-Blandine

Roy, Charles-Eugène	68-A	33,93	13,90	47,83

Le lot soixante-huit A (68-A), situé dans le rang Un (rg 1) du canton de Neigette dans la paroisse de Ste-Blandine ayant une superficie approximative de 75,8 acres, sauf et à distraire les parties vendues ultérieurement s'il y a lieu.

Tremblay, Armand	P. 500	20,75	6,73	27,48

Une partie du lot cinq cent (ptie 500), paroisse de St-Germain-de-Rimouski, étant un terrain situé dans le rang 5 de la Seigneurie de Rimouski dans la paroisse de Ste-Blandine, ayant une superficie approximative de 10 000 pieds carrés, soit approximativement 100 pieds de front par 100 pieds de profondeur; borné au nord à Jean-Baptiste Pigeon, au sud à Honorius Gagné, à l'est à la route 232 et à l'ouest à Gilles Martin et cie.

Couture, Raymond	P. 34-A	985,30	103,05	1 088,35

Une partie du lot trente-quatre A (ptie 34-A), étant un terrain dans le rang Un (rg 1), canton de Macpès, ayant une superficie approximative de 25 000 pieds carrés, soit approximatif de 200 pieds de fond par 125 pieds de profond. Borné au nord à la rue St-Gérard sans désignation cadastrale, au sud et à l'ouest à Marc-Aurèle Gagné, à l'est à Romuald Brisson. Ce terrain étant construit, circonstances et dépendances.

Poirier, M. et Mme Gilles	P. 28-B et P. 28-C	33,55	9,41	42,91

Une partie des lots vingt-huit B et vingt-huit C (pties 28-B et 28-C), étant un terrain situé dans le rang Un (rg 1), canton de Macpès, ayant une superficie de 12 075 pieds carrés approximatif, soit approximativement 68,0 pieds de front, 70,2 pieds ligne sud, 165,8 pieds ligne est, 185,0 pieds ligne ouest, borné au nord à une rue projetée, au sud à Louise Sauvageau, à l'est à Édouard Parent, à l'ouest à Yves Duchesne.

Ballanger, Marcel	P. 32-B	821,50	52,92	874,42

Une partie du lot trente-deux B (ptie 32-B), étant un terrain irrégulier dans le rang Un (rg 1), canton de Macpès, ayant une superficie approximativement de 95 pieds de front par 105 pieds de profondeur, borné au nord à Gonzague Proulx, au sud à la rue 32-B-8, à l'est à la rue 32-B-10 et à l'ouest à Réal Bélanger. Ce terrain étant construit, circonstances et dépendances.

Rimouski, le 26 janvier 1982.

17202-6-2-o

Le secrétaire-trésorier,
CHARLES GOSSELIN.

Errata

Paroisse de Sainte-Julie

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 1046 de l'édition numéro 5 du 30 janvier 1982. Au deuxième paragraphe nous aurions dû lire: « **Ajouter: le lot 199-161** » au lieu de: « **Ajouter: le lot 199-171** ».

17218-o

LA COMPAGNIE FINANCIÈRE MORRIS INC.

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale « LA COMPAGNIE FINANCIÈRE MORRIS INC. », publié à la *Gazette officielle du Québec*, le 7 février 1981, à la page 1465 du numéro 6, la date d'incorporation aurait dû se lire comme suit: **59 12 31**.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
17219-o 1259-5559

DÉMÉNAGEMENT DE PIANO ET DE MEUBLES D'ALBERTA LTÉE

Prenez note que dans l'avis de permis de faire affaires de la compagnie « DÉMÉNAGEMENT DE PIANO ET DE MEUBLES D'ALBERTA LTÉE » paru le 16 janvier 1982 à la page 329 du numéro 3, l'adresse de l'agent principal et du bureau principal aurait dû se lire ainsi: **200, rue Saint-Jacques ouest, bureau 900, Montréal**.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
17219-o 1852-6145

Municipalité de comté de Terrebonne

Veuillez noter que des erreurs typographiques se sont glissées dans la publication de l'avis de vente pour taxes publié dans les éditions numéros 4 et 5 de la Gazette officielle des 23 et 30 janvier 1982. Il y aurait lieu d'apporter les corrections suivantes:

Page 828 et Il manque une ligne de titre au dessus du nom, Marsolais, Gérard Viateur, no de rôle 01-35940 et le reste. Cette ligne aurait dû se lire comme suit: « Municipalité scolaire Sainte-Thérèse Lots Taxes scol. cath. Taxes scol. prot. Total ». La même ligne de titre aurait dû apparaître au début de la page 829

Page 852 La désignation du lot appartenant à monsieur Jean Bellerose est incomplète. À la cinquième ligne, après: la rue Clifford projetée, ajouter: « La limite nord est parallèle au chemin public, à une distance de deux mille cinq cent quarante-huit pieds et la ligne est est parallèle à la ligne de division entre les lots numéros trois cent quatre-vingt-deux et trois cent quatre-vingt-trois sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi et à une distance d'environ cent cinquante pieds de ladite ligne. »

Page 856 Au deuxième paragraphe, à la cinquième ligne, après les mots: Borné au sud-est, ajouter nord-est..;

Page 856 Au quatrième paragraphe, à la quatrième ligne, dernier chiffre lire: à 920 pieds du lot 399-61 au lieu de à 680;

Page 863 Dans la municipalité de la paroisse de Bellefeuille, à Pilon, Michel, colonne des taxes municipales, lire: 552,26 $ au lieu de 522,26 $.

Page 867 À la quatorzième ligne, lire: Rochon, Richard, au lieu de Ronchon, Richard

Page 868 À la description du lot P. 375 appartenant à Gervais, Guy, dernière ligne, lire: lots 365-3, 567 et 375-P.59 au lieu de lots 365-3, 367 et 375-P.59.

Page 869 Une ligne de titre manque au dessus de Ozores, Mme Jessie J. Rabbitt et il faudrait ajouter: « Municipalité de la paroisse de St-Sauveur »

Page 884 Tous les montants concernant Terzi, Enrico qui apparaissent dans la colonne Taxes scolaires P. auraient dû apparaître dans la colonne Total

Page 887 Dans la description concernant Geller, Saul, dernière ligne, lire: « l'est par le lot P.99 rue » au lieu de: « l'est par le lot 99-105 rue »;

Page 888 Au dessus de la deuxième ligne de titre, il
La deuxième ligne de titre aurait dû comprendre: « Municipalité du village de St-Jovite ».

Page 888 Loiselle, Maurice: le numéro de rôle 1909-92-7216 aurait dû apparaître avec celui qui est déjà indiqué (1909-92-7215

Page 889 La désignation appartenant à Tilden, Mrs. Robert a été intervertie avec celle de Thik, Chum Lee

Les mêmes corrections s'appliquent à l'édition publiée le 30 janvier 1982.

17218-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE ROUSSEAU (*Dissolution*) 1738
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-BRUNO, LAC ST-JEAN (*Dissolution*) 1738
COOPÉRATIVE DE DÉMÉNAGEMENT « RAPIDO PRESTO » (MONTRÉAL) (*Modification des fins*) 1738
COOPÉRATIVE DE PLEIN AIR DU NORD QUÉBÉCOIS (C.P.A.N.Q.) (*Formation*) 1738
COOPÉRATIVE D'HABITATION BELLES-MAISONS (MONTRÉAL) (*Formation*) 1738
COOPÉRATIVE D'HABITATION « BONNE AVENTURE » (MONTRÉAL) (*Formation*) 1739
COOPÉRATIVE D'HABITATION DES TOITS UNIS (MONTRÉAL) (*Formation*) 1739
COOPÉRATIVE D'HABITATION « DU DOMAINE » DE GENTILLY (*Formation*) 1739
COOPÉRATIVE D'HABITATION GENS DU PAYS (MONTRÉAL-NORD) (*Formation*) 1739
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE BOISÉ (STE-CLAIRE) (*Formation*) 1739
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES LOGEMENTS IDOINES » JOLIETTE (*Formation*) 1739
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROIS PORTAGES D'AYLMER (*Formation*) 1740
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LOGIMAGE » (MONTRÉAL) (*Formation*) 1740
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'UNION (RIVIÈRE-DES-PRAIRIES) (*Formation*) 1740

AVIS DIVERS

BETHEL EVANGELICAL CHRISTIAN CHURCH INC. (*L.P.*) 1740
CHESTER-OUEST, CANTON (*Requête*) 1740
CHESTERVILLE, VILLAGE (*Requête*) 1740
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE POINTE-DU-LAC, NUMÉRO 7929 1742
CIMETIÈRE CATHOLIQUE ST-LOUIS DE GRAND'MÈRE (*L.P.*) 1742
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE (LA) (*Dissolution*) 1742
DESSERTE DE SAINTE-MARGUERITE DE LA RIVIÈRE DE SAINTE-MARGUERITE DE GALLIX
(*Modification des limites*) 1742
ÉGLISE BAPTISTE DE LA NOUVELLE JÉRUSALEM (*L.P.*) 1742
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE CHRÉTIENNE BÉTHEL INC. (*L.P.*) 1740
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MÉDIATRICE DE JONQUIÈRE (LA)
(*Constitution en corporation*) 1743
GROSSES-ROCHES, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 1743
SUCCESSION ALAN VAN AUDENHAEGE (*Bénéfice d'inventaire*) 1743
SUCCESSION ROBERT VIENS (*Bénéfice d'inventaire*) 1743
SUCCESSION VITAL LACHANCE (*Bénéfice d'inventaire*) 1744

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BERNSTEIN, SVI LEON 1744
BLOUIN, MARIO 1744
DADDARIS, ROBERT WAYNE 1744
HAMILTON, ROBERT 1744
LACROIX, SYLVIE MARIE 1744
MALÉPART, ODILE 1744
MARCOUX, ÉGLANTINE 1745
PAUL, MARIE DONATILLE 1745
PINEL, MARIE ROLANDE 1745
PRIEUR, STEUART 1745
PROVENCHER, MARIE 1745
ROBERTSON, GEORGES dit BOUCHARD 1745
UPSHAW, SHARON YVONNE 1745
WILHINAS, JOSEPH STANISLAS 1745

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

CLUB SPORTIF DE SHERBROOKE INC. (*Avis aux actionnaires*) 1746
ROBERT & CHAMPAGNE c. MICHEL CHARRETTE (*Assignation*) 1746

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

COMPAGNIE FINANCIÈRE MORRIS INC. (LA) (*Erratum*) 1797

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

VÊTEMENTS DE SPORT TRIBAL INC. (LES) 1707

DEMANDES DE DISSOLUTION

ALIMENTS VIEILLE EUROPE (DES ORMEAUX) LTÉE (LES) 1746
AQUEDUC D'AUCLAIR LTÉE 1746
BERENSON (M.) & COMPANY LIMITED 1746
CLINIQUE MÉDICO-DENTAIRE DE ST-ÉMILE INC. 1747
CLUB SOCIAL LA SOURCE INC. (LE) 1747
COMITÉ ORGANISATEUR DU IIIe CHAMPIONNAT DE HANDBALL DU MONDE DES JUNIORS FÉMININS INC. 1747
COMNOB LTD. 1747
COMNOB LTÉE 1747
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TAN 1747
CRÉMERIE CASAVANT LIMITÉE 1747
DOMAINE DE LA RIVIÈRE NOIRE INC. (LE) 1747
DURAND-MERCIER LIMITÉE 1748
DUREXIM LIMITÉE 1748
DURITY PAINT & LACQUER COMPANY LIMITED 1748
ENTREPRISES G. ET Y. THÉROUX INC. (LES) 1748
ENVIROBEC INC. 1748
ENVIROLAB INC. 1748
EVIMBEC (1978) INC. 1748
FERME ST-THOMAS D'AQUIN INC. (LA) 1748
GEO-ROCHE INC. 1749
GESTION GRIFFON LIMITÉE 1749
GOLCAP INVESTMENTS LTD. 1749
GRIFFIN HOLDINGS LIMITED 1749
GUARANTY HOLDINGS INC. 1749
IMPORTATIONS CARDINAL LTÉE (LES) 1749
LEATHER WORLD INC. 1749
LIBRAIRIE P.S.I. INC. 1749
LINSY RESTAURANT INC. 1749
LUREMAR INC. 1750
MARCHÉ DE POISSON LA TUQUE INC. 1750
1641-8139 QUÉBEC INC. 1750
OLD EUROPE FINE FOODS (DES ORMEAUX) LTD. 1746
PÉTROLES HYGRADE INC. (LES) 1750
SERVICES DE LAVAGE J.R.R. DRUMMOND INC. (LES) 1750
SEVEN-UP MONTRÉAL LTÉE 1750
T. & M. ELECTRIC CO. 1750
TAN DEVELOPMENT CORP. 1747
URBANEX INC. 1750

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

AGENCE DE VOYAGES LUCIE LONGPRÉ INC. 1707
ALIMENTATION M. LACHANCE INC. 1707
ALIMENTS MINCEUR NORA DE NEVERY INC. 1707
AMÉLIADES INC. (LES) 1707
ART BRICOLE (CANADA) INC. 1707
ASSURANCES LANTHIER ET DEROME LTÉE 1707
AT THE INCREDIBLE BOUTIQUE INC. 1708

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

ATELIER DU BOIS DES ÎLES INC. 1707
AUBERGE-MOTEL STE-ANNE (1982) INC. 1707
AUCOIN (EDWIN) INC. 1708
AUTOMATION M. B. INC. 1708
BISTRO L'AVENUE DU PARC INC. (LE) 1708
BOUCHARD (JEAN-MARIE) & FILS (MISTASSINI) INC. 1708
BOUTIQUE À L'INCROYABLE INC. 1708
BROMONT AUTO ÉLECTRIQUE INC. 1708
BRUNEAU (GÉRARD) ET FILS INC. 1708
BUFFET CHRISTINA INC. 1708
CARROSSERIE A. MARCHAND INC. 1708
CASSE-CROÛTE 2055 CENTRE PEEL INC. 1708
CENTRE D'AUDIO-PSYCHO-PHONOLOGIE DE QUÉBEC INC. 1708
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE OPTIMUM INC. 1708
CENTRE DU CAMION DEPAULT INC. 1708
CLINIQUE MÉDICALE HOCHE-FRONT INC. 1708
COMPTAPIGE INC. 1708
CONCOURS PROVINCIAL MLLE QUÉBEC INC. 1708
CONSTRUCTION CIBESCO INC. 1708
CONSTRUCTION SYLVAIN LANDRY INC. 1708
CONSULTANTS BLOUIN INC. (LES) 1708
CONSULTANTS E.D.G. INC. (LES) 1708
CORRIVEAU (RENÉ) & FILS INC. 1708
CRÉMIÈRE DELOU INC. (LA) 1709
DÉPANNEUR BASQUE INC. 1709
DÉPANNEUR ST-GABRIEL INC. 1709
DES ÎLOTS INC. 1709
ÉCRANS CATHODIQUES M.R.L. INC. (LES) 1709
ÉDITIONS BOISDORÉ INC. (LES) 1709
ENTREPRISE DE TRANSPORT TRANSIT INC. 1709
ENTREPRISES DE MAÇONNERIE A.M.S. INC. (LES) 1709
ENTREPRISES FORESTIÈRES GUY ST-PIERRE INC. (LES) 1709
ENTREPRISES M. M. Y. VINCENT INC. (LES) 1709
ENTREPRISES PROVOST-DESJARDINS INC. (LES) 1709
ENTREPRISES RICHARD HAMEL ET FILS INC. (LES) 1709
ENTREPRISES RIGO DE MATANE INC. (LES) 1709
ENTREPRISES RINGUETTE & ROUSSY LTÉE (LES) 1709
ÉPICERIE BOUCHERIE MONTHABOR INC. 1709
FAVRON (FERNAND) INC. 1709
FERME PLESSIS INC. 1710
FERME STE-MARIE DE BEAUCE INC. 1710
FERMES G.R.C. BOYER INC. (LES) 1710
FIBRES ENCHANTÉES DE RIMOUSKI INC. (LES) 1710
FILION (MARC) & ASSOCIÉS INC. 1710
FINANCIÈRE MARIAVAL INC. 1710
G.R.E.B.E. (GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES EN BIOSTATISTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT) INC. 1710
GARAGE A. CORMIER INC. 1710
GARAGE YVON FAUBERT INC. (LE) 1710
GESPRO INFORMATIQUE INC. 1710
GESTION C.H. FERLAND INC. 1710
GESTION CODEFOR INC. 1710
GESTION DANANTAL INC. 1710
GESTION J.P. LALANDE INC. 1710
GESTION KENNEBEC INC. 1710
GESTION MILAUJEAN INC. 1710
GESTION MONGIL INC. 1710
GESTION MURAM INC. 1710
GESTIONS JEAN GARIÉPY INC. (LES) 1711

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

GESTIONS 31139 INC. (LES) 1711
GESTRIX 2000 INC. 1711
IMPRESSION L.M. QUÉBEC INC. 1711
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES RAINVILLE INC. (LES) 1711
INVESTISSEMENTS G.M. BRISSON INC. (LES) 1711
INVESTISSEMENTS L'ÉLAN INC. 1711
JARDINIÈRE E.M.R. QUEVILLON INC. (LA) 1711
JEFFREY RADIO INC. 1711
JYS SANTÉ INC. 1711
LACOMBE BEAUCHAMP INC. 1711
LAMBERT (A. G.) INC. 1711
LAROCHELLE (ARMAND) INC. 1711
LOCATION D'AUTOBUS F.B. LTÉE 1711
MARLAU INC. 1711
MASSÉ ET STE-MARIE INC. 1711
1853-9312 QUÉBEC INC. 1711
1853-9999 QUÉBEC INC. 1711
1854-0005 QUÉBEC INC. 1711
1854-0013 QUÉBEC INC. 1712
1854-0021 QUÉBEC INC. 1712
1854-0039 QUÉBEC INC. 1712
1854-0062 QUÉBEC INC. 1712
1854-0070 QUÉBEC INC. 1712
1854-0088 QUÉBEC INC. 1712
1854-0096 QUÉBEC INC. 1712
1854-0104 QUÉBEC INC. 1712
1854-0179 QUÉBEC INC. 1712
1854-0260 QUÉBEC INC. 1712
1854-0385 QUÉBEC INC. 1712
1854-0534 QUÉBEC INC. 1712
1854-0658 QUÉBEC INC. 1712
1854-0864 QUÉBEC INC. 1712
1854-0930 QUÉBEC INC. 1712
1854-2100 QUÉBEC INC. 1712
1854-2134 QUÉBEC INC. 1712
1854-2258 QUÉBEC INC. 1712
1854-2472 QUÉBEC INC. 1712
1854-2548 QUÉBEC INC. 1713
1854-2555 QUÉBEC INC. 1713
MOT VIVANT INC. (LE) 1713
MULTI-CONTRÔLES INC. 1713
NARRIAQ RESTAURANT INC. 1714
NÉROPEX INC. 1713
OUELLET (JACQUELINE) INC. 1713
PLACEMENTS ANNE MORANVILLE INC. 1713
PLACEMENTS TREMBLAY & LAROUCHE INC. (LES) 1713
POLYCHIFFRE INC. 1713
POULIN (RÉGINALD) & FILS PEINTRE INC. 1713
PRESSEAU, LEBEL & ROULEAU ASSURANCES INC. 1713
PRODUCTIONS AMERITEX LTÉE (LES) 1713
PROJETS-PLUS INC. 1713
PROVISIONS DE SANTÉ 2000 INC. 1713
PUBLICITÉ NOVELCO INC. 1713
RESTAUTANT G.G. OTTERBURN INC. 1713
RESTAURANT K ET R INC. 1713
RESTAURANT LE PIÉTONIER INC. 1713
RESTAURANT NARRIAQ INC. 1714
REVÊTEMENTS QUÉBÉCOIS INC. (LES) 1714

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

ROUBI INC. 1714
SCIERIE ROUYN-NORANDA INC. (LA) 1714
SCIERIES LA TUQUE (1982) LTÉE (LES) 1714
SERRURIER DUVERNAY INC. 1714
SERVICE DE RECHERCHE — ACTION EN ÉDUCATION M.B. INC. 1714
SERVICES ADMINISTRATIFS ANDRÉ BRISSON LTÉE (LES) 1714
SERVICES D'INFORMATIQUES IMMOBILIERS ET FINANCIERS P.L.A. INC. 1714
SERVICES TECHNIQUES N.D. (1982) INC. 1714
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MERLIN INC. (LA) 1714
SOMASAND INC. 1714
SOURCES DE LOGICIEL S.D.L. LTÉE 1714
TAPIS PRINCE RUPERT INC. 1714
TERRASSEMENTS GER-RO INC. (LES) 1714
TERRASSES DU MONT SOLEIL INC. (LES) 1714
TERRE DE L'EAU VIVE DE ST-GABRIEL LTÉE (LA) 1714
TRANSPORT J.M.H. DE NORMANDIN INC. 1714
TRIMETA INC. 1715
TROU DU PÊCHEUR INC. (LE) 1715
TRUCHON (FRANÇOIS) PHOTOGRAPHE INC. 1715
VERCO-VOILE YACHTING INC. 1715

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AARON GREEN INC. 1715
ADCOLITHO INC. 1715
ALIMENTS CABANE CANADIENNE INC. 1715
AMEUBLEMENT PHILIPPE OUELLET INC. 1715
AUBERGE-MOTEL STE-ANNE INC. 1715
AUCLAIR & LANDRY INC. 1715
AUTOMOBILES PELEMO INC. 1715
BARBECUE ÉLÉGANT INC. 1715
BIJOUTERIE M. BÉLANGER INC. 1715
BOUCHERIE STE-HÉLÈNE INC. 1716
BOURQUE (GÉRARD) INC. 1716
BOUTIQUE EUPHORIE INC. 1716
BOUTIQUE VEGAS INC. 1716
BRYSSAMCO INC. 1716
BUFFET ST-CHARLES INC. 1716
BUREAU TOURISTIQUE ET DE VOYAGE EXPRESS OLYMPIA INC. 1716
BUREAU TOURISTIQUE OLYMPIA INC. 1716
CAHILL LINGERIE LTD. 1716
CANADIAN METAL FASHIONS INC. 1716
CASSE-CROÛTE PETIT AMI INC. 1716
CENTRE DE PNEUS DE L'EST INC. 1716
CENTRE DE SERVICE VÉZINA INC. 1716
CENTRE MÉDICO-DENTAIRE DE BEAUPORT INC. (LE) 1716
CENTRE PROFESSIONNEL DE TRACY INC. 1716
CHABOT (JULES) INC. 1716
CHAREST, BROCHIER ET ASSOCIÉS INC. 1716
CHARPENTES BOISCHATEL INC. (LES) 1716
CHAUSSURE BROWN'S INC. (LA) 1716
CHIC MASCULIN LTÉE 1717
CIE SPORAMA LTÉE (LA) 1717
CLAUDE, NETTOYEUR (1978) INC. 1717
CLUB DE PÊCHE DE LA HAUTE MOISIE INC. 1717
COMEAU (J.) LTÉE 1717
COMPACTEURS D. & L. INC. 1717
COMPAGNIE CANADIENNE DE MÉTAL FORGÉ INC. 1716
COMPAGNIE CORMIER & GAUDET LIMITÉE (LA) 1717

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

Page

CONSTRUCTEURS KIGIAK INC. (LES) 1717
CONSTRUCTION COMEAU & PÉPIN LTÉE 1717
CONSTRUCTION ET DÉMOLITION UNIVERSELLE INC. 1717
CONSTRUCTION MAGRI INC. 1717
CONSTRUCTION ROLLAND PEPIN LTÉE 1717
CONSTRUCTIONS AMMB LTÉE 1721
CONSTRUCTIONS DE QUALITÉ TITAN INC. (LES) 1717
COSGROVE (STANLEY) INC. 1717
DESORMEAUX (S.) INC. 1717
DISTRIBUTIONS J.W.A. INC. 1717
DUPONT (B.) AUTO INC. 1717
DYNABEC LTÉE 1717
ÉCOLE DE LANGUES DE MONTRÉAL INC. 1718
ÉCURIES GALOP INC. 1718
ÉDITION MULTIPLICATA INC. 1718
ELECTRO-MÉCANIK INC. 1718
ENTREPRISES BELSAM INC. (LES) 1718
ENTREPRISES BRIAN STANTON LTÉE (LES) 1722
ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION DUHAMEL INC. (LES) 1718
ENTREPRISES DIMCO LTÉE (LES) 1718
ENTREPRISES E.T.M.W. LIMITÉE (LES) 1718
ENTREPRISES FILION INC. (LES) 1718
ENTREPRISES H.A.B.I.L. INC. (LES) 1718
ENTREPRISES MAROCHAR INC. 1720
ENTREPRISES O. PRÉFONTAINE LTÉE (LES) 1718
ÉQUIPEMENT DE BUREAU PIERRE MANSEAU INC. 1718
ERL ÉTUDE ET RECHERCHE INC. 1718
FARMAVAL INC. 1718
FERME RAYMOND BÉGIN INC. (LA) 1718
FILION & COMEAU LTÉE 1718
FROMAGERIE BELLE-RIVIÈRE INC. 1718
GAGNON (BERNARD) INC. 1718
GARAGE PAUL-E. BÉLANGER INC. 1719
GESTION G.G. INC. 1719
GESTION M. LACROIX INC. 1719
GESTION PHILIPPE LAPLANTE INC. 1720
GESTIONS ARBI LTÉE 1719
GIRARD (R.) & FILS LTÉE 1719
GOUGEON, GORE, DEVAULT & ASSOCIÉS INC. 1719
GOUGEON (J. MICHEL) & ASSOCIÉS INC. 1719
GROUPE MULTINOR LTÉE (LE) 1719
GROUPE PRÊT ET REVENU 1719
GROUPE RIOUX INC. (LE) 1719
GROUPE SOBECO INC. 1722
HALLES DE PERCÉ INC. (LES) 1719
HALLES DE PERCÉ (1982) INC. (LES) 1718
HÔTEL ROYAL DE SOREL LTÉE 1719
IMMEUBLES B. DUPONT LTÉE (LES) 1719
IMMEUBLES B.M. G. INC. 1719
IMMEUBLES DESCALAFOR INC. (LES) 1719
IMMEUBLES NICOLA INC. (LES) 1719
IMMEUBLES SPORTS LTÉE (LES) 1719
IMPRIMERIE IDÉALE INC. 1719
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PHARAND INC. (LES) 1719
INVESTISSEMENTS DUNDEE INC. (LES) 1720
ISOLATION G.I. INC. 1720
JEVLAM INC. 1720
KÉBECSPEC INC. 1720

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

	Page
LABORATOIRE D'ANALYSE BOURLAMAQUE LTÉE	1720
LABORATOIRE RIVA INC.	1720
LABORATOIRES CHOISY LTÉE	1720
LAVIGNE (C.E.) (1961) LTÉE	1720
LEBEL (GIL) INC.	1720
LINGERIE CAHILL LTÉE	1716
LORTIE (J.) ASSURANCE INC.	1720
MACS DRY CLEANERS INC.	1721
MANOIR DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS INC.	1720
MARCHÉ GÉANT THÉRIEN INC.	1720
MARCHÉ ST-CHARLES MARKET INC.	1720
MARKETING IMPULSION INC.	1720
MEUBLES GÉLINAS INC.	1720
MEUNERIE ALAIN TREMBLAY INC.	1720
MIC-MAC CONSTRUCTION LTD.	1720
MINES D'AMIANTE BELL, LTÉE (LES)	1721
MOJAN LTÉE	1721
NETTOYEUR MACS INC.	1721
OLYMPIA TOURS INC.	1716
OVERHEAD DOOR CO. OF MONTRÉAL (1965) LTD.	1721
OXYGÈNE VAL-MAURICIE LTÉE	1721
PAVAGES D'AMOUR INC.	1721
PLACEMENTS DÉMÉCO INC.	1719
PLACEMENTS G.L.P. INC. (LES)	1721
PLACEMENTS GÉRARD LEMIEUX INC. (LES)	1721
PLACEMENTS J.P.L. INC. (LES)	1721
PLACEMENTS MOPAL INC. (LES)	1721
PORCHERIES CARIGNAN INC. (LES)	1721
PORTES OVERHEAD DOOR DE MONTRÉAL (1965) LTÉE	1721
PRODUITS S. & G. INC. (LES)	1721
RADIO CÔTE-NORD INC.	1721
RÉNOVATION AQUA INC.	1721
RÉNOVATION DENIS RAINVILLE INC.	1721
RESTAURANT LA MANDOLINE INC.	1721
RÔTISSERIES ST-HUBERT LTÉE (LES)	1722
ROURKE (W.) LTD.	1722
ROURKE (W.) LTÉE	1722
RUGTECH (1974) INC.	1722
SANSPEC LTÉE	1722
SARAMOND INC.	1722
SERVICES D'HÔTELLERIE J.W.A. INC.	1717
SERVICES INFO-LOGISTIQUES INC.	1722
SHERBROOKE AUTOMATION INC.	1722
SOBÉCO INC.	1722
SOBECO GROUP INC.	1722
SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION MAROCHAR INC.	1716
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BENLÉO LTÉE	1722
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION DE RIMOUSKI (S.G.D.) INC.	1722
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MIC MAC INC.	1720
STANTON (BRIAN) COMPANY LIMITED	1722
TAPIS GAGNON INC.	1718
THIBAULT (DENIS) INC.	1722
ULTRA ÉLECTRIQUE INC.	1722
UNION DES JARDINIERS, INC. (L')	1722
VELODO COMPAGNIE LIMITÉE	1722

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES — *suite*

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ABATTOIRS DESROCHERS LTÉE 1723
AUBERGE-MOTEL STE-ANNE INC. 1723
BOLDUC (CYRILLE) ENTERPRISES LTD. 1724
BROCHU, DUTIL & ASSOCIÉS INC. 1723
CENTRE ÉLECTRONIQUE CÔTE DU SUD INC. 1723
CENTRE PROFESSIONNEL DE TRACY INC. 1723
CENTRE PROVINCIAL DE SEXOLOGIE INC. 1723
CHARRON (MARC) INC. 1723
COGENA (1980) INC. 1723
DEJCO LTÉE 1724
DÉVELOPPEMENTS TOURAINE LTÉE 1723
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION EDDY LTÉE 1723
ENTREPRISES CYRILLE BOLDUC LTÉE (LES) 1724
ÉQUIPEMENTS RÉNOVATION AQUA INC. 1723
ÉQUIPEMENTS SANI-COM LTÉE 1723
FERME R. ET R. ROY INC. 1723
FERMES TURCOT-LOCAS INC. (LES) 1723
FUGÈRE (T.) & FILS INC. 1724
GELBO INC. 1724
GESTIONS A. J. T. INC. 1723
GLOBAL INSULATING SUSTEMS LTD. 1724
GRÉGOIRE (JEAN-YVES) INC. 1725
IMMEUBLES CLAUDE GAGNON INC. (LES) 1723
IMMEUBLES MARTIN ET MARTIN INC. (LES) 1724
INDUSTRIES METAFILE INC. 1724
JEAN & ST-PIERRE INC. 1724
KÉBEC SPEC INC. 1724
KEBECSPEC INC. 1724
LAMB, GUAY, LAUE INC. 1724
LAMB, GUAY (1982) INC. 1724
LOCAS (G.) ET FRÈRES INC. 1723
LORTIE (J.) ASSURANCE INC. 1724
1849-1225 QUÉBEC INC. 1724
1849-2660 QUÉBEC INC. 1724
1851-2731 QUÉBEC INC. 1724
1851-7342 QUÉBEC INC. 1724
1851-7631 QUÉBEC INC. 1724
1852-2045 QUÉBEC INC. 1724
1852-7218 QUÉBEC INC. 1724
PAYSAGISTES OTTONI ET FRÈRES INC. (LES) 1724
PETITE ALLÉE INC. (LA) 1724
PLACEMENTS M.L.A. LTÉE 1724
RÉNOVATIONS OTTONI INC. 1724
RESTAURANT LA RELANCE INC. 1724
SERVICE DE LAVAGE TESCO INC. 1725
SYSTÈME D'ISOLATION GLOBAL LTÉE 1724
TOUCHE SERVICE D'ENTRETIEN INC. (LA) 1725
TOUCHE-À-TOUT ENTRETIEN GÉNÉRAL INC. 1725
TRANSPORTS GERMAIN DALLAIRE INC. (LES) 1724

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS

DÉMÉNAGEMENT DE PIANO ET DE MEUBLES D'ALBERTA LTÉE (*Erratum*) 1797

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

DESLONGCHAMPS, PIERRE 1751

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

Page

DISSOLUTION

LE DONJON, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1725

FORMATION

ÉDIFICE LE SOMMET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1726
LE BROMONT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1725
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 110304 CANADA INC & CIE ENR. 1726
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 110305 CANADA INC & CIE ENR. 1726

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

MONTRÉAL-EST, VILLE 1751
SUCCESSION DOCTEUR LOUIS FORTIER 1751

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

ALLOCATION AU PARTI POLITIQUE (*articles 55 à 61 de la loi*) 1751
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (*article 37 de la loi*) 1751-1752

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DE GRANBY 1753
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DES PAYS D'EN HAUT (STE-ADÈLE) 1754
GOUGEON, RENAUD INC. 1754

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

KUUJJUAQ, VILLAGE NORDIQUE (*L.P.S.*) 1754

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

SAINTE-JULIE, PAROISSE (*Erratum*) 1797

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

ASSURANCES — LOI SUR LES

ROYAL LIFE INSURANCE LIMITED (*Demande de permis*) 1755
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE FERME NEUVE (*Délivrance de permis*) 1755

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE (LA) (*Certificat d'enregistrement supplémentaire*) 1755
INVESTORS GROUP TRUST CO. LTD. (*Certificat d'enregistrement supplémentaire*) 1755

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES (*Référendum auprès des producteurs*) 1756

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

LETTRES PATENTES ANNULÉES

ACIERS SIGAMA LTÉE (LES) 1726
AGENCE DE VOYAGE POLLACK INC. 1726
AGENCE DUTAN INC. 1727
AGENCE LANGLOIS & ASSOCIÉS INC. 1727
AGENCES VAUDREUIL AGENCIES INC. 1727
ALIMENTS CADILLAC INC. 1727
AMBULANCE JOLIETTE (DE LANAUDIÈRE) INC. 1727
AMÉNAGEMENT DE LACS NATURELS ET ARTIFICIELS DU QUÉBEC INC. 1727
AMUSEMENTS TOURBILLON INC. (LES) 1727
APEX OFFICE FURNITURE COMPANY 1727
APPARTEMENTS CYBÈLE INC. 1727
APPARTEMENTS P.F. INC. (LES) 1727
APRIL (U.) INC. 1727
ARMURIER DE SEPT-ÎLES INC. (L') 1727
ARNOTT & ROGERS LTD. 1727
ARNOTT & ROGERS LTÉE 1727
AUBERGE DE RIVIÈRE-DU-LOUP LTÉE 1727
AUDET GIGUÈRE LIMITÉE 1727
AUTO-MACHINERIE LTÉE 1727
AVIATION SPECIALTIES OF QUÉBEC LTD. 1737
BEAUCE SPEEDWAY INC. 1727
BÉLAIR RENTAL SERVICE LTD. 1727
BELHUMEUR (DAVID) INC. 1727
BELLEY (LÉOPOLD) ET FILS INC. 1727
BERCOURT INC. 1727
BEREM CONSTRUCTION INC. 1728
BERTRAND (GUY) DAIRY QUEEN LIMITED 1728
BESNER (G.) CONSTRUCTION INC. 1729
BLOUIN & BROTHERS STRUCTURAL STEEL INC. 1737
BOUCHARD (MAURICE) INC. 1728
BOUTIQUE LE PARADIS DU POUPON INC. (LA) 1728
BOWLING SOREL INC. 1736
BRANWAY LEASING INC. 1733
BRODERIE ROCCO LTÉE 1728
BROUSSEAU & TREMBLAY INC. 1728
BRUNETTE (ARCHIE-R.) INC. 1728
CADILLAC FOODS INC. 1727
CANADA WELDING SUPPLIES INC. 1728
CANDEL TRUCK LEASING LTD. 1728
CAPA ÉLECTRIQUE INC. 1728
CAPITAL R.A.M. INC. 1728
CARIB-CANADA CORP. 1728
CARPETTES DU SAGUENAY INC. (LES) 1728
CENTRE DE MOTO L.A.B. INC. 1728
CENTRE DU TAPIS D & M INC. (LE) 1728
CHAMPION MOBILE HOMES LTD. 1736
CHANDO INC. 1728
CHÂTEAU LAURIER (MONT-LAURIER) INC. 1728
CHEMISES PAGUCCI LTÉE (LES) 1728
CHEZ MÉLINA LTÉE 1728
CITY IMPROVEMENT LEAGUE INCORPORATED (THE) 1728
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU LAC ITOUK INC. 1728
CLUB DE HOCKEY JUNIOR DE CHAMBLY INC. 1729
CLUB DES MERISIERS 1729
CLUB SOCIAL JARDIN PRÉVERT INC. 1729
COMPAGNIE DES ONZE ASSOCIÉS LTÉE (LA) 1729
COMPAGNONS DE LA DANSE INC. (AUX) 1729
CONSEIL DES LOISIRS DE CAP CHAT INC. 1729

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

Page

CONSTRUCTION C. D. LTÉE 1729
CONSTRUCTION DESCOTEAUX ET SÉVIGNY LTÉE 1729
CONSTRUCTION G. BESNER INC. 1729
COPNA LTÉE 1729
COUSINEAU (ALPHONSE) & FILS, INC. 1729
CREATIVE KNITWEAR LTD. 1729
CRÉMERIE BÉLANGER CREMERY INC. 1729
D & M CARPET CENTRE INC. 1728
D. C. GATEHOUSE ASSOCIATES LTD. 1729
D.M. MODULAR INSTALLATIONS INC. 1732
DÉLICATESSE MUNIER INC. 1729
DÉSILETS (D.A.) INC. 1729
DESMARAIS (CLAUDE) (1975) INC. 1729
DESSY-ATCO (CANADA) INCORPORATED 1729
DOMAINE DES ENFANTS INC. 1729
DOMAINE GRANDE RIVIÈRE, INC. 1729
DOMINION AUTOMOBILE SALES INC. 1729
DUPUIS (R.) AUTO ÉLECTRIQUE SPÉCIALITÉ INC. 1729
DUTAN AGENCY INC. 1727
DYPCO INC. 1720
ÉCOLE DE HOCKEY ROUSSEAU-LEMAIRE INC. 1730
ÉDIFICE CARILLON INC. 1730
ENTREPRISES ACHILLE PROTEAU INC. (LES) 1730
ENTREPRISES FAROUK MADY INC. (LES) 1730
ENTREPRISES L.S.T. INC. (LES) 1730
ENTREPRISES MARIE ANTOINETTE (1969) INC. (LES) 1730
ENTREPRISES NORMAND ET CLAUDE INC. (LES) 1730
ENTREPRISES ROCHAR LTÉE 1730
ENTREPRISES TEACO LTÉE. (LES) 1730
ENTREPRISES YAMASKA INC. (LES) 1730
EUROSTEEL CORP. 1730
EVELYN LEATHER COATS MFG. LTD. 1730
EXTINCTEURS T.L.L. INC. (LES) 1730
FASTCAN INC. 1730
FER & MÉTAL MONBEC INC. 1730
FERME AGRICOLE PAGLIARO LTÉE 1730
FERME DES SAULES INC. (LA) 1730
FERME FLEURIE INC. 1730
FERMES MICHEL INC. (LES) 1730
FERMES TROIS G. INC. (LES) 1730
FIRMACO INC. 1731
FONDS MARÉCHAL INC. 1731
FONTAINE (ALBERT) LIMITÉE 1731
FONTAINE (R.C.) INC. 1731
FOURNITURES SCOLAIRES ETCO LIMITÉE 1731
FOYER DU BAMBIN INC. (LE) 1731
GAGNON (BENOIT) LTÉE 1731
GAGNON & LEDUC LTÉE 1731
GARAGE JEAN-MARIE L'HEUREUX INC. 1731
GARAND & THIBAULT INC. 1731
GENDREAU (J.M.) CO. LIMITED 1731
GENERAL HOTEL & RESTAURANT EQUIPMENT LTD. 1731
GERMAIN (HENRI) INC. 1731
GEROBOIS INC. 1731
GIROBEL INC. 1731
GODBOUT (ANTONIO) INC. 1731
GOODE (DONALD) INC. 1731
GRAVIERS DU LAC ST-JEAN LTÉE (LES) 1731

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

Page

GROUPE MICHIGOUCHE 1731
GUARDIAN ELECTRONICS LIMITED 1731
HABITATIONS CAYA & CYR INC. (LES) 1731
HABITATIONS K.L.M. INC. (LES) 1731
HABITATIONS ST-JACQUES, INC. (LES) 1731
HARRIS (L.C.) COMPANY LIMITED. 1732
HÉLÈNE-FRANCE INC. 1732
HIGHWAY TRAILERS DISTRIBUTORS (QUÉBEC) LTD. 1732
HOULE (J.C.) INC. 1732
IDEAL TRADING CO. LTD. 1732
IMMEUBLES BEAULAC INC. (LES) 1732
IMMEUBLES COSTEBELLE INC. (LES) 1732
IMPORTATIONS AMCO INC. (LES) 1732
INDUSTRIES LEPAR LTÉE (LES) 1732
INDUSTRIES PRILAB LTÉE 1732
INFORMATIONS LE MADELINOT INC. (LES) 1732
INSTALLATIONS MODULAIRES D.M. INC. (LES) 1732
JEUNE CHAMBRE DE PETIT SAGUENAY INC. 1732
JEWEL DISTRIBUTING CORPORATION 1732
KABUR PAVING LTD. 1732
KERAMI INC. 1732
KING OUEST AUTOMOBILES LTÉE 1732
KWICK WASH STE-MARIE INC. 1732
L.A.B. MOTO CENTER INC. 1728
LABORATOIRE DEMERS LTÉE 1732
LAFLEUR (JEAN-CLAUDE) INC. 1732
LAGACÉ FURNITURE LTD. 1734
LAGEP INC. 1732
LAHIÈRE ET LAFRANCE INC. 1732
LALONDE (DAMASE) LIMITED 1733
LALONDE (DAMASE) LIMITÉE 1733
LAMBERT (ANDRÉ) INC. 1733
LANGLOIS (JEAN) INC. 1733
LASALLE RÉFRIGÉRATION INC. 1733
LEGGETT INDUSTRIES LIMITED 1733
LEPAGE & ST-GELAIS INC. 1733
LEPAR INDUSTRIES LTD. 1732
LOCATION BRANWAY INC. 1733
LOISIRS DE POINTE-AUX-OUTARDES INC. (LES) 1733
LORANGER (J.B.) (1971) LTÉE 1733
M G R RESTAURANT INC. 1733
M. & H. CO. LTD. 1733
MACLEAN MANUFACTURING LTD. 1733
MADELINOT NEWS INC. (LE) 1732
MAHER (G.) CONSTRUCTION LIMITÉE 1733
MALOUIN (PAUL) INC. 1733
MANOIR BREAKEYVILLE INC. 1733
MANUFACTURERS STEEL & SUPPLY LIMITED 1733
MANUFACTURES MaCLEAN LTÉE (LES) 1733
MAPLE LEAF TOBACCONISTS LTD. 1733
MARCHANDS DE BLEUETS DU QUÉBEC INC. (LES) 1733
MARCHÉ A.C. BEAULIEU LTÉE 1733
MARCHÉ ALPHONSE OUELLET INC. 1733
MARCHÉ BYRNS INC. 1733
MARCHÉ D'ALIMENTS SUPERAMA INC. 1733
MARCHÉ ST-PATRICE INC. 1733
MARCUS HANDICRAFT INC. 1734
MATELAS MORPHÉE INC. (LES) 1734

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

Page

MAYFAIR SHOE SALONS LTD. 1734
MEUBLES & DÉCORATIONS GOLFE INC. 1734
MEUBLES LAGACÉ LTÉE 1734
MINES RENDE INC. (L.R.P.) (LES) 1734
MINGUET (RAYMOND) INC. 1734
MODERN WIRE WORKS LTD. 1734
MONTCALM SPORTS INCORPORATED 1734
MOTEL DES COPAINS INC. 1734
MOTEL SÉJOUR DE L'ERMITE RIMOUSKI INC. 1734
NAPOLI RESTAURANT INC. 1734
NESTER'S LTD. 1734
NETTOYEUR PARFAIT INC. 1734
NETTOYEUR RIVIÈRE-DU-LOUP INC. 1734
OUELBER INC. 1734
P.R. COUNTRY HOMES INC. 1734
PAGLIARO FARMS LTD. 1730
PAGUCCI SHIRTS LTD. 1728
PALLADIUM RESTAURANT INC. 1734
PALLOTTA BROTHERS INC. 1734
PAPINEAU ET FILS LTÉE 1734
PARADIS DES SKIEURS GRANDE-VALLÉE INC. 1734
PARAMOUNT INDUSTRIES INC. 1734
PARKWAY DEVELOPMENT INCORPORATED 1734
PAVAGES ALPHA INC. 1734
PETER'S LAMP MFG CO. LTD. 1734
PHILLIPS CUT GLASS COMPANY LIMITED 1735
PIERRE ET BRIQUE DE LA CAPITALE INC. 1735
PISCINES PEDNEAULT ET FOSTER LTÉE (LES) 1735
PLACEMENTS CREON INC. 1735
PLACEMENTS GIL-PO INC. 1735
PLACEMENTS LE SIEUR DES MONTS INC. 1735
PLACEMENTS QUORUM INC. 1735
PLACEMENTS THEREX INC. 1735
PLACEMENTS Y.J.R. INC. (LES) 1735
PLOMBERIE STE-CLAIRE INC. 1735
PLOUFFE ET RIOUX INC. 1735
POLLACK TRAVEL AGENCY INC. 1726
PORCHERIE MAUMIFER INC. (LA) 1735
POSAR INC. 1735
POULIN & CÔTÉ, INC. 1735
PRÉFABRIQUÉS WILFRID INC. 1735
PRILAB INDUSTRIES LTD. 1732
PRODUCTIONS 2001 INC. (LES) 1735
QUÉBEC BLUEBERRY MERCHANTS INC. 1733
QUÉBEC SERVICE BUREAU INC. 1735
QUORUM INVESTMENTS INC. 1735
REMBOUREURS ASSOCIÉS DE ROUYN-NORANDA INC. (LES) 1735
REMZ INC. 1735
RENDE MINES INC. (N.P.L.) 1734
RÉNOVATIONS VEILLETTE INC. 1735
RESTAURANT DIXIE INC. 1735
RESTAURANT DOFINET INC. 1735
RESTAURANT GIN WONG INC. 1735
RESTAURANT LA LOUVE INC. 1736
RESTAURANT LE CHAROLAIS INC. 1736
RICHARD (RAYMOND) COMPAGNIE 1736
ROCCO EMBROIDERY LTD. 1728
ROCKLEDGE CASKETS SALES LTD. 1737
ROMACO INC. 1736

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

Page

ROSEMÈRE PLUMBING AND HEATING CO. LTD. 1736
ROSS-STEP FUR LTD. 1736
ROULOTTES CHAMPION LTÉE (LES) 1736
ROUSSEAU-LEMAIRE HOCKEY SCHOOL INC. 1730
ROY (GEORGES E.) INC. 1736
ROY (GUY) CONSTRUCTION INC. 1736
ST-CYR (GEORGES) INC. 1736
ST-LAZARE BOWLING INC. 1736
ST.PATRICK MARKET INC. 1733
SALLE DE QUILLES CHICOUTIMI LTÉE 1736
SALLE DE QUILLES SOREL INC. 1736
SALON SYLVESTRE & GILBERT INC. 1736
SAUVÉ ET FORTIN CONSTRUCTION LTÉE 1736
SÉCURITÉ URBAINE DU QUÉBEC (1977) LIMITÉE 1736
SEPT-ÎLES GUNSMITH INC. (THE) 1727
SERRES DAVID & FRÈRES INC. (LES) 1736
SERVICES DE CONTRÔLE MÉTALLURGIQUE A. ET L. INC. (LES) 1736
SHERBROOKE WOOD PRODUCTS (1971) INC. 1736
SOCIÉTÉ DE DIFFUSION GÉNÉRALE DU LIVRE INC. 1736
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION TOURISTIQUE SAGUENAY-LAC ST-JEAN, INC. (LA) 1736
SOCIÉTÉ DU FESTIVAL DE LA CHANSON (SOFEC) INC. 1736
SOCIÉTÉ PARENT & VACHON INC. (LA) 1737
SOCIÉTÉ RO-G-AL INC. 1737
SOCIÉTÉ VENISE INC. (LA) 1737
SOLO PRODUCTS LIMITED. 1737
SPÉCIALITÉS DE L'AVIATION DE QUÉBEC LTÉE (LES) 1737
STRUCTURE D'ACIER BLOUIN & FRÈRES INC. 1737
STUDIO CHROME INC. 1737
STUDIO DE PHOTOGRAPHIE AUTOUR DU MONDE INC. 1737
SYLVESTRE AGENCIES LTD. 1737
SYSTEMS & CONTROLS LTD. 1737
TAKEFMAN IRON & METAL COMPANY LTD. 1737
TAXIS BOURLAMAQUE INC. (LES) 1737
TEACO ENTERPRISES LTD. 1730
TOURBIÈRE « CLAIR » INC. 1737
TRANSPORT DYNAMIQUE INC. 1737
TRANSPORT N. TRUDEL INC. 1737
TREMBLAY & LAPOINTE INC. 1737
VAILLANCOURT (S.) LTÉE 1737
VARIÉTÉS H.B. INC. 1737
VARSITY APPAREL INC. 1737
VENTES DE CERCUEILS ROCKLEDGE LTÉE (LES) 1737
VERDEAU INC. 1738
VÉZINA & FILS LTÉE 1738
WONG (GIN) RESTAURANT INC. 1735
YAMASKA ENTERPRISES INC. 1730
YOUNG WOMEN'S HEBREW ASSOCIATION OF MONTRÉAL LTD. (THE) 1738

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE AGRICOLE RÉGIONALE DE PAPINEAU (*Changement de siège social*) 1757

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BOUCHERVILLE, VILLE 1758
LACHENAIE, VILLE 1758
LAFONTAINE, VILLAGE 1759
PASPÉBIAC, MUNICIPALITÉ 1760
SAINT-ÉMILE, VILLAGE 1761

SOUMISSIONS — DEMANDES DE — *suite*

Page

SAINT-GEORGES-OUEST, VILLE 1762
SAINT-HUBERT, VILLE 1762
SAINT-JOVITE, VILLAGE 1763
SHAWINIGAN, CITÉ 1764
TROIS-PISTOLES, VILLE 1765

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION D'ORTHOPÉDIE DU QUÉBEC (*Changement de nom*) 1765
QUÉBEC ORTHOPAEDIC ASSOCIATION (*Changement de nom*) 1765
SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE L'OUTAOUAIS-CENTRE (*Changement de nom*) 1766
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE DORCHESTER (*Constitution*) 1766
SYNDICAT DES PRODUCTEURS CAPRINS DE L'ESTRIE (*Constitution*) 1766

VENTE(S) PAR SHÉRIF

BEAUCE

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. CLAUDE JOLICOEUR INC. *ET AL.* 1766

BEAUHARNOIS

GRÉGOIRE & LAFRANCE INC. c. CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC. 1767
GRÉGOIRE & LAFRANCE INC. c. CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC. 1768
GRÉGOIRE & LAFRANCE INC. c. CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC. 1768
GRÉGOIRE & LAFRANCE INC. c. CONSTRUCTION COUILLARD & MIDLICK INC. 1769
SAMSON c. LEROUX *ET AL.* 1769

CHICOUTIMI

VAILLANCOURT c. TREMBLAY 1770

DRUMMOND

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND c. CONSTRUCTION JEAN-LOUIS THIFFAULT INC. *ET AL.* 1770
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC (LA) c. SIXPRO INC. 1771

HAUTERIVE

GRATTON c. HARVEY 1771

KAMOURASKA

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. BEAULIEU 1772

MONTRÉAL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. THÉORET 1773
COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT c. KEY MORTGAGE CORPORATION LTD. *ET AL.* 1773
NEW YORK MOTEL INC. c. OUTZEN *ET AL.* 1774
NOËL c. RAINVILLE 1775
REINE (LA) c. ÉCOLE ANBAR INC. 1775
RINGUETTE *ET AL.* c. BAUMGARTEN 1776
ST. LOUIS INVESTMENT LTD c. KASSUTH *ET AL.* 1777

PONTIAC

BANQUE DE MONTRÉAL c. DUBOIS 1777

QUÉBEC

AUDET (ÉMILIEN) & FILS INC. c. BRIÈRE ST-GERMAIN 1778
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BLEAU 1778
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. NOËL 1778

VENTE(S) PAR SHÉRIF

Page

QUÉBEC — *suite*

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. ENTREPRISES GENTILLY LTÉE *ET AL.* 1779
CAISSE POPULAIRE DE CAP-ROUGE c. LEPAGE *ET AL.* 1780
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONS LAURENTIDES INC. c. LAVOIE *ET AL.* 1780

ROBERVAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. MARTEL *ET AL.* 1781

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. BOUTIN 1781
CAISSE POPULAIRE ST-JEAN DE BRÉBEUF (LA) c. FRITOBEC CASSE-CROÛTE LTÉE *ET AL.* 1781

SAINT-MAURICE

CAISSE POPULAIRE MAURICIENNE DE SHAWINIGAN c. LES PLACEMENTS N & R INC. *ET AL.* 1782

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES HÔTELLERIES J.G. INC. *ET AL.* 1783
HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA c. NICHOLS 1783

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE STE-MADELEINE c. GAUTHIER 1784

VENTE(S) POUR TAXES

DOLBEAU, VILLE 1785
LAC-ST-JEAN-EST, COMTÉ 1788
RIMOUSKI, COMTÉ 1793
TERREBONNE, COMTÉ (*Erratum*) 1797

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 1738
AVIS DIVERS 1740
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 1744
CODE DE PROCÉDURE CIVILE 1746
COMPAGNIES, LOI SUR LES 1707-1746
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 1751
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES 1725
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 1751
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 1751
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 1753
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 1754
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC 1756
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 1726
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES, LOI SUR LES 1757
SOUMISSIONS, DEMANDES DE 1758
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 1765
VENTE(S) PAR SHÉRIF 1766
VENTE(S) POUR TAXES 1785